Quatre-vingt-troisième année. — N° 308. Le Numéro : 35 francs. Dimanche 30 Décembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DECRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951 portant abrogation du décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951, relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et création d'un fonds spécial d'investissement routier (p. 13019).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 28 décembre 1951 prononçant la clôture de la session de l'Assemblée de l'Union française (p. 13020).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets du 29 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 13020).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 13021).

INFORMATION

Décret du 28 décembre 1951 chargeant le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, de l'intérim du ministère de l'information (p. 13021).

Ministère de la justice.

Décret du 28 décembre 1951 admettant certains agents de la justice musulmane à cesser leurs fonctions (p. 13021).

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination d'un bachadel (p. 13021).

Décret du 28 décembre 1951 admettant un cadi à cesser ses fonctions (p. 13021).

Arrêté portant nomination (greffiers et tribunaux pour enfants) (p. 13021).

Arrêté portant nomination des médecins membres titulaires et suppléants des tribunaux départementaux des pensions pour l'année 1952 (p. 13023).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, des secrétaires d'administration à l'administration centrale et *arrêté* portant promotion (p. 13024).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1952, concernant les fonctionnaires de l'administration centrale soumis au décret du 24 mars 1937 (p. 13024).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés du 13 décembre 1951 portant radiations dans la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 13024).

Ministère de l'intérieur.

Décrets des 27 et 28 décembre 1951 portant nominations, titularisation et détachements (administration préfectorale) (p. 13024).

Décret portant permutation entre un sous-préfet et un conseiller de préfecture (rectificatif) (p. 13025).

Arrêté du 14 décembre 1951 portant prorogation d'une régie d'avances instituée auprès de la préfecture de la Seine (p. 13025).

Arrêté portant réintégration et détachement (administration centrale) (p. 13025).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 26 décembre 1951 portant nominations (armée de terre, réserve) (p. 13026).

Décrets du 28 décembre 1951 portant promotions, nominations, affectations, mutation et changement d'appellation de postes (armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 13034).

Décret du 28 décembre 1951 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air (p. 13041).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 13042).

Arrêtés portant promotions, nominations et mises en disponibilité (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 13042).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 13042).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-1478 fixant les tarifs de la taxe sur les viandes instituée par les articles 15 à 21 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 (rectificatif) (p. 13044).

Arrêté du 30 décembre 1951 fixant les modalités de perception du supplément de taxe intérieure exigible sur les stocks de gas oil déclarés pour la consommation avant la date de l'entrée en vigueur de l'article 7 de la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951 (p. 13044).

Arrêté du 30 décembre 1951 relatif aux prix de certains produits dérivés du pétrole (p. 13044).

Arrêté portant nomination de membres de la commission chargée de proposer les modalités d'application de l'article 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (rectificatif) (p. 13045).

Arrêtés portant promotions, nominations et mutations (caisse des dépôts et consignations et contributions directes et cadastre) (p. 13045).

Tableau d'avancement des receveurs buralistes de 2e classe (année 1951) (rectificatif) (p. 13045).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 27 décembre 1951 fixant les dates des concours de l'enseignement du second degré en 1952 (p. 13045).

Arrêté portant détachement (enseignement du premier degré) (p. 13047).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 26 décembre 1951 portant affectation au ministère de l'éducation nationale (secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports) d'une parcelle de terrain sise à Lyon (p. 13047).

Décret du 26 décembre 1951 portant affectation au ministère de l'éducation nationale (secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports) d'une partie de la caserne Othenin, sise à Compiègne (Oise) (p. 13047).

Arrêté portant détachement (enseignement technique) (p. 13047).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 23 décembre 1951 fixant la liste des aéroports internationaux de la métropole et des départements d'outre-mer (p. 13048).

Arrêtés portant désignation d'ordonnateurs secondaires (p. 13048).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisations, bonifications pour service militaire, détachements et admission à la retraite (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 13048).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 29 décembre 1951 portant prorogation de divers groupements d'importation et de répartition (p. 13056).

Arrêté portant nomination des membres de la commission du marché des produits sidérurgiques (p. 13057).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Arrêté portant nomination de membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial (p. 13052)

Ministère de l'agriculture.

Décret du 26 décembre 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains situés à Rennes (Ille-et-Vilaine) en vue de l'agrandissement de la ferme annexée à l'école d'agriculture des Trois-Croix (p. 13052).

Décrets du 26 décembre 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration de terrains en montagne et de reboisement à effectuer dans les bassins de la Durance et de la Luye sur les communes d'Espinasses, de Theus et de Jarjayes (Hautes-Alpes) et dans le bassin du Tech sur la commune de Corsavy (Pyrénées-Orientales) (p. 13052).

Arrêté du 20 décembre 1951 relatif au classement dans les groupes prévus pour les frais de déplacement, des directeurs des services vétérinaires en retraite assurant l'intérim d'une direction départementale (p. 13052).

Arrêté du 29 décembre 1951 relatif à la tenue d'un livre d'abattoir et à l'institution et à la tenue d'un livre d'importation pour le contrôle de la taxe de circulation sur les viandes (p. 13053).

Arrêtés portant nomination, titularisations, détachements, mise en disponibilité et acceptation de démission:

Administration centrale (p. 13056).

Génie rural (p. 13056).

Haras nationaux (p. 13056).

Répression des fraudes (p. 13056).

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1952, des fonctionnaires du génie rural (p. 13056).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 28 décembre 1951 portant modification au décret du 22 septembre 1951 reclassant un administrateur adjoint de la France d'outre-mer (p. 13058).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 28 décembre 1951 portant désignation et titularisation des secrétaires généraux du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad (p. 13058).

Décret du 28 décembre 1951 portant dégagement des cadres d'un administrateur de la France d'outre-mer (p. 13058).

Décret du 28 décembre 1951 portant admission à la retraite d'un greffier d'outre-mer (p. 13058).

Arrêtés portant mise en disponibilité, rétrogradation, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration générale et sages-femmes africaines) (p. 13058).

Liste des élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer nommés élèves administrateurs et inspecteurs stagiaires du travail (p. 13058).

Liste des candidats admis à prendre part au concours de recrutement d'inspecteurs du travail outre-mer (additif) (p. 13058).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant nomination (contrôle général de la sécurité sociale) (p. 13058).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 28 décembre 1951 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 13057).

Arrêté du 13 décembre 1951 portant remise de débet (p. 13057).

Arrêté portant nomination et titularisation (services extérieurs) (p. 13058).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 13059).

Arrêté portant nomination d'experts vérificateurs auxiliaires (p. 13059).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant acceptation de démission (administration centrale) (p. 13059).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des secrétaires d'administration et *arrêté* portant promotions (p. 13059).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 51-1481 du 26 décembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones (p. 13059).

Arrêtés portant nominations, titularisations et admissions à la retraite.

Administrateurs (p. 13062).

Administration centrale (p. 13062).

Services extérieurs (p. 13062).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 13062).

Conseil de la République. — Convocation de sous-commission. — Réunion de sous-commission (p. 13064).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour l'emploi de professeur technique adjoint d'optique-lunetterie à l'école d'optique appliquée (p. 13065).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de gommes Kordofan originaires et en provenance du Soudan anglo-égyptien (p. 13065).

Avis aux importateurs de sucre (p. 13065).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Bilan au 31 décembre 1950 (p. 13066).

Annonces (p. 13068).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 185 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 29 décembre 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 10073).

N° 96 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 29 décembre 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3509).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 58

Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 29 décembre 1951.

LOIS

LOI n° 51-1480 du 30 décembre 1951 portant abrogation du décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et création d'un fonds spécial d'investissement routier (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951 est abrogé.

Art. 2. — A compter du 1er janvier 1952, il est créé un fonds spécial d'investissement routier.

Art. 3. — Dans un délai de trois mois à compter de la publication de la présente loi, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'intérieur établiront deux plans d'amélioration du réseau routier métropolitain correspondant à une première tranche de travaux à réaliser dans un délai de cinq ans.

Ces plans seront exclusifs de tous travaux d'entretien ou de réparations ordinaires et de tous travaux de reconstruction proprement dits.

Le premier de ces plans concerne le réseau routier national et sera dressé par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Le second concernera les réseaux routiers départementaux et sera dressé par le ministre de l'intérieur, conjointement avec le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en vue d'harmoniser le développement de l'ensemble du réseau routier métropolitain.

Ces plans seront approuvés par décret en conseil d'Etat; ils pourront être modifiés dans les mêmes formes. Ces décrets comporteront déclaration d'utilité publique.

Art. 4. — Le fonds d'investissement routier sera alimenté en recettes, à partir du 1er janvier 1952 :

D'une part, en ce qui concerne le plan national :

1° Par une dotation budgétaire fixée annuellement par la loi de finances;

2° Par le cinquième du produit des droits intérieurs sur les carburants routiers;

D'autre part, en ce qui concerne le plan départemental :

Par les deux centièmes du produit des droits intérieurs sur les carburants routiers.

Art. 5. — La tranche nationale du fonds d'investissement routier est gérée par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, assisté d'une commission comprenant, sous sa présidence :

Trois parlementaires désignés, à raison de deux par l'Assemblée nationale sur proposition de ses commissions des finances et des moyens de communication et un par le Conseil de la République sur proposition de sa commission des moyens de communication;

Deux fonctionnaires du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

Un représentant du ministre du budget;

Un représentant du ministre de l'intérieur;

Deux représentants des usagers.

Loi n° 51-1480. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Propositions de loi nos 1320 et 1447 ;
Rapport de M. P. Palewski, au nom de la commission des finances, n° 1644 ;
Discussion et adoption après déclaration d'urgence le 14 décembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 822, année 1951 ;
Rapport de M. Alric, au nom de la commission des finances, n° 827, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 18 décembre 1951.

Assemblée nationale :

Rapport de M. J.-P. Palewski, au nom de la commission des finances, n° 2082 ;
Adoption le 21 décembre 1951

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme désigne, parmi les fonctionnaires de son département, le vice-président qui, en son absence, a voix prépondérante en cas de partage.

Un décret, rendu sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre du budget, fixera les règles à observer pour la gestion de la tranche nationale du fonds d'investissement routier.

Art. 6. — La tranche départementale du fonds d'investissement routier est répartie entre les départements, en conformité d'un arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 7. — A compter de la promulgation de la présente loi ou au plus tard le 1er janvier 1952, le taux des taxes intérieures de consommation prévues au tableau B de l'article 265 du code des douanes est modifié comme suit en ce qui concerne les produits désignés ci-après:

NUMÉRO du tarif des douanes	DÉSIGNATION DES PRODUITS	UNITÉS de perception	QUOTITÉS
			francs.
	Produits légers du pétrole et produits assimilés:		
331 A	Essence de pétrole.....	Hectolitre.	3.180
* * * * *	* * * * * * * * * * * * * * * * * *	* * * * * * *	* * * * *
331 G	Autres.....	Hectolitre.	1.500
	Produits lourds du pétrole et produits assimilés:		
335 A	Gas oils:		
* * * * *	* * * * * * * * * * * * * * * * * *	* * * * * * *	* * * * *
	Autres.....	Hectolitre.	2.025
	Huiles lourdes de pétrole et produits assimilés, lubrifiants à base de produits de pétrole:		
336 A	Huile blanche, type water-white (dite de vaseline ou de paraffine).....	100 kg net.	5.600
336 B	Spindle et mazout de graissage	100 kg net.	2.800
336 C	Autres (huiles de graissage) et lubrifiants contenant des produits du pétrole ou assimilés, en toutes proportions	100 kg net.	2.800
337	Vaseline	100 kg net.	4.000
	Autres produits de pétrole et produits assimilés non dénommés ni compris ailleurs:		
* * * * *	* * * * * * * * * * * * * * * * * *	* * * * * * *	* * * * *
340 B	Autres	100 kg net.	2.800

Les stocks de gas oil ayant fait l'objet, avant la date d'entrée en vigueur de la majoration, de déclarations à la douane pour la mise à la consommation et détenus à cette date par les importateurs distributeurs seront passibles de la majoration de taxe résultant du présent article. Un arrêté ministériel fixera les modalités de cette perception.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 28 décembre 1951 prononçant la clôture de la session de l'Assemblée de l'Union française.

Le Président de la République, président de l'Union française,

Vu l'article 69 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — La session de 1951 de l'Assemblée de l'Union française sera et demeurera close le 31 décembre 1951.

Art. 2. — Le présent décret sera porté à la connaissance de l'Assemblée de l'Union française et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République, président de l'Union française:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDGAR FAURE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 29 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 décembre 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 18 décembre 1951 portant que les promotions et nominations faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Verret (Alexandre), inspecteur général de l'économie nationale; 30 ans de services civils et militaires et d'activité professionnelle. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Fauvert (Louis-Robert), directeur à la présidence du conseil (S. D. E. C. E.); 29 ans de services militaires et civils. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM.

Pernin (Georges), docteur en médecine; 22 ans de services militaires et d'activité professionnelle. Titres exceptionnels.

Monnet (Bertrand-Jules), architecte en chef des monuments historiques, architecte du Conseil de l'Europe; 22 ans de services civils et militaires et d'activité professionnelle. Titres exceptionnels.

Corbière (Joseph), agriculteur; 22 ans 8 mois de services militaires et d'activité professionnelle. Titres exceptionnels.

Prigent (Robert-Paul-Albert), membre du haut comité de la population; 22 ans de services militaires, d'activité professionnelle et de fonctions électives. Services dans la résistance. Titres exceptionnels.

Cristofini (Charles-André), chef de service au secrétariat d'Etat à l'air; 16 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Décret du 29 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 décembre 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 18 décembre 1951 portant que les promotions et nominations faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Blanchonnet (Pierre), publiciste; 39 ans de services militaires et d'activité professionnelle. Services dans la résistance. Chevalier du 8 août 1935.

Au grade de chevalier.

MM.

Pietri (Jean-Dominique), attaché de préfecture, chef de bureau; 41 ans 6 mois de services civils.

Berlin (Gaston-Camille), représentant en charbonnages, maire de Vaucresson; 28 ans 6 mois de services militaires, civils et d'activité professionnelle.

Champagne (André), administrateur civil à la caisse des dépôts et consignations; 31 ans de services civils et militaires.

Décret du 29 décembre 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 décembre 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 18 décembre 1951 portant que la nomination faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (au titre du commissariat général du plan de modernisation et d'équipement) :

Au grade de chevalier.

M. Walter (Jacques-Michel), administrateur délégué de la Société des mines de Zellidja, à Bou-Beker (Maroc); 24 ans d'activité professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

Décret du 29 décembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 décembre 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 18 décembre 1951 portant que les nominations faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (au titre du commissariat général du plan de modernisation et d'équipement) :

Au grade de chevalier.

MM.

Barbaut (Albert-Léon), directeur de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens; 31 ans de services civils et militaires.

Richard (Henri-Georges), chef de la comptabilité du commissariat général du plan; 33 ans 7 mois de services civils et militaires.

Administration centrale.

Par arrêté du 27 décembre 1951, M. Gouzon (Jean), huissier chef, 6e échelon, à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), est mis à la retraite au titre de l'article 6 (§ 2) du code des pensions civiles et militaires, à compter du 31 décembre 1951.

INFORMATION

Décret du 28 décembre 1951 chargeant le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, de l'intérim du ministère de l'information.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Letourneau, ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, est chargé de l'intérim du ministère de l'information pendant l'absence de M. Robert Buron.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDGAR FAURE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 décembre 1951 admettant certains agents de la justice musulmane à cesser leurs fonctions.

Par décret en date du 28 décembre 1951, sont admis à cesser leurs fonctions, à dater du 31 décembre 1951 :

M. Kohli Khalil, aoun à la mahakma de Zemmora.

M. Absi Chérif, aoun à la mahakma d'Azazga.

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination d'un bachadel.

Par décret en date du 28 décembre 1951, M. Kenniché Ziane, adel à la mahakma de Duperré, inscrit au tableau d'aptitude pour les fonctions de bachadel, est nommé bachadel et affecté, en cette qualité, à la mahakma de Vialar, en remplacement de M. Bensid, qui a été nommé à Saint-Denis-du-Sig.

Décret du 28 décembre 1951 admettant un cadi à cesser ses fonctions.

Par décret en date du 28 décembre 1951, M. Rahali Mohamed, cadi à la mahakma d'Aïn-Temouchent, est admis à cesser ses fonctions à dater du 31 décembre 1951.

Greffiers.

Par arrêté du 19 décembre 1951, M. Noiret (Michel) est nommé greffier au tribunal de première instance de Moulins, en remplacement de M. Jabot, mis en congé de longue durée.

Tribunaux pour enfants.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée par la loi n° 51-687 du 24 mai 1951;

Vu le décret du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Article unique. — Sont désignés pour exercer, pendant une période de trois ans à compter du 1er janvier 1952, les fonctions d'assesseurs auprès des tribunaux pour enfants ci-après:

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE

Tribunal de Fort-de-France.

Assesseurs titulaires: M. Marie-Joseph Chatenay, Mme Simone Rose-Rosette.

Assesseurs suppléants: Mme Raymonde Cottrell, Mme Gabrielle Bredeau, M. Moïse, M. François Assier de Pompignan.

Tribunal de Cayenne.

Assesseurs titulaires: M. Paul Prevot, Mme Myrtha Toubi.

Assesseurs suppléants: Mme Paule Berthelot, Mme Emma Baudin, M. Zéphirin Lastel, M. Edouard Jean-Baptiste.

COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE

Tribunal de Basse-Terre.

Assesseurs titulaires: M. Emile Dessout, M. Alexandre Buffon.

Assesseurs suppléants: Mme Liensol, Mme Mery, Mlle Dracon, Mlle Eusebe.

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS.

Tribunal de Saint-Denis.

Assesseurs titulaires: M. Auguste Cazanove, Mme Lapierre.

Assesseurs suppléants: Mme Vasserot, Mme Marie Hugot, Mme Hélène Breck, M. Dolor Vincent, M. Pierre Gérard, M. Damasse Legros, M. Fernand Cazal.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

OLAF LECARPENTIER.

Nomination des médecins membres titulaires et suppléants des tribunaux départementaux des pensions pour l'année 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 29 du décret du 2 septembre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés pour l'année 1952:

Membre du tribunal départemental des pensions d'Agen: M. Begue, docteur en médecine à Agen.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bouet et Orliac, docteurs en médecine à Agen.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Aix: M. Ricard, docteur en médecine à Aix.

Membres suppléants dudit tribunal. MM. Roque et Gaujoux, docteurs en médecine à Aix.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Albi: M. Chadefaux, docteur en médecine à Albi.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bec et Guy, docteurs en médecine à Albi.

Membres du tribunal départemental des pensions d'Alençon: M. Cauvin, docteur en médecine à Alençon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Cron et Rouyer, docteurs en médecine à Alençon.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Alger: M. Cauvière, docteur en médecine à Alger.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Dana, docteur en médecine à El Biar.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Amiens: M. Loygue, docteur en médecine à Amiens

Membres suppléants dudit tribunal: M. Caraven et Poulain, docteurs en médecine à Amiens.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Angers: M. Espieux, docteur en médecine à Angers.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Leroy et Audureau, docteurs en médecine à Angers.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Angoulême: M. Maillie, docteur en médecine à Angoulême.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Dutard, docteur en médecine à Angoulême.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Annecy: M Giorgi, docteur en médecine à Annecy.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Ronzier et Tissot, docteurs en médecine à Annecy.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Arras: M. Leroy, docteur en médecine à Arras

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Pernin, docteur en médecine à Arras et Andres, docteur en médecine à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Auch: M. Lassalle, médecin chef de l'hôpital psychiatrique à Auch.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Rivière, docteur en médecine à Auch.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Aurillac: M Giroux, docteur en médecine à Aurillac.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Chanal et Vermenouze, docteurs en médecine à Aurillac.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Auxerre: M. Laubry, docteur en médecine à Auxerre.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Rudler, docteur en médecine à Auxerre.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Avignon: M Garnier, docteur en médecine à Avignon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Moreau et Crassous, docteurs en médecine à Avignon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Bar-le-Duc. M Nenti, docteur en médecine à Bar-le-Duc

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Guillaume et Limasset, docteurs en médecine à Bar-le-Duc.

Membre du tribunal départemental des pensions de Beauvais: M. Louet, docteur en médecine à Beauvais.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Baranger et Leger, docteurs en médecine à Beauvais.

Membre du tribunal départemental des pensions de Belfort: M. Braun, docteur en médecine à Belfort.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Brunhammer, docteur en médecine à Belfort.

Membre du tribunal départemental des pensions de Besançon: M. Volmat, docteur en médecine à Besançon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Tisserand et Bidault, docteurs en médecine à Besançon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Blois: M. Loiseau, docteur en médecine à Blois.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Roy, docteur en médecine à Blois.

Membre du tribunal départemental des pensions de Bordeaux: M. Moulis, docteur en médecine à Bordeaux.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Triaud et Courteix, docteurs en médecine à Bordeaux.

Membre du tribunal départemental des pensions de Boulogne-sur-Mer: M. de Cazeneuve, docteur en médecine à Boulogne.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Renaux, docteur en médecine à Saint-Martin-les-Boulogne et Gros (père), docteur en médecine à Boulogne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Bourg: M. Vernaud, docteur en médecine à Bourg.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Jannel, docteur en médecine à Monirevel, et Reverdiau, docteur en médecine à Bourg.

Membre du tribunal départemental des pensions de Bourges: M. Marioton, docteur en médecine à Bourges.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Besson (Jean) et Moulle, docteurs en médecine à Bourges.

Membre du tribunal départemental des pensions de Brest: M. Bosse, docteur en médecine à Brest.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Teurnier et Masse, docteurs en médecine à Brest.

Membre du tribunal départemental des pensions de Caen: M. Guilbe (Joseph-Maurice), docteur en médecine à Caen.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. de Souza, docteur en médecine à Caen, et Maurin, docteur en médecine à Pont-l'Evêque.

Membre du tribunal départemental des pensions de Cahors: M. Besse, docteur en médecine à Cahors.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Delport et Schmit, docteurs en médecine à Cahors.

Membre du tribunal départemental des pensions de Carcassonne: M. Soum (Philippe), docteur en médecine à Carcassonne.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Pinel et Boyer, docteurs en médecine à Carcassonne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Châlons-sur-Marne: M. Van Vyve, docteur en médecine à Châlons-sur-Marne.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Gascoin et Coudray, docteurs en médecine à Châlons-sur-Marne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Chambéry: M. Bonnardel, docteur en médecine à Chambéry.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Girod et Maire, docteurs en médecine à Chambéry.

Membre du tribunal départemental des pensions de Charleville: M. Blairon, docteur en médecine à Charleville.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Rozoy et Bourgeois, docteurs en médecine à Charleville.

Membre du tribunal départemental des pensions de Chartres: M Fayolle, docteur en médecine à Chartres.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Fredet et Morand, docteurs en médecine à Chartres.

Membre du tribunal départemental des pensions de Châteauroux: M. Bougabel, docteur en médecine à Châteauroux.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Peynet et Merlin, docteurs en médecine à Châteauroux.

Membre du tribunal départemental des pensions de Chaumont: M. Mourot, docteur en médecine à Chaumont.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bonnet et Mignot, docteurs en médecine à Chaumont.

Membre du tribunal départemental des pensions de Clermont-Ferrand: M. Jarron, docteur en médecine à Clermont-Ferrand.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Docher et Lignerat, docteurs en médecine à Clermont-Ferrand.

Membre du tribunal départemental des pensions de Colmar: M. Schaller, docteur en médecine à Colmar.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Thuet et Brenckmann, docteurs en médecine à Colmar.

Membre du tribunal départemental des pensions de Constantine: M. Barraud, docteur en médecine à Constantine.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bencheikh-Lefgoun et Renaudin, docteurs en médecine à Constantine.

Membre du tribunal départemental des pensions de Digne: M Romieu, docteur en médecine à Digne.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Damas et Girard, docteurs en médecine à Digne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Dijon: M. Castille, docteur en médecine à Dijon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Falconnet et Guerain.

Membre du tribunal départemental des pensions de Douai: M. Monnier, docteur en médecine à Douai.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Baude (Lucien) et Dumont, docteurs en médecine à Douai.

Membre du tribunal départemental des pensions de Draguignan: M. Monzat, docteur en médecine à Draguignan.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Peretti et Pascal, docteurs en médecine à Draguignan.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Epinal: M. Fritsch, docteur en médecine à Epinal.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Houillon et Lacour, docteurs en médecine à Epinal.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Evreux: M. Prince, docteur en médecine à Evreux.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Postel-Vinay et Thirard, docteurs en médecine à Evreux.

Membre du tribunal départemental des pensions de Foix: M. Mahec, docteur en médecine à Foix.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Nicolas, docteur en médecine à Foix; Blanc, docteur en médecine à Tarascon-sur-Ariège.

Membre du tribunal départemental des pensions de Gap: M. Lesbros, docteur en médecine à Gap.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Dumas et Fournier, docteurs en médecine à Gap.

Membre du tribunal départemental des pensions de Grenoble: M. Juvin, docteur en médecine à Grenoble.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Fabre et Vareilles, docteurs en médecine à Grenoble.

Membre du tribunal départemental des pensions de Guéret: M. Lardy, docteur en médecine à Guéret.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Delbecq et Chagnaud, docteurs en médecine à Guéret.

Membre du tribunal départemental des pensions de Laon: M. Lemarechal, docteur en médecine à Laon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Defoug et Augeix, docteurs en médecine à Laon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Laval: M. Aubin, docteur en médecine à Laval.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Quiennec et Touchard, docteurs en médecine à Laval.

Membre du tribunal départemental des pensions de Lille: M. Vansteenberghe, docteur en médecine à Lille.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Marchand et Heuchin, docteurs en médecine à Lille.

Membre du tribunal départemental des pensions de Limoges: M. Mengelle, docteur en médecine à Limoges.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Martial et Rivet, docteurs en médecine à Limoges.

Membre du tribunal départemental des pensions de Lons-le-Saunier: M. Faivre, docteur en médecine à Lons-le-Saunier.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bailly-Salins et Thilly, docteurs en médecine à Lons-le-Saunier.

Membre du tribunal départemental des pensions de Lyon: M. Guillet, docteur en médecine à Lyon.

Membres suppléants dudit tribunal: M. Gallavardin, docteur en médecine à Lyon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Mâcon: M. Dessevre, docteur en médecine à Mâcon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Burlats et Joseph, docteur en médecine à Mâcon.

Membre du tribunal départemental des pensions du Mans: M. Laburthe, docteur en médecine au Mans.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Dumas et Neau, docteurs en médecine au Mans.

Membre du tribunal départemental des pensions de Marseille: M. Bernard, docteur en médecine à Marseille.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Livon et Sepet, docteurs en médecine à Marseille.

Membre du tribunal départemental des pensions de Melun: M. Poitrinal, docteur en médecine à Melun.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Hermann et Piasio, docteurs en médecine à Melun.

Membre du tribunal départemental des pensions de Mende: M. Constans, docteur en médecine à Mende.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Hugonnet (Jean) et Delmas (Pierre), docteurs en médecine à Mende.

Membre du tribunal départemental des pensions de Metz: M. Leder, docteur en médecine à Metz.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Coirint, docteur en médecine à Metz.

Membre du tribunal départemental des pensions de Mont-de-Marsan: M. Castera, docteur en médecine à Hajetmau.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bethous, docteur en médecine à Mont-de-Marsan; Fournier, docteur en médecine à Saint-Sever.

Membre du tribunal départemental des pensions de Montauban: M. Paisseran, docteur en médecine à Montauban.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Pouget et Delpeyrou, docteurs en médecine à Montauban.

Membre du tribunal départemental des pensions de Montpellier: M. Mourgues-Molines (Edouard), docteur en médecine à Montpellier.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Vidal et Joyeux, docteurs en médecine à Montpellier.

Membre du tribunal départemental des pensions de Moulins: M. Penard, docteur en médecine à Moulins.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Sourice et Treyve, docteurs en médecine à Moulins.

Membre du tribunal départemental des pensions de Nancy: M. Mulet, docteur en médecine à Nancy.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Abel et Guillemin, docteurs en médecine à Nancy.

Membre du tribunal départemental des pensions de Nantes: M. Billand, docteur en médecine à Nantes.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bureau et Duverger, docteurs en médecine à Nantes.

Membre du tribunal départemental des pensions de Nevers: M. Boudot, docteur en médecine à Nevers.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Tixier et Piel, docteurs en médecine à Nevers.

Membre du tribunal départemental des pensions de Nice: M. Casabianca, docteur en médecine à Nice.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Vadon et Martinet, docteurs en médecine à Nice.

Membre du tribunal départemental des pensions de Nimes: M. Gayet, docteur en médecine à Nimes.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Salan et Fayot, docteurs en médecine à Nimes.

Membre du tribunal départemental des pensions de Niort: M. Clouzeau, docteur en médecine à Niort.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Marchant, docteur en médecine à Niort; Guyonnet, docteur en médecine à Saint-Maixent.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Oran: M. Bison, docteur en médecine à Oran.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Durand et Blanc, docteurs en médecine à Oran.

Membre du tribunal départemental des pensions d'Orléans: M. Roger, docteur en médecine à Orléans.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Derouet, docteur en médecine à Orléans.

Membre du tribunal des pensions de Paris:

1re section: membre titulaire: M. Helie, docteur en médecine à Paris; membres suppléants: MM. Denet et Gautier, docteurs en médecine à Paris.

2e section: membre titulaire: M. Lyon-Caen, docteur en médecine à Paris; membres suppléants: MM. Debobert et Colliez, docteurs en médecine à Paris.

3e section: membre titulaire: M. Piedelievre, docteur en médecine à Paris; membres suppléants: MM. Pollet et Lefevre, docteurs en médecine à Paris.

4e section: membre titulaire: M. Descoust, docteur en médecine à Paris; membres suppléants: MM. Sauve et Harvier, docteurs en médecine à Paris.

5e section: membre titulaire: M. Maréchal, docteur en médecine à Paris; membres suppléants: MM. Faguet et Michel Gaultier, docteurs en médecine à Paris.

Membre du tribunal départemental des pensions de Pau: M. Roche, docteur en médecine à Pau.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Fayon et Peyranere, docteurs en médecine à Pau.

Membre du tribunal départemental des pensions de Périgueux: M. Lacosle, docteur en médecine à Périgueux.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Salel, docteur en médecine à Périgueux.

Membre du tribunal départemental des pensions de Perpignan: M. Esteve, docteur en médecine à Perpignan.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Wittwer de Froutgen et Pouderoux, docteurs en médecine à Perpignan.

Membre du tribunal départemental des pensions de Poitiers: M. Foucault, docteur en médecine à Poitiers.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Villars et Chagnaud, docteurs en médecine à Poitiers.

Membre du tribunal départemental des pensions de Pontoise: M. Breytel, docteur en médecine à Pontoise.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Reverdy et Dassencourt, docteurs en médecine à Pontoise.

Membre du tribunal départemental des pensions de Privas: M. Tarbouriech, docteur en médecine à Privas.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Baille (Pierre) et Damey, docteurs en médecine à Privas.

Membre du tribunal départemental des pensions du Puy: M. Coze, docteur en médecine au Puy.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Maleyson et Durand, docteurs en médecine au Puy.

Membre du tribunal départemental des pensions de Quimper: M. Bodelec, docteur en médecine à Quimper.

Membres suppléants dudit tribunal: M. Cornic et Mme Zangerlin, docteurs en médecine à Quimper.

Membre du tribunal départemental des pensions de Rennes: M. Lansezeur, docteur en médecine à Rennes.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Guillerm et Lanchou, docteurs en médecine à Rennes.

Membre du tribunal départemental des pensions de la Rochelle: M. Leflaive, docteur en médecine à la Rochelle.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Pozzi et Drouineau, docteurs en médecine à la Rochelle.

Membre du tribunal départemental des pensions de la Roche-sur-Yon: M. Claverie, docteur en médecine à la Roche-sur-Yon.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Maigre, docteur en médecine à la Roche-sur-Yon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Rodez: M. Lagarrigue, docteur en médecine à Rodez.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Charrie et Guibert, docteurs en médecine à Rodez.

Membre du tribunal départemental des pensions de Rouen: M. Jean, docteur en médecine à Rouen.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Neel, docteur en médecine à Rouen.

Membre du tribunal départemental des pensions de Saint-Brieuc: M. Moy, docteur en médecine à Saint-Brieuc.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Pedron et Mury, docteurs en médecine à Saint-Brieuc.

Membre du tribunal départemental des pensions de Saint-Etienne: M. Gerest, docteur en médecine à Saint-Etienne.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Genairon et Charvin, docteurs en médecine à Saint-Etienne.

Membre du tribunal départemental des pensions de Saint-Lô: M. Martin, docteur en médecine à Saint-Lô.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. de Lafargue-Bares et Gonroy, docteurs en médecine à Saint-Lô.

Membre du tribunal départemental des pensions de Strasbourg: M. Brion, docteur en médecine à Strasbourg.

Membre suppléant dudit tribunal: M. Allenbach, docteur en médecine à Strasbourg.

Membre du tribunal départemental des pensions de Tarbes: M. Prunet, docteur en médecine à Tarbes.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Auberly, docteur en médecine à Tarbes; Benezech, docteur en médecine à Bagnères-de-Bigorre.

Membre du tribunal départemental des pensions de Toulon: M. Lenoir, docteur en médecine à Toulon.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Bricaire et Jacquin, docteurs en médecine à Toulon.

Membre du tribunal départemental des pensions de Toulouse: M. Lefebvre, docteur en médecine à Toulouse.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Sendrail et Bounhoure, docteurs en médecine à Toulouse.

Membre du tribunal départemental des pensions de Tours: M. Malet, docteur en médecine à Tours

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Guillaume-Louis et Gillard, docteurs en médecine à Tours.

Membre du tribunal départemental des pensions de Troyes: M. Jenthon, docteur en médecine à Troyes.

Membre suppléant dudit tribunal. M. Gur, docteur en médecine à Troyes.

Membre du tribunal départemental des pensions de Tulle: M. Buisson, docteur en médecine à Tulle.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Audubert et Nilus, docteurs en médecine à Tulle.

Membre du tribunal départemental des pensions de Valence: M. Serre, docteur en médecine à Valence.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Rochaix et Rattier, docteurs en médecine à Valence.

Membre du tribunal départemental des pensions de Vannes: M. Franco, docteur en médecine à Vannes.

Membres suppléants dudit tribunal. MM. Barbier et Audic, docteurs en médecine à Vannes.

Membre du tribunal départemental des pensions de Versailles: M. Delis, docteur en médecine à Versailles.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Legrain et Malaval, docteurs en médecine à Versailles.

Membre du tribunal départemental des pensions de Vesoul: M. Racadot, docteur en médecine à Vesoul.

Membres suppléants dudit tribunal: MM. Larere et Normand, docteurs en médecine à Vesoul.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
OLAF LECARPENTIER.

Tableau d'avancement de classe des secrétaires d'administration à l'administration centrale du ministère de la justice pour l'année 1951.

Par arrêté du 15 novembre 1951, M. Pin René, secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la justice, est inscrit au tableau d'avancement à la classe principale de l'année 1951, pour compter du 16 mai 1951.

PROMOTION

Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Pin (René), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la justice, est promu secrétaire d'administration principal à compter du 16 mai 1951.

Tableau d'avancement de classe pour l'année 1952 concernant les fonctionnaires de l'administration centrale soumis au décret du 24 mars 1937.

Par arrêté du 28 décembre 1951, sont inscrits au tableau d'avancement de classe, pour l'année 1952, les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la justice dont les noms suivent, qui réunissent l'ancienneté requise pour être élevés de classe.

M. Francon, chef de la comptabilité, pour compter du 3 février 1952.

M. Boltz, sous-chef de la comptabilité, pour compter du 1er août 1952.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Radiations dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Par arrêtés du grand chancelier en date du 18 décembre 1951, ont été:

1° Rayé des matricules de la Légion d'honneur:

M. Fournier (Victor-Eugène-Gustave-François), chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1921, ex-chef d'escadron d'artillerie en retraite, rayé à compter du 16 avril 1945.

2° Rayés des contrôles de la médaille militaire:

MM.

Danglot (Achille-Alphonse), médaillé militaire du 16 mars 1940, en qualité de sergent, recrutement de Colmar, rayé à compter du 2 juin 1950.

Darras (Georges-Joseph-Achille), médaillé militaire du 3 octobre 1949, en qualité d'adjudant-chef, compagnie de transport 2/503, rayé à compter du 22 novembre 1951.

Deliessche (Maurice-Alphonse), médaillé militaire du 16 juin 1920, en qualité de soldat de 1re classe au 127e régiment d'infanterie, rayé à compter du 2 octobre 1951.

Harrouna Abdoudou, mle 8001, médaillé militaire du 11 juin 1937, en qualité de caporal, bataillon de tirailleurs sénégalais n° 3, rayé à compter du 18 août 1948.

Lemaire (André-Maurice-Octave), médaillé militaire du 25 décembre 1943, en qualité de sergent-chef d'infanterie, rayé à compter du 3 juillet 1951.

Tsaralahy, mle 42399, médaillé militaire du 10 décembre 1936, en qualité de premier canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Levant, rayé à compter du 15 février 1951.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 27 décembre 1951 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Roux (Maxime), préfet d'Alger (1re classe), est nommé préfet du Loiret (1re classe), en remplacement de M. Tremeaud.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951. VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 27 décembre 1951 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Tremeaud (André), préfet du Loiret (1re classe), est nommé préfet d'Alger, en remplacement de M. Roux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951. VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 27 décembre 1951 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral:

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Carcassès (Lucien), sous-préfet hors classe, hors cadres, est nommé préfet de la Haute-Loire (3e classe), en remplacement de M. Richardot, précédemment mis à la disposition du ministre des affaires étrangères.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951. VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 27 décembre 1951 portant titularisation d'un préfet et le plaçant en service détaché.

Par décret en date du 27 décembre 1951:

M. Deshayes (Claude), administrateur civil du ministère de l'intérieur, précédemment chargé des fonctions de préfet de l'Aveyron (3e classe), est titularisé dans le grade de préfet.

M. Deshayes est placé, en qualité de préfet de 3e classe, dans la position de service détaché à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, en qualité de chargé de mission, pour une période de cinq années au maximum, à compter du 1er mai 1951.

Décret du 28 décembre 1951 mettant un préfet en position de service détaché.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets des 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ribière (Henri), préfet de 1re classe, en service détaché à la disposition du ministre de l'industrie et de l'énergie, est mis à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

En cette qualité, M. Ribière sera placé en position de service détaché.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951. VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret portant permutation entre un sous-préfet et un conseiller de préfecture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1951: page 12688, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « sous-préfet de 3e classe », lire: « sous-préfet de 2e classe »; 7e ligne, au lieu de: « sous-préfet de 3e classe », lire: « sous-préfet de 2e classe »; à la fin du texte ajouter: « En cette qualité, M. Phelip Mazars de Mazarin (Raymond) sera placé en service détaché ».

Prorogation de la régie d'avances instituée auprès de la préfecture de la Seine par arrêtés des 9 juin et 4 juillet 1951.

Le ministre de l'intérieur et le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-21 du 5 octobre 1946 modifiée par la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement de dépenses imputables au budget de l'Etat;

Vu l'arrêté du 9 juin 1951 modifié par l'arrêté du 4 juillet 1951 instituant auprès de la préfecture de la Seine, pour une durée de deux mois, une régie d'avances d'un montant maximum de 20 millions pour le payement des salaires du personnel non fonctionnaire engagé pour les opérations électorales et des indemnités pour travaux supplémentaires attribuées sur le budget de l'Etat aux agents du département et des communes de la Seine appelés à participer aux mêmes opérations,

Arrêtent:

Art. 1er. — La régie d'avances instituée à titre provisoire pour une durée de deux mois auprès de la préfecture de la Seine par les arrêtés susvisés des 9 juin et 4 juillet 1951 est prorogée jusqu'au 31 décembre 1951.

Art. 2. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1951.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le sous-directeur de l'administration départementale et communale,
LAFOREST.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Administration centrale.

Par arrêté du 28 décembre 1951, il est mis fin au détachement de M. Payen (Pierre), administrateur civil dans les fonctions de sous-préfet d'Erstein.

M. Payen (Pierre), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet d'Argelès (Hautes-Pyrénées).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er novembre 1951.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 26 décembre 1951 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve (armee de terre).

Par décret en date du 26 décembre 1951, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les sous-officiers de réserve ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les aspirants:

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

Catégorie 6.

Volat (Louis-Marceau-Albert-Fructidor).

Catégorie 14.

Vigreux (Raymond-Marcel-André).

Subdivision d'Orléans.

Catégorie 6.

Chambon (André - Charles - Marie-Paul).
Sellier (Jacques-Maurice).

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Fleury (Georges-Louis).
Noël (Lucien-Jean).
Renault (Jean-Louis-Marie).
Robert (Pierre-Charles-François).

Catégorie 6.

Armengaud (Charles-Jean-Pierre).
Barlolctti (Dario-Dante).
Bonnet (Pierre-Etienne-Louis).
Bouvier (Max-Léon-Marie-Joseph).
Dupuy (Emile - Charles - Marie-Joseph-Maurice).
Herrmann (Henri-Frédéric).
Huberson (Roger).
Labrunie (Jean-Paul).
Lancon (Maurice-Joseph).
Laroque (Jean-Pierre-Albert).
Majault (Jean-Louis-Marie-Joseph-François).
Marcourel (Norbert-Victor).
Moulon (Henri-Pierre-Edouard).
Ombredane (Georges-Gérard).
Ossola (Gilbert-Lucien).
Parpette (Pierre-Paul).
Prou (Charles-Jean-Jules).
Roux (Maurice-Henri-Lucien).
Ruffin (Robert-Yves-André).
Strouve (Constantin).
Thorel (Marcel-Marie-Camille).
Viennet (André-Henri-Xavier).
Vincent (Dominique-Pierre-Paul).

Catégorie 7.

Alexandre (Jean).
Bacharach (Jean - Claude-Maurice-David).
Barruel (Jean-Marie-Jacques).
Langzam (Wladyslaw).
Salomon (Guy-Roger).
Savignat (André-Jean-Baptiste).
Tubiana (Salomon-Lucien).
Vergnol (Raymond).

Catégorie 10.

Gastaldi (Jérôme-Marie-Noël).

Catégorie 14.

Vaudevire (André-Charles).

Contingent 1947/1.

Le Serrec (Bernard-Yves-Marie).

Contingent 1948/1.

Pinatel (Francis-Maurice).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Bertrand (François-Edouard-Paul).
Deseine (Georges-Lionel-Pierre).
Garin (Pierre-Auguste).
George (Claude-Charles).
Gillet (Jacques-Charles-Jules).
Jouffroy (Robert-Camille).
Le Roy (Emile).
Malherbe (Jean-Marie-Gérard).
Mondain (Henri-Jean).
Renhas (Jean - Marie - Ange - Philippe).

Catégorie 7.

Biondeau (Jacques-Eugène).
Briand (Jean-Camille).
Champagne (Robert-Georges).
Hesse (Lucien-Gabriel-Emmanuel).
Jacob (Pierre).
Malan (Denis-Robert).
Simon (Yves-Charles-François).
Vitte (Raymond-André).

Catégorie 10.

Mariau (Paul-Marcel).

Contingent 1947/2.

Broudin (Paul-Emile).
Chaumeret (Hervé-Marie-Joseph).

Contingent 1948/1.

Beauquenne (Claude - Alexandre - Léon).
Monnier (André-Emile).
Sillion (Michel).

Contingent 1948/2

Porles (Roger-Pierre).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 5.

Vidalenc (Basile).

Catégorie 6.

Blangy (Marceau-Charles-Gérard).
Cabaret (Pierre-Joseph).
Velpry (Roger).

Catégorie 7.

Caron (Emile-Jules-Joseph).

Contingent 1948/1.

Mangot (Hugues-Philogène-Alfred).

Subdivision d'Arras.

Catégorie 6.

Bout (Michel-Pierre-Joseph).
Costes (René-François).
Couret (Paul-Roger).
Cure (Maurice-Abel).
Demailly (Hippolyte-Anatole-Théotime).

Catégorie 10.

Faivre (Raymond-Roland).

Catégorie 14.

Coet (André - Adolphe - Victoric-Benoît).
Manteau (Michel-Emile-Gustave).

Subdivision de Laon.

Catégorie 6.

Canniccioni (Xavier-Elisée).
Subtil (Jean-Marie-François).

Subdivision de Lille.

Catégorie 5.

Bruel (Marcel-Louis).
Collignon (Lucien).
Desnoulez (Jacques-Auguste-Jean-Joseph).
Le Roy (Robert-Adrien-Marie).

Catégorie 6.

Blot (Roger-Julien).
Boutry (Jean-Henri-Emile-Marie).
Delhaize (Michel - René - Joseph - Ghislain).
Dufossez (Paul-Gaston-Joseph).
Gillot (Gaston-Arthur).
Haguenoer (Guy).
Lancel (Fernand).
Olivier (Louis).

Catégorie 10.

Escalier (Gabriel-Louis).

Catégorie 17.

Bastien (Jules).

Contingent 1947/2.

Fillon (Georges-Claude-Maurice).

Contingent 1948/1.

Delroeux (Louis-Albert-Ghislain).

Contingent 1948/2.

Masquelin (Gaston-Alfred).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 6.

Dubois (Georges-Lucien).
Granier (Fernand-Auguste-Henri).
Peyruseigt-Marti (Jean-Marcel).

Catégorie 14.

Giot (Claude-Julien-Maurice).

Contingent 1948/2.

Pradier (Claude-René).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 6.

Gassie (Armel-Louis-Jean).

Contingent 1948/1.

Durand (Georges-Fernand-Camille-Marie).

Subdivision du Mans.

Catégorie 5.

Becouarn (Jean).

Catégorie 6.

Caradeuc (Pierre - Victor - Emmanuel).
Christienne (Roger-Jean).
Dufournier (Jacques - Louis - Léon-Joseph).
Hebrard (Maurice-Eugène-André).
Hubert (André-Arsène).
Rogier (Lucien-Mary-Edmond).

Subdivision de Nantes.

Catégorie 6.

Labous (Yves).

Contingent 1947/2.

Callies (Gonzague-Pierre-Marie).

Subdivision de Rennes.

Catégorie 5.

Chesnais (Théophile - Jean-Marie-Constant-Toussaint).
Greiner (Robert-André).
Paty (Charles-Auguste-Marie).

Catégorie 6.

Caillot (Marcel-Louis-François).
Dagorn (Louis-Etienne).
Garnier (Maurice-André).
Liberge (Yves-François-Marie).

Subdivision de Vannes.

Catégorie 7.

Edern (Hervé).
Gayet (Hervé-Prudent-Marie).

Catégorie 10.

Le Guellaff (Yves-Alain-Marie).
Pecqueur (Raymond-Jean-Marie).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 7.

Guillard (Léo - Camille-Marie-Robert-Jacques).

Contingent 1947/1.

Yonneau (Pierre-Marcel).

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 6.

Moueix (Pierre-Jean).
De Vincens de Causans (Jacques-Sabin-Raymond).

Catégorie 7.

Bonnac (Jean-Augustin-Gérard).
Borie (Jacques).
Bost (Paul-Jean).
Boutin (Louis-Maurice-Ernest).
Fageolle (Lucien-André).
Mallemanche (Jean-René).
Mars (Jacques-Pierre-Edmond).
Tallet (Emile-Marc).

Contingent 1948/1.

Dewille (Pierre-Albert-Henri).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 7.

Lameyre (Marcel).
Perolle (Jean).
Pommier (Marc-Eugène-Louis).
Raffier (Henri-René).
Valade (Pierre).

Catégorie 10.

Auclain (François).
Martin (Emmanuel-Cyprien).

Subdivision de Poitiers.

Catégorie 6.

Charbonneaux (Pierre-Victor).
Cordier (Lucien-Clément-Eugène).
Du Reau de La Gaignonnière (Régis-Marie).

Catégorie 7.

Margheriti (Marcel-Emile).

Subdivision de Tours.

Catégorie 6.

Quinton (Yves-Louis-Jules-Paul).

Catégorie 7.

Dumay (René).
Vignais (André-Fernand).

Catégorie 17.

Lagarde (André).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Catégorie 5.

Cahen (Robert-Henri).
Grand (Charles-Louis-Marie).
Levet (Jean-Emile).

Catégorie 6

Brun (René-Lucien).
Defranchi (Côme).
Genestoux (Pierre).
Leguevaque (Georges-Louis).
Simon (Claude-François-Henri).

Catégorie 17.

Pestieaux (Robert-André).

Contingent 1948/1.

Pous (Pierre-Joseph-Roger).

Contingent 1948/2.

Babec (Jacques-Henri-Ernest).
Caminada (Henri-Sylvain).

Subdivision de Pau.

Catégorie 7.

Laulheret (Louis-Jean-Pierre).

Catégorie 10.

Lanier (Lucien-Félix-Jean-Maurice).

Subdivision de Perpignan.

Catégorie 5.

Dulac (Marc-Jacques-Alban-Augustin-Marie).

Catégorie 6.

Durliat (Marcel-Raymond).
Jore (Raymond Julien).
Noé (Jacques-Jean-François).
Salvat (Sylvain-Assiscle-Elie).
Seguela (Roger-Edmond-Jean).

Contingent 1948/1.

Thomas (Louis-Désiré-Achille).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

Catégorie 5.

Aubry (Roger-Ernest-Amédée).

Catégorie 6.

Bertrand (Alphonse-Eugène).
Busche (Louis-Philippe).
Caspar (Edmond).
Genson (Victor-Jean-Pierre).
Humbert (Armand-Aloyse).
Klesper (Pierre).
Lahalle (Raymond-Charles-Victor).
Lambert (François-Joseph).
Meyer (Oscar-Robert).
Morel (Louis-Lucien-Mathurin).
Niederlander (Marcel-Jean).
Peiffer (Alphonse-Georges).
Petri (Jean-Joseph).
Schweitzer (Alfred).
Weibel (Raymond).

Catégorie 14.

Duhoux (André-Charles-Marie).
Hubsch (Alphonse-Xavier).

Contingent 1948/2.

Hofmann (René-Adolphe).
Masson (Jean-Joseph-Gérard).

Subdivision de Nancy.

Catégorie 5.

Moulin (Henri-Arthur).

Catégorie 6.

Baltazard (René-Marie-Lucien).
Caillet (Jean-Henri).
Chaumont (René-Paul-Emile).
Compas (Jean-Marie).
Fève (René).
Hurlin (Victor-Célestin).
Labelle (Paul-Marius-Edmond).
Panighi (Esterino).
Wilhelm (François-Xavier).

Subdivision de Strasbourg.

Catégorie 7.

Leroux (Michel-Emile-Joseph).
Parnot (Marcel-Edouard).
Schach (Jean-René).
Schnepp (Jean).
Umecker (Robert-Emile).
Werderer (Marcel).

Catégorie 14.

Manigold (Marie-Léon-Abel).
Meyer (Gustave-Adolphe).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

Catégorie 6.

Desfontaines (Pierre-Charles).
Thévenard (Jean-Lucien).

Catégorie 7.

Dougy (Etienne-Georges).

Catégorie 17.

Frequelin (André).

Subdivision de Nevers.

Catégorie 6.

Gaillaud (Alfred-Alphonse-Pierre).
Kaufmann (Pierre-Georges-Albert).
Mazerand (Albert-Yves).
Perronnet (Georges-Louis).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major.

Catégorie 6.

Dupuy (Roger-Charles-Gaston).
Puyatier (Robert-François).

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 5.

Gallezot (Robert-Emile).

Catégorie 6.

Baboulaz (Joseph-Clément).
Bon (François-Robert).
Curtil (Antoine-Julien).
Deletraz (Robert-Félix-Jean).
Didier (Raymond-Joseph-Louis).
Duruisseau (François-Michel).
Lamare (Georges-Antoine-Albert).
Lutz (Lucien-Constant).
Rossat (Francis-André).
Scrot (Roger-Marie-Hubert).

Catégorie 7.

Boulou (Jean).
Buffet (Claude-Victor).
Moyrand (Alfred-Henri-Charles).

Catégorie 17.

Derbez (Maurice-François-Laurent).

Contingent 1947/2.

Bouvet (Jean).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 5.

Bollotte (Jean-Marie-Paul).

Catégorie 6.

Dussere (Louis-Alexis).
Flahou (Maurice-Joseph-Anthime).
James (Pierre).
Lebourg (André-Antonin).
Morlet (André-Philippe).
Rettig (André-René-Fernand-Marcel).
Soubrier (Roland-Octave).

Contingent 1948/1.

Monier (Antoine-Louis-Gabriel).
Wajnberg (Maurice-Lucien).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 6.

Girotto (Gilbert-Laurent-Camille).
Hamel (Pierre-André-Albert).
Morel (Paul-Jean-Charles).

Catégorie 10.

Martin (Georges-Charles).

Catégorie 14.

Bourdier (Jean-Louis-René-Lucien).
Lutz (Jacques-Marie).

Contingent 1947/2.

Lamotte (Jean-Marie-Urie-Joseph).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 5.

Gay (Paul-Michel).
Jocotton (Maurice).
Trabach (Louis).

Catégorie 6.

Artru (Louis-Ignace-Régis).
Auble (Emile-Georges-Henry).
Bérard (Pierre-René).
Béroud (Charles-Edouard-Georges).
Bonnamour (Edouard-Marie-Francisque).
Brachet (André-Pierre-Paul-Marie-Philibert).
Brocard (Roger-Marcel-Honoré).
Capron (René-Emile-Ernest).
Crosmary (André).
Darmancier (Michel-Maurice-Augustin-Marie).
Depigny (Pierre-Athanase-Francis).
Desert (René-Marie-Christian).
Desprat (Edmond-Gabriel).
Durand (Gabriel-Claude).
Guimet (René-Gabriel).
Guye (Jean-Charles-Alexandre).
Humbert (Raymond-André-Emile).
Louisgrand (Marcel-Jean-André).
Mentgen (Roger).
Michalet (René-Cyprien-Pierre-Claude).
Millet (Jean-Roger).
Pestre (Joseph-Pierre).
Pichon (Marie-Jean-Benoît).
Pillion (Charles-Eugène).
Terle (Robert-Florimond-Lucien).
Terrier (Pierre-François-Léon).
Thomas (Joseph-Charles).

Catégorie 7.

Brevet (Jean-Félix-Henri).
Jouvent (Albert-Léon).
Pêcheur (Robert-Jean).
Prompt (Paul-Félix-William).

Catégorie 14.

Nodet (Charles-Aimé-François).

Catégorie 17.

Roques (Jacques-Marie).

Contingent 1947/2.

Arbez (Jean-François).

Contingent 1948/1.

Hentz (René).
Faure (André-Louis-Séraphin-Casimir).
Gonin (Roger-Robert).
Jacquet (Robert-Henri).
Perrin (Charles-Marc).
Taquet (Jean-Auguste-François).
Trumeau (Paul-François).
Verny (Gérard-Marie-Jean).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 6.

Lourdeaux (Léon).
Tardy de Montravel (Charles-Noël-Marie-Louis).

Contingent 1947/2.

Rey (Jean-Paul-Edouard).

Contingent 1948/2.

Neel (Camille-Antonin).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Catégorie 6.

Borelli (Ange-Marie).

Catégorie 10.

Bronzini de Caraffa (Vincent-Barthelemy-François-Sébastien).

Subdivision de Marseille.

Catégorie 6.

Alabe (Siméon-Emile-Louis).
Audoin (Guy-Alix-Benjamin).
Bel (Yvon-Joseph-Léon-Hippolyte).
Collomb (Louis-Marius).
Dumas (Samuel-Philippe-André).
Favier (René-Léonel-Lucien).
Gillaizeau (Eugène-Hippolyte-Jean-François).
Graglia (Louis-Paul-Alexandre).
Joly (Gilbert-Edouard).
Lebreton (Pierre-Benoit-Claude).
Pourpre (Maurice-Augustin-Joseph).

Contingent 1946/2.

Tissandier (Thierry-Albert-Jean).

Contingent 1947/2.

Charvet (Louis-Claude).
Gravier (Robert-François).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 6.

Came (Jean-Charles-Eugène).
Coltalorda (Julien-Marie-Joseph Léon).
Istria (Roger-Louis).
Lebrun (Henri-Emilien-Victor).
Meuvret (Henri-Jean-Victor).
Séguin (Albert-Henry).

Catégorie 7.

Marques (Marius-Jacques).

Catégorie 14.

Alibert (Jean-Auguste).

Subdivision de Toulon.

Maussire (Abel-Henri).
Pastorel (Georges-Jean-Marie).
Pech (Henri).
Turquay (Louis-René).

Catégorie 7.

Laurenti (Henri-Jean-Jacques).

Catégorie 10.

Parrucci-Agarrat (Maurice).

Catégorie 17.

Garoscio (Antoine-Paul).
Labbat (Guilaume-Yves).

Contingent 1947/2.

Faraut (Francis-Antoine-Jules-Victor).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 6.

Hannachi (Lounis).
Maillard (Jacques-Jules).
Vigulé (Michel-Edouard).

Catégorie 10.

Bertomeu (Gilbert-Jérôme).
Martinet (Jean-Claude).

Catégorie 14.

Renaudin (Roger).

Division de Constantine.

Catégorie 6.

Chapus (Edgar-Georges).
Goussakowsky (Georges).
Krief (Lucien-Maurice).

Catégorie 10.

Lucas (Charles-Henri-Georges-Alix).

Catégorie 14.

Schenckbecher (Paul-Jean-Marius).

Division d'Oran.

Catégorie 5

Leroux (Claude-Ernest).

Catégorie 6.

Munuera (Joseph).
Schneider (Louis-Ernest).

TROUPES DU MAROC

Division de Casablanca

Catégorie 6

Beguin (Mars-Serge).
Bossard (Yves-Joseph-Marie).
Froment (Robert).

Catégorie 10.

Meusy (Norin-Jean-Louis).

Contingent 1948/1.

Sapède (Henri-Pierre).

Division de Fès.

Catégorie 6.

Fernandez (Edmond).

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Gabès.

Contingent 1948/1.

Callegari (Guido-Louis).

Subdivision de Sousse.

Contingent 1948/2.

Quenaudon (Paul-Jean-Léon-Julien).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 6.

Parent (Jacques-Etienne).

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Catégorie 6

Louvrier (Jean-Louis-Vincent).

FORCES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

Catégorie 17.

Saussol (Paul).

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Guerrand (Jean-René-Raoul).

Catégorie 10.

Dischamps (Jean-Marie-Ange-François).

Catégorie 14.

Jacquin de Margerie (Henri-Jean)
Mathiex (Jean-Maurice-Charles-Marie).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Duban (Bernard-André-Maurice).
Poiret (Philippe-Henri-Maurice).

Catégorie 17.

Berger (Paul-Jean-Marie-Georges)

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nantes.

Contingent 1946/2.

Sorin (Philippe-Ernest-Alfred).

Subdivision de Rennes.

Catégorie 14.

Raynaud (Pierre-Henri-Jacques).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 7.

Aventur (Jacques-Marie).
Gorry (Jean).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 6.

Lejeune (Armand-René-Martial).

Subdivision de Tours.

Catégorie 17.

Bodard (Yves-Michel-Alexis-Marie).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Perpignan.

Catégorie 6.

Bousquet (Marcel-Valentin).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 6.

Hardy (Philippe).

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 6.

Brunet (Georges-Joseph-Eugène).
Foucher (Guy-Paul-Henri-Louis).

Catégorie 7.

Tissot-Dupont (Bernard-Lucien).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 6.

Berthet (Henri).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 6.

Vincilioni (Jean-Baptiste-François-Paul-Marie).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 6.

Perrin (André-Marie-Maurice).

Catégorie 7.

Charpenet (Georges-Henri-Joseph).

Contingent 1948/1.

Cahen (Gilbert-Samuel).

9e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 5.

Garnier (Jean).

Catégorie 6.

Biard (Claude-Marie-Joseph).

Subdivision de Montpellier

Contingent 1948/1.

Delon (Georges-Louis-Jean-Marie).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 10.

Dautel (Robert-Alfred).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 7.

Lunet (Jacques-Paul-Jean-Marie).

Catégorie 14.

Tabourin (Roger-Paul-Eugène).

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie.

Catégorie 6.

Hardy (Jacques-René-Guy-Michel-Marie).

Catégorie 7.

Brejon de Lavergnée (Fernand Jean-Emile-Marie).
Prieur de La Comble (Marie-Henri-Gaston).
Reitzer (Robert-Gabriel).

Catégorie 14.

Petit (André-Alfred-Marie).
Roux (Louis-Jean-Félix).

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

Contingent 1948/1.

Duval (Armand-Marcel-Joseph).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

Catégorie 5.

Petitjean (Lucien-André).

Catégorie 14.

Carrière (Pierre-Louis-Henri).

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Durand (Michel-Auguste-Alphonse-Jean-Marie).
Jarry (Félix).
Lapp (Gilbert-Jean-Charles-Hippolyte-Henri).

Catégorie 6.

Badet (Pierre-Lucien).
Benveniste (Raphaël-Oscar).
Berbesson (Henri-Joseph-Georges).
Brochard (Jean-Yves).
Ciboit (Jacques-Jean).
Cochat (Ange-Jean-Charles).
Fabre (Jacques-Louis).
Ferriot (Louis-Lucien-Marie).
Fossemale (André-Paul).
Harville (Joseph).
Lacaille (Jean-Eugène).
Martinot (Pierre-Paul-Henri-Joseph).
Monestiez (Jacques-Fernand-Elie).
Toujas-Bernate (Lucien).

Contingent 1948/2.

Berrue (Jean-Marcel-Louis-Marie).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 5.

Garnier (Fernand-Jean-Marc).

Catégorie 6.

Renard (Guy-Louis-Constant).
Saintrapt (André-Marius).

Catégorie 14.

Terrioux (Roland).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 6.

Franquet (Bernard-Henry).
Gagey (François-Marie-Joseph-Victor).
Martinez-Arnould (Marcel-Antoine)
Turlot (Yves-Berlin).

Contingent 1947/1.

Chazal (Paul-Roger-Ferdinand).

Subdivision d'Arras.

Catégorie 6.

Bader (Marcel).
Levy (Marcel-Jacques-Pierre).
Maillet (Marcel).

Subdivision de Lille.

Catégorie 5.

Le Corre (Jacques).

Catégorie 6.

Allimant (Paul).
Cantegrit (René-Ferdinand-Octave-Robert).
Cauderlier (Francis-Jules-Louis).
Legrand (Roger-Jean-Napoléon).
Massart (Raymond-Louis).
Montagne (Jean-Marie).
Paindavoine (René-Elisée-Louis-Michel).

Catégorie 14.

Gillodts (Michel-Charles-Joseph).
Hanaire (André-Louis-Raymond).

Catégorie 17.

Vignal (André).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 5.

Baveux (André-Raymond-Marcel).

Catégorie 6.

Herrmann (Guy-Louis-Gaston).
De Laitre (Alain-Charles-François).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 6.

Gastebois (Roger-Edmond-Pierre).
Lefebvre (Jacques-Robert-René).
Vedie (Roger-Edouard).

Subdivision du Mans.

Contingent 1946/2.

Chavaroche (Gérard-Félix).

Subdivision de Nantes.

Catégorie 6.

Prieur du Perray (Maurice-Marie-Gérard-Marcel).
Weyer (Jean-Paul-Marie-Michel).

Catégorie 10.

Clermont (Vincent-Pierre).

Subdivision de Vannes.

Contingent 1948/2.

Moquet (Yves-André).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 7.

Gaudron (Ernest).

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 6.

Gandriaut (René).
Tesmoingt (Robert-Charles-Pierre)

Catégorie 7.

Auckenthaler (Eric-Vincent-William).
Joubert (Abel).
Pireaud (Gabriel).

Catégorie 14.

Dupuy (Jean-Pierre).

Contingent 1948/2.

Vaschalde (François-Marie-Fernand).

Subdivision de Poitiers.

Catégorie 14.

Bouchez (Jean-Léon-Clément).
Sanchez (Jean-Guy-Félix-Eugène).

Contingent 1947/1.

Canon (Gérard-André).

Subdivision de Tours.

Catégorie 6.

Maurey (Raymond-Auguste).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Catégorie 6.

Audibert (Pierre-Louis-Aimé-Maurice).

Catégorie 7.

Malbranque (Isidore-Victor).

Subdivision de Pau.

Catégorie 7.

Willmann (Paul-Alphonse).

Catégorie 14.

Lamiscarre (Barthélemy-René).

Subdivision de Perpignan.

Catégorie 6.

Billot (Jacques-Arthur).
Funel (René-Honoré-Joseph-Marius).

Subdivision de Toulouse.

Catégorie 6.

Delbreilh (Henri-François-Clément).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

Catégorie 5.

Argenton (Jean-André-Henri).
Druesne (Gilbert-Léon).

Catégorie 6.

Grivel (Jean-Claude-Henri).
Lecomte (Pierre-Hubert).
Leidwanger (Joseph).
Olivier (Emile-Jean).
Petin (Jacques-André-Lucien).
Reslinger (Jean-Joseph).
Schmidt (Gaston-Arsène).

Catégorie 14.

Letellier (André-Louis-François).

Subdivision de Nancy.

Catégorie 6.

Jacob (André-Joseph).
Mousset (Charles-Pierre-Léon-Maurice).

Subdivision de la Sarre.

Catégorie 6.

Biwer (Eric-Pierre-Michel).

Subdivision de Strasbourg.

Catégorie 6.

Munsch (René-Joseph).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Contingent 1948/2.

Schwartzmann (Pierre-Ema-Joseph).

Subdivision de Dijon.

Catégorie 6.

Coibion (Antoine-Henri-Ghislain).

Subdivision de Nevers.

Catégorie 6.

Gautier (Pierre-Louis).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 6.

Pascal (Ernest-Joseph).

Catégorie 7.

Jouannaud (Pierre-André-Emile).

Catégorie 17.

Boisson (Paul-Arthur-Clément).

Contingent 1948/2.

Bufflier (Jean-François).
Dujarier (Jean-Paul-Pierre-Marie).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 6.

Cassagne (Jean-Marius-Odilon).
Foucaud (Jean-Abel).
Massaloux (Jean-Paul).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 5.

Bonnefond (Claude).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 6.

Bisson (Georges-Antoine).
Brunier (Lazare-Joseph).
Calvet (Maurice-Marie-Jean).
Février (Georges-Eugène).
Grawitz (Charles-Henri-Louis-Marie).
Humbert (Marcel-André).
Lebayle (Jean-François-Hippolyte).
Lesire (Charles-Auguste-Jean).
Loupp (Charles).
Pallot (Henri-Paul-Ernest).
Perraud (Louis-Maurice).

Catégorie 7.

Houdet (Maurice-Raoul).

Catégorie 14.

Delahaye (Jacques-Georges-Auguste).
Nebon-Carle (Alain-Charles-Adrien).

Contingent 1947/2.

Vanel (Jean-Etienne-Marie).

Contingent 1948/1.

Munier (Guy).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 6.

Georges (Roger-André).

9e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 6.

Coirault (Yves-Gaston-Georges).
Léon (Jean-Paul-David).
Moreau (Lucien-Robert-André).
Simon (Christian-Nicolas).

Subdivision de Marseille.

Catégorie 5.

Artigaut (René-Marcel).
Bonnivard (Joseph-Marius).
Robert (Pierre-Raoul).

Catégorie 6.

Casas (Edmond-Ramon).
Miallet (Pierre-Louis-André).
Paris (Robert-Marcel-Emile-Edmond).
Rauzy (Paul-Edmond).
Rossollin (Jean-Marie-Félix)
Soubiraa (Pierre-Jean-Raymond).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 6.

Blanchet (Eugène-Paul).
Guibal (Joseph-Emile-Alphonse).

Catégorie 14.

Grouin (Georges-Charles).

Catégorie 17.

Payre (Justin-Joseph-Edouard).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 5.

Mignot (Régis-René-Marie-Joseph).

Catégorie 6.

Frecon (Roger-Noël).
Giorsetti (Jean-Marius-Antoine).
Hamot (Pierre-Henri-Jules-Antoine).
Ranquet (Jean-Urbain-Louis).
Roy (Philippe-Frédéric).
Verge (Marius-Roger).

Contingent 1948/2.

Aron (Michel-Julien).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 6.

Chahian (Albert).

Division de Constantine.

Catégorie 6.

Bizouard (Roger).
Simonnot (Jean-Louis-Charles).

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'artillerie

Catégorie 6.

Bernier (Pierre-Georges).
Brosseron (André-Marcel-Charles).
Hengas (Roger-Henri-Jean-Emile).
Lasfargues (Hubert-Louis-Camille).
Macaire (Jacques-René-Maurice).
Normandin (Jacques-Fernand).

Catégorie 10.

Beliard (Charles-Claude).
Blain (Henry).
Bougouin (Henri-Marie-Dominique).
Lafitte (Jacques).

Contingent 1946/2.

Marchal (Jean-Fernand).

Contingent 1947/2.

Cousin (Claude-Henri).

Contingent 1948/2.

Mei (Alexandre-Dominique).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 17.

Vuillemin (Joseph-Marie-Gérard).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Catégorie 6.

Meyneng (Pierre-Robert-André).

Train.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Huot (Roger-Raymond).

Catégorie 6.

Droin (Philippe-Laurent-Paul).
Perrusset (André-Marcel-Bernard).
Soenen (Georges-Louis-Marie-Joseph).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Ferber (Henri-Louis-Jean).
Stiegler (Edouard-Georges-Alfred).

Contingent 1947/2.

Chaudon (Serge-Aimé-Jean).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

Contingent 1946/2.

Bouysses (Simon-Gérard).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Vannes.

Catégorie 17.

Le Bail (Roger).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 7.

Hanau (François-Joseph).
Rigal (Jacques-Marie-Camille-Paul).

Subdivision de Limoges.

Contingent 1948/2.

Castille (Gilbert-Georges).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 6.

Maury (Philippe-Edouard-Léon-Adolphe).

Catégorie 14.

Maria (René).

Subdivision de Chambéry.

Contingent 1947/2.

Grangeat (Emile-Bon-Marius).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 10.

Rigotard (Pierre-Joseph-Gustave).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 6.

Bonnet-Guichard (Louis-Xavier-André).
Perrichon (Eugène-Joseph).
Raffaelli (Roger-Michel).

Catégorie 14.

Philip (Jean-David).

Contingent 1947/2.

Gros (Robert-Gustave).

Contingent 1948/1.

Cailliot (Jean-Paul-Léo-Gabriel).

Subdivision de Saint-Etienne.

Contingent 1947/2.

Bouvet (René-Jean).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Catégorie 6.

Chauvin (Pierre-Jean-Léon).
Tourrières (Fernand-Guy).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 6.

Carayon-Durand (André-Fernand-Pierre).
Silhol (Hubert-René-Adrien-Alban).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 5.

Grisoni (Toussaint).

Catégorie 6.

Benier (Pierre-Marie-Jacques-Luc-Emmanuel-Edmond-Jean).

Division d'Oran.

Catégorie 10.

Ben Dayan (Moïse-Henri).

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Contingent 1948/1.

Ranquet (André-Alfred-Christian).

Transmissions.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Marc (Jean-Marcel).
Pons (Victor-Emile).

Catégorie 14.

De Milleville (Maurice-Marie-Joseph).

Contingent 1947/1.

Valat (Roger-Charles-Ernest).

Contingent 1948/2.

Poisbeau (Henri-Alphonse-Gilbert).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Regnaud (Guy-Marie-Gabriel).

Catégorie 14.

Blondeau (Julien-Jean-Etienne).

2e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Contingent 1947/2.

Tarin (Jean-Georges).

Subdivision de Lille.

Catégorie 14.

Hammelrath (Paul-Maurice-Auguste).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 6.

Petiton (René-Ernest-Gérard).

Catégorie 14.

Hard (René-Louis-Georges).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Contingent 1948/2.

Kerguiduff (Louis-Charles).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 17.

Arnaudin (Pierre-Louis).
Nicolas (René-Flavien-Marie-Auguste).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 14.

Vermillard (René-Marcel).

Subdivision de Tours.

Catégorie 7.

Albrech (François-Paul-Roger).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

Catégorie 6.

Roulier (Augustin-Joseph).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

Contingent 1948/2.

Chosalland (Henri-Joseph).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Contingent 1947/2.

Barrière (Laurent-Michel-Pierre).

TROUPES DU MAROC

Commandement des transmissions.

Catégorie 6.

Thuillier (Jean-Joseph-Georges).

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Catégorie 6.

Jacqmin (Etienne-Albert-Louis).

Contingent 1948/1.

Gafflot (Georges-Marcel).

Cadre des adjoints de chancellerie.

3e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 6.

Trousseau (Théophile).

Cadre des adjoints des corps de troupe.

4e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 17.

Laville (Jean-Marie-Gérard).

Corps des interprètes militaires.

1re REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 10.

Dormeuil (Xavier-Jacques-Camille).
Durignieux (Jean-Charles-Oscar).
De Juge-Montespieu (Claude-John-Henri).
Manchon (Frank-Gaston-André).
Meyer (Jacques-Charles).
Roubieu (Henri-Paul).

3e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 14.

Untereiner (René).

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Catégorie 14.

Werly (Paul-Ferdinand).

MM. les sous-officiers:

Infanterie.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 16 novembre 1950.)

Quennet (Gérard-Louis-Eugène), classe 1948/2, recrutement de Valenciennes, mle 23456.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Pau.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Chalan (Philippe), classe 1941, recrutement de Toulouse, mle 13288.

Arme blindée et cavalerie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Larnaudie de Ferrand-Puginier (Christian-Marie-Henri-Ferdinand), classe 1944, E. V., recrutement de la 1re région militaire, mle 8135.
Le Barazer (Daniel-Marie-Joseph), classe 1943, E. V., recrutement 1re région militaire, mle 36121.
Le Barazer (Jean-Marie-Noël), classe 1940, recrutement 1re région militaire, mle 2891 S/2.

Subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Lorre (Henri-Théophile-Louis-Marie), classe 1934, E. V., recrutement 8e région militaire, mle 1620.

MM. les aspirants contingent 1950/51:

(Pour prendre rang du 25 octobre 1951.)

Infanterie.

1re REGION MILITAIRE

Zyla (Miéczyslaw), subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

Meyer (Marie-Gérard-Paul), subdivision de Lille.

Arme blindée et cavalerie.

9e REGION MILITAIRE

Daisson (Michel-Jacques), subdivision de Toulon.

Génie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les aspirants:

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Babin (Georges-Joseph).
Babut (Etienne).
Balp (François-Albert-Pierre-Marie-Joseph).
Bernou (Paul-Maurice).
Boone (André-José-Pierre).
Busnel (Henri-Robert-Pierre).
Dachary (Jean-Auguste).
Guynet (Jean-Pierre-Marie).
Lenoir (Louis-Eugène-Camille-Valentin).
Maillard (André-Lucien).
Schmitz (Charles-Pierre).
Tinland (Henri).

Subdivision de Versailles.

Bonin (Jacques).
Clochez (Maurice-Jean).
Diot (Adrien-Marcel-André).
Fourre (Pierre-Jean-Marcel).
Lemonnier (André-Edouard).
Ligneul (Michel-René).
Martin (Robert-Marcel-Albert).
Roncoroni (Jean-Louis).
Saint-Bauzel (André-Marie-Pierre).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Arras.

Jamain (Charles-Prudent).

Subdivision d'Amiens.

Fossiez (Jean-Alexandre).

Subdivision de Rouen.

Lamy (Jacques-Louis-Henri-Marcel).
Lelong (Charles-François).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nantes.

Cheneau (Jean-Edmond-François).
Stephant (André-Louis).
Tromeur (Marcel-Alexandre-Yves).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Leproux (Pierre-Michel).

Subdivision de Poitiers.

Boireau (Marcel-Louis).
Massat (Jean-François).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Pau.

Lacoine (Raymond-Emile-Henri).
Quenard (Louis-Martin-Justin).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

Dieu (Roger-Jean).
Petit (Roger-Gaston).
Poinas (Jean).

Subdivision de Nancy.

Ducasse (Jean-Emile).
Martiny (André-François).
Monnet (Georges-Jean-Gabriel).
Prieur (Henri-Léon).

Subdivision de Strasbourg.

Bloch (Marcel-Henri).
Troussard (Georges-Max).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

Peguin (Albert-Constant-Jean Joseph).

Subdivision de Nevers.

Tritschler (René).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

Paumier (Gabriel-Georges).
Revillard (Jean-Eugène).
Truche (Raoul-Etienne-Joanny).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Romenville (Jacques-Michel).
Travert (Raymond-Georges-Aimé).

Subdivision de Saint-Etienne.

Ferret (Jean-Clément).
Luchaire (Léon-Gabriel-François).

Subdivision de Chambéry.

Boulley (Pierre-Georges-Eugène).
Bozec (Roger-Louis-Marie).
Doucet (Claudius-Emile).
Galvin (Désiré-Paul).
Hure (Albert-Louis-Mathieu).
Menahen (Jean-Eugène).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Chabert (Ulysse-Etienne-Joseph)
Durand (Jean Alexandre).
Genevay (André-Marcel).
Jean (Roger-Victor).
Rofort (Maurice-Raoul).

Subdivision de Toulon.

Bonhomme (René-Germain).

Subdivision de Montpellier

Crespon (Roger-Gabriel).
Faiseau (Maurice-Félix).
Poudou (Pierre-Philippe-Albert).
Vignes (Gabriel-Léon).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Oran.

Koubi (Georges).

TUNISIE

Commandement supérieur des troupes de Tunisie.

Juhel (Jean-Raymond).

Subdivision de Sousse.

Tuczkiewicz (Jacques Charles-Lucien).

(Pour prendre rang du 15 décembre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Barre (Gilbert-Lucien-Henri).

Subdivision de Versailles

Delpech (Jean-Edouard).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Rouen.

Lefèvre de Plinval (Raoul-Etienne-Marie).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Rennes.

Bagot (Jean-François-Auguste).

Subdivision de Nantes.

Voileau (Jean-René-Marie).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Cabanne (Gabriel).

MAROC

Commandement du génie au Maroc

Desevre (Léon-Camille-Jules).

(Pour prendre rang du 1er avril 1951.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Cortet (Jean-Georges).
Guyard (Jacques-Louis).
Jouin (Claude-Henri-Robert).
Launey (Philippe-Paul-Henri).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

Carpentier (Paul-Léon).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Roubertie (Jean-Marcel).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

Martin-Calle (Jean).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Toulon.

Lœuillet (Roger-Louis-Elie).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Ravillard (Serge-Claude-Pierre).

MM. les sous-officiers:

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Grenoble.

Blanc (Eugène), recrutement de Lyon, classe 1946, mle 8735.

Matériel.

Subdivision Artillerie.

MM. les aspirants.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

a) CADRE DES INGÉNIEURS

8e région.

Belmas (Robert-Charles).
Lacroix (Jean-François-Antoine).
Muet (Paul-Emile).
Souvignet (Georges-Alphonse).
Thievenaz (Henri-Joseph-François).

9e région.

Fabre (Jean-Elie).

b) CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS.

2e région.

Blanchard (Jean-Alexandre-Achille).

4e région.

Alvarez (Joseph-Henri).

8e région.

Reeb (Guy-Georges-Marie).
Vallet (Armand-Georges).

c) CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

2e région.

Davet (Jean-Robert).

4e région.

Bru (Marc-Jean-Maurice).
Desbordes (Camille).

8e région.

Blanchoz (Jean-Joseph).
Bourdeau (Georges-Claude).
Condemine (Pierre-Edouard).
Dimier (Michel-Marius).
Fort (Robert-Noël).
Guillaume (Louis-Pierre-Marie).
Labeur (René).
Lavergne (Pierre-Marcel).
Pepelit (Léon-Pierre).
Pitiion (Maurice).
Tochon (Gilbert-Germain).

10e région.

Masson (Roger).

Service de l'intendance.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

MM. les aspirants:

Fournol (Joseph-Clovis-Jean), 5e région.
Lherm (Christian-Frédéric-René), 1re région.
Albiges (Charles-Louis), 5e région.
Tourre (Albert-Jean-Julien), 5e région.
Ryngaert (Marcel-Joseph-Gérard), 8e région.
Bernier (Jacques-René), forces françaises en Allemagne.
Sigrand (Serge-Joseph-Adolphe), 10e région.
Guignard (André-Georges-Louis), 5e région.
Tellez (Robert-Henri-Ghislain), 1re région.
Roitelet (Gilbert-Gaston), 5e région.
Lhez (Robert-Gervais), Maroc.
Pannier (Louis-Jean-Marius), Afrique équatoriale française.
Prieur (Marcel-Henri), 2e région.
Carayol (Pierre-Louis-Augustin), 5e région.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les aspirants:

1re REGION MILITAIRE

Audibert (Jean-Marius-Victor), subdivision de Paris.
Bailly (Louis-Fernand-Francis), subdivision de Paris.
Beneston (Roland), subdivision de Paris.
Charret (Henri-Roger-Charles), subdivision de Paris.
Colonna (Antoine), subdivision de Paris.
Couderc de Saint-Chamant (Emmanuel-Marie-Louis), subdivision de Paris.
Descheyer (Raymond-Emile-Henri), subdivision de Paris.
Ficatier (Albert-Georges-Lucien), subdivision de Paris.
Guillemin (Claude-Jean-Louis), subdivision de Paris.
Laval (Georges), subdivision de Paris.
Monin (Maurice-Victor-Ernest), subdivision de Paris.
Theron (Albert-Vincent-Léon), subdivision de Paris.
Fricotelle (Jacques-Paul), subdivision de Versailles.
Leyre (Jean-Jacques), subdivision de Versailles.
Ravelet (Albert), subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

Bichet (Jacques-Jules-François), subdivision de Lille.
Douchet (Jules-Charles-Edouard), subdivision d'Arras.
Guillotin (Armand-Albert-Joseph-Marie), subdivision d'Amiens.

3e REGION MILITAIRE

Le Guennec (Pierre-Paul), subdivision de Nantes.
Rocaboy (Yves-Raoul-Hyacinthe), subdivision de Nantes.

4e REGION MILITAIRE

Barret (Robert-Louis), subdivision de Limoges.
Polastron (Jacques-Joseph), subdivision de Bordeaux.
Tapie (Jean), subdivision de Bordeaux.

5e REGION MILITAIRE

Balligand (Gilbert-Jules), subdivision d'Albi.
De Fanti (Albin-Jean-Baptiste), subdivision d'Albi.
Dougados (Jean-Roger), subdivision d'Albi.
Duffau (Jean), subdivision de Pau.
Lacu-Puyou (Albert), subdivision de Pau.
Nauwelaers (Marcel-Louis-Guy), subdivision de Perpignan.
Pieri (Jean-Pierre-Dominique-François), subdivision d'Albi.
Peltier (Pierre-Eugène), subdivision de Pau.
Vayre (Georges-René-Louis-Jean), subdivision de Perpignan.

6e REGION MILITAIRE

Burgain (Emile-Charles-Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Emonet (Marcien-Isidore), subdivision de Nancy.
Larre (Léon-Eugène), subdivision de la Sarre.
Stoecklen (Henri-Rémy), subdivision de Strasbourg.

7e REGION MILITAIRE

Ardonceau (André-Jules), subdivision de Nevers.

8e REGION MILITAIRE

Audenis (Jean-Jules), subdivision de Lyon.
Bonglet (Georges-Jean), subdivision de Lyon.
Bouvier (François-Laurent-Marie), subdivision de Grenoble.
Cosles (Jacques-Maurice), subdivision de Grenoble.
Favier (Charles), subdivision de Lyon.
Henric (Louis), sudbivision de Clermont-Ferrand.
Joux (Henri-Jean), subdivision de Lyon.
Rebelle (Henri-Paul-Eugène-Marie), subdivision de Chambéry.

9e REGION MILITAIRE

Becamel (Louis-Roger-Marius), subdivision de Montpellier.
Correnson (Henri-Paulin-Marie-Louis), subdivision de Marseille.
Courtin (André-Paul-François), subdivision de Marseille.
Loisel (Gérard-Roland-Philippe-Albert), subdivision de Toulon.
Malbien (Jacques-Jean-Lucien-Ernest), subdivision de Toulon.
Matteudi (René-Jean), subdivision de Toulon.
Parpaillon (Emile-Albert), subdivision de Montpellier.
Tesserot (Pierre-André), subdivision de Marseille.

10e REGION MILITAIRE

Bautista (Julien-Michel), division de Constantine.
Rocheccioli (Thomas-Xavier-Antoine), division de Constantine.

MAROC

Bonhomme (Marcel), division de Casablanca.
Dor (Henri-Maurice-Marcel), division de Casablanca.
Haza (René-Ferdinand-André), division de Casablanca.
Herry (Corentin-Louis-Marie), division de Casablanca.

TUNISIE

Lebrun (André-Marie), Tunisie.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Cardineau (Guy-Edmond-Calixte-Jacques), Afrique occidentale française.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Couillet (André-Henri-Charles), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Hamon (Léon-Georges), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Laporte (Jean-Alphonse), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Martin (Guy-Henri-Gustave), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Suel (Bertrand-Marie-Emile), Afrique équatoriale française. — Cameroun

MADAGASCAR

Corlobe (Pierre-Marie), Madagascar.
Gibert (Henri-Charles), Madagascar.
Lehr (André-Alfred), Madagascar.
Suaton (René-Roger), Madagascar.

EXTREME-ORIENT

Bey (Yves), Extrême-Orient.
Burgard (Marc-Edouard), Extrême-Orient).
David (Jacques-Pierre-Jean), Extrême-Orient
De Cardaillac (Jean-Gaston-Marie), Extrême-Orient.
Forst (René-Arsène-Charles), Extrême-Orient).
Jerusalemy (Jean-Maurice), Extrême-Orient.
Moreau (Louis-Guy-Marie), Extrême-Orient).
Remy (Paul-Marie), Extrême-Orient.
Schwartz (Roger-André-Henri), Extrême-Orient.
Vinay (Bernard-Marie-Joseph), Extrême-Orient.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les aspirants:

1re REGION MILITAIRE

Bassot (Jacques-Eugène-Roger), subdivision de Paris.
Bataille (Claude-Bernard), subdivision de Versailles.
Damais (Guy-Albert), subdivision de Versailles.
Deslandres (Gérard-Henri-Edmond), subdivision de Paris.
Guilard (Louis), subdivision de Paris.
Horent (Albert-Pierre-Jules), subdivision de Paris.
Jaume (Hyacinthe-Pierre-Joseph), subdivision de Paris.
Viel (Claude), subdivision de Paris.

2e REGION MILITAIRE

Faucquette (Jacques-Louis), subdivision d'Arras.
Florent (Raymond-Jean), subdivision d'Arras.
Leroyer (Serge-Christian-Ferdinand), subdivision de Rouen.
Rouxel (Charles-Aimé-Julien), subdivision d'Arras.

3e REGION MILITAIRE

Fleury (Robert-Alfred-Louis), subdivision de Caen.
Rubeo (Bernard-Ferdinand-Alexandre), subdivision de Caen.

4e REGION MILITAIRE

Couturier (Gérard-Maurice-Robert), subdivision de Bordeaux.
Enjalbert (Jean-André), subdivision de Bordeaux.
Kuntz (Jacques-Raymond), subdivision de Bordeaux.

5e REGION MILITAIRE

Castel (Jean-Léonce-Victoire), subdivision de Toulouse.
Causse (Albert-Georges-Nicolas-Raymond), subdivision de Montauban.
D'Assaguel de Lastordes (Raphaël-Joseph-Marie), subdivision d'Albi.
Desmazes (Paul-Jean-Victor), subdivision d'Albi.
Frejaville (Gilbert-Honoré), subdivision de Montauban.
Larquier-Laplace (Jacques), subdivision de Pau.
Lavergne (René-Antonin), subdivision d'Albi.

6e REGION MILITAIRE

André (Paul-Emile-Marie), subdivision de Strasbourg.
Chaton (Raymond-Edouard-Marie-Joseph), subdivision de Nancy.
Courtot (Charles), subdivision de Strasbourg.
Delaporte (Lionel-Albert), subdivision de Nancy.
Dulong (Philippe-Michel-Louis-Marie), subdivision de la Sarre.
Haus (Adolphe-Charles), subdivision de Strasbourg.
Virrion (Claude-Marie-Charles), subdivision de Châlons-sur-Marne.

7e REGION MILITAIRE

Chanal (Jean-Firmin), subdivision de Nevers.

8e REGION MILITAIRE

Bailleux (Jean-Marcel-Marie), subdivision de Lyon.
Bournique (Christian-Marie-France), subdivision de Lyon.
Couton (René-Paul-Louis), subdivision de Grenoble.
Fardet (Bernard-Joseph-René), subdivision de Grenoble.
Guerre (Robert), subdivision de Clermont-Ferrand.
Martin (André-Emile), subdivision de Lyon.
Menard (Bernard-Pierre-René-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Leyssalle (Jean-René), subdivision de Lyon.

9e REGION MILITAIRE

Bourgeaud (Alexis-André), subdivision de la Corse.
Guiol (Roland-Louis-André-Moïse), subdivision de Marseille.
Senaux (Robert-Edouard-François), subdivision de Marseille.

10e REGION MILITAIRE

Boutet de Monvel (Pierre-Maurice-Bernard), division d'Alger.
Jammy (Gilbert-Edouard), division d'Alger.
Mathé (Nicolas-Jean-Jacques), division de Constantine.

MAROC

Allenet (Yves-René-Léon-Marie), Maroc.
Jung (Jules-Pierre), Maroc.
Rolland (Jules-Jean-Antoine), Maroc.
Vinel (André-Louis), Maroc.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Damien (Pierre-Louis), Afrique occidentale française.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — CAMEROUN

Dayde (Ferdinand-Jean-Michel), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Rebillon (Lucien-René), Afrique équatoriale française. — Cameroun.
Vergos (Yves-Stéphen-Jean-Emile), Afrique équatoriale française. — Cameroun.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

MM. les aspirants:

ADJOINTS TECHNIQUES

a) *Artificiers.*

Godefroy (Pierre-Eugène), Afrique occidentale française.

b) *Ouvriers d'état.*

Charpentier (Claude-Lucien-Charles), Afrique occidentale française.

Infanterie.

1re REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

MM. les sous-officiers:

Affaire (Jacques-Jean-Marie), subdivision de Paris, classe 1944, recrutement de la Seine, mle 40419.
Beis (Pierre-Louis-Joseph), subdivision de Paris, classe 1943, recrutement de la Seine, mle 4076.
Carl (Louis), subdivision de Paris, classe 1944, recrutement de la Seine, mle 2480.
Deltscheff (Pierre), subdivision de Paris, classe 1938, recrutement d'Auxerre, mle 18.
Jarraud (Gabriel-Joseph-Honoré), subdivision de Paris, classe 1927.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

Jaillet (René-Léon), subdivision de Paris, classe 1945, recrutement de Lyon, mle 15581.
Julien (Hubert-Alexandre), subdivision de Paris, classe 1944, recrutement de la Seine, mle 38470.
Richon (Daniel-Charles-Claude-Henri), subdivision de Paris, classe 1944, recrutement de la Seine, mle 39077.
Talamon (Serge-Marie-André), subdivision de Paris, classe 1946, recrutement de la Seine, mle G. 1302.

8e REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Placet (Paul-Jacques-Jules-Marcel), subdivision de Lyon, classe 1945, recrutement de Toulouse, mle 8088.

9e REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Luciani (Jacques-Pierre), subdivision de la Corse, classe 1944, recrutement d'Ajaccio, mle 824.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

Escolle (Jean-Paul-Marie), subdivision de Toulon, classe 1945, recrutement de la Seine, mle 1836.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE. — CAMEROUN

D'Artois (Yves-Claude-Pierre-Marie), Afrique équatoriale française, Cameroun, classe 1943, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 20118.

MAROC

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Delpoux (Justin-Henri), Maroc, classe 1926, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1694.
Martinez (Jean), Maroc, classe 1937, recrutement d'Oran, mle 1807.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Arnauld d'Andilly (Michel-Joseph-Marie), Afrique occidentale française, classe 1929, recrutement de Bordeaux, mle 134.
Donckele (François-Marc-Roland-Jean), Afrique occidentale française, classe 1938, recrutement de Lille, mle 2890.

Artillerie.

1re REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

MM. les sous-officiers:

Goeau (Alain-Louis-Manuel), subdivision de Paris, classe 1943, recrutement de Tunis, mle 384.
Rabaste (Gaston), subdivision de Paris, classe 1920, recrutement de Poitiers, mle 2342.
Saunier (Jean-Georges-Marcel), subdivision de Paris, classe 1948, recrutement de la Seine, mle 37074.

TUNISIE

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

Debros (Bernard-Régis), subdivision de Sousse, classe 1946, recrutement de Tunis, mle 628.

Adjoints administratifs des corps de troupes.

9e REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

M. le sous-officier Astolfi (Paul-Dominique), subdivision de Toulon, classe 1924, recrutement d'Ajaccio, mle 1356.

Les officiers de réserve qui proviennent des sous-officiers de réserve non aspirants sont affectés pour administration aux états-majors de régions ou de subdivisions ou de commandements mentionnés au présent décret, ces organes sont chargés de la notification aux intéressés de leur nomination.

Décret du 28 décembre 1951 conférant les rang et appellation de général de corps d'armée dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les rang et appellation de général de corps d'armée sont conférés, dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, à compter du 1er décembre 1951, à M. le général de division Gonzalez de Linarès (François-Jean-Antonin-Marie-Amédée).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotions d'officiers généraux de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus à titre définitif, à la date du présent décret, dans la première section du cadre de l'état-major général:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade de général de division.

M. le général de brigade Laparra (Hubert-Marie-Joseph-Alpinien-Cyrille-Arnaud).

Au grade de général de brigade.

M. le colonel d'infanterie Missonier (Francis-Gaudens).

M. le colonel d'infanterie Franchi (André-Antoine).

M. le colonel d'artillerie Aubert (Fernand-Alexandre-François).

M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Rethore (Jean-Marie-Henri).

M. le colonel du génie Legrand (Rodolphe).

M. le colonel d'infanterie Gazounaud (Jacques-Marie-Prosper).

M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Dudognon (Marcial).

Au grade d'ingénieur général de 1re classe.

M. l'ingénieur général de 2e classe du service du matériel Le Troadec (Jean).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotions dans la première section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus, à titre définitif, à la date du présent décret, dans la première section du cadre de l'état-major général:

Au grade de général de brigade.

M. le colonel de gendarmerie Morin (Camille-Casimir).

M. le colonel de gendarmerie Berignan (Pierre-Charles).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotion dans la première section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu, à titre définitif, dans la première section du cadre de l'état-major général:

Au grade d'ingénieur général de 2e classe des télécommunications.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Combaux (Edmond-Pierre-François-Marie).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la deuxième section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans la deuxième section du cadre de l'état-major général:

Au grade de général de brigade.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1951.)

M. le colonel d'artillerie Vigneron (Louis).

Art. 2 — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotions dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade d'intendant général de 2e classe.

(Pour prendre rang du 2 décembre 1951.)

M. l'intendant militaire de 1re classe Delon (Gaston-Jean-Joseph).

TROUPES COLONIALES

Au grade de général de brigade.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1951.)

M. le colonel d'infanterie Bourgeois (Maurice-Joseph).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant changement d'appellation de postes d'officiers généraux de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de corps d'armée Dromard (Robert-Henri-Eugène), chargé de l'inspection du génie par décret du 25 juin 1948, prend le titre d'inspecteur général du génie.

Art. 2. — M. le général de division Boutaud de Lavilleon (Marie-Emile-Richard), chargé de l'inspection de l'arme blindée et de la cavalerie par décret du 21 janvier 1949, prend le titre d'inspecteur général de l'arme blindée et de la cavalerie.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Besançon (Fernand-Philippe-Alphonse), est nommé inspecteur général de l'artillerie et des F. T. A.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général.)

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Pfister (Georges-Jean-Eugène) est nommé inspecteur général adjoint de la défense en surface du territoire métropolitain.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT,

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Zeller (Marie-André) est nommé commandant de la 3e région militaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT,

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. le général de division Devaux (Alain-Robert-Etienne), commandant la 7e région militaire, en remplacement de M. le général de division Pfister, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Gillot (Henri-Charles), directeur du personnel militaire de l'armée de terre, en remplacement de M. le général de division Devaux, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers généraux dons les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. le général de division Navarre (Henri-Eugène), adjoint au général commandant en chef des forces françaises en Allemagne, en remplacement de M. le général de division Besançon, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Loth (Robert-Armand-Joseph), commandant la 5e division blindée, en remplacement de M. le général de division Navarre, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Lorillot (Henri-Augustin) est nommé commandant de la division d'Oran, en remplacement de M. le général de brigade Gillot, appelé à d'autres fonctions

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Morel (Léon-Jean-Théophile) est nommé adjoint au général commandant la 3e région militaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. le général de division Laurent (Edouard-Charles-Albert), adjoint au général gouverneur militaire de Lyon, commandant la 8e région militaire, commandant désigné de la zone de défense n° 4.

M. le général de brigade Gardet (Roger-Charles), adjoint au général commandant la 5e région militaire.

M. le général de brigade Pennacchioni Louis), adjoint au général commandant la 15e division d'infanterie.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Lardin (Jean-Marie-Camille) est nommé au commandement de la division d'Alger, en remplacement de M. le général de division Laurent, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat

à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Manceaux-Demiau (Pierre-Jacques-Emmanuel) est nommé adjoint au général commandant la 7e région militaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Vu le décret n° 48-639 du 25 mars 1948 portant création d'une subdivision territoriale de la Sarre;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Chenet (Charles-Louis-François) est nommé commandant de la subdivision de la Sarre et des troupes stationnées en Sarre. Il remplira en outre les fonctions d'adjoint au général commandant la 1re division blindée.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le général de brigade Douchy (Pierre-Alfred-Médard), adjoint au général commandant le premier corps d'armée pour le commandement territorial.

M. le général de brigade Gazounaud (Jacques-Marie-Prosper), mis à la disposition du général commandant en chef des forces françaises en Allemagne.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe Le Merre (Maurice-Léon-Marie) est chargé de l'inspection, de l'instruction et de la mobilisation des unités du service du matériel et de leurs réserves.

Art. 2. — L'affectation de cet officier général, à la direction du service du matériel de la 10e région militaire, prononcée par décret du 26 octobre 1951, est annulée.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Durosoy (Maurice-Armand) est mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, pour recevoir une affectation en Extrême-Orient.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre d'Etat

chargé des relations avec les Etats associés et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret portant mutation d'un officier général de l'armée de terre (première section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 28 juin 1949 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Hary (Louis-Joseph-Francis), mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer par décret du 28 juin 1949, est remis à la disposition du secrétaire d'Etat à la guerre.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 18 décembre 1951 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 18 décembre 1951, M. le colonel d'infanterie Constans (Jean-Louis-Marie) est nommé au poste d'adjoint au général commandant la 2e division d'infanterie.

Décret du 18 décembre 1951 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 18 décembre 1951, les officiers supérieurs dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Grosjean (René-Paul-Gustave) adjoint au général commandant la 27e division d'infanterie.

M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Grout de Beaufort (Henri-Marie-Guy) adjoint au général commandant la 5e division blindée.

Décret du 18 décembre 1951 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre (armée active).

Par décret en date du 18 décembre 1951, les officiers supérieurs dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

M. le colonel du train, breveté d'état-major, Onffroy de Verez (Marcel-Charles-Marie) commandant la subdivision de Poitiers.

M. le colonel d'artillerie Bonnet (Emile-Michel-Régis) commandant la subdivision d'Arras.

M. le colonel des transmissions, breveté d'état-major, Desageux (Fernand-Henri-Charles) commandant la subdivision de Besançon.

Décret du 28 décembre 1951 portant prise de rang et appellation de vice-amiral d'escadre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le vice-amiral Nomy (Henri-Louis-Joseph-Michel), du port de Brest prendra à compter de la date du présent décret, rang et appellation de vice-amiral d'escadre.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant prise de rang et appellation de vice-amiral d'escadre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le vice-amiral Sala (Léon-Marie-Pierre-Antoine), du port de Rochefort prendra à compter de la date du présent décret rang et appellation de vice-amiral d'escadre.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine;

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de vice-amiral.

(A compter du 27 novembre 1951.)

M. le contre-amiral Jourdain (François-Pierre), du port de Brest, en remplacement de M. le vice-amiral Tanguy (P.-M.-D.), placé par anticipation et sur sa demande dans la deuxième section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.
Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine;
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 26 novembre 1951.)

M. le capitaine de vaisseau Bosvieux (Joseph-Marcel), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le contre-amiral Tanguy (P.-M.-D.), promu vice-amiral.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.
Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination dans la promière section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 27 novembre 1951.)

Monsieur le capitaine de vaisseau Ruyssen (Henri-Joseph-Auguste), du port de Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Jourdain, promu vice-amiral.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.
Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 27 novembre 1951.)

Monsieur le capitaine de vaisseau Champion (Jean-Claude-François) du port de Toulon en remplacement de M. le contre-amiral Barthes (E. G. M.), placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.
Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotion au grade d'ingénieur général de 1re classe dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine et passage dans la deuxième section dudit cadre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,
Vu la loi du 5 novembre 1909 portant création d'un corps d'ingénieurs de l'artillerie navale;
Vu la loi du 21 avril 1911 portant organisation du corps des ingénieurs du génie maritime;
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur général de 1re classe du génie maritime.

(Pour compter du 20 décembre 1951.)

M. l'ingénieur général de 2e classe du génie maritime Pietresson de Saint-Aubin (G.-M.-J.), en remplacement de M. l'ingénieur général de 1re classe de l'artillerie navale Ottenheimer, précédemment admis dans la deuxième section.

Art. 2. — M. l'ingénieur général de 1re classe du génie maritime Pietresson de Saint-Aubin est placé, par anticipation, et sur sa demande, dans la deuxième section du cadre des officiers généraux de la marine, pour compter du 21 décembre 1951.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotion dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien général de 1re classe.

(A compter du 24 décembre 1951.)

M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Pentier (Philippe-Joseph-Siméon), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien général de 1re classe Carabœuf (G.-F.-F.), placé dans la deuxième section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien général de 2e classe.

(A compter du 24 décembre 1951.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Page (Marcel-Vincent), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Pentier, promu ingénieur mécanicien général de 1re classe.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant promotion et nomination dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 2 mars 1902 portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi de finances du 29 décembre 1939 fixant l'effectif du corps du contrôle de l'administration de la marine;

Vu le décret du 7 juin 1951 portant détachement d'un contrôleur général de la marine auprès du secrétariat général de la défense nationale;

Vu le décret du 26 octobre 1951 mettant un contrôleur général de la marine à la disposition du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contrôleur de 1re classe de la marine Adenot (Edmond-Jean-Noël) est promu au grade de contrôleur général de 2e classe, pour compter du 26 octobre 1951, en remplacement de M. le contrôleur général de 2e classe Brancourt (Jean-Albert-Auguste), placé dans la position hors cadres.

Art. 2. — M. le contrôleur général de 2e classe Adenot (Edmond-Jean-Noël) est nommé chef du groupe territorial de contrôle de l'Afrique du Nord et de l'Afrique centrale, avec résidence à Oran, à dater du 20 février 1952, en remplacement de M. le contrôleur général de 2e classe Emery appelé à d'autres fonctions.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 décembre 1951 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air, d'officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 28 décembre 1951:

Sont, sur leur demande, rayés des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre:

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant de réserve Coquet (Pierre-Catherin), né le 14 août 1914.

Artillerie.

M. le capitaine de réserve Balensi (Jean-Albert-Guy), né le 8 mai 1908.

M. le sous-lieutenant de réserve Dehesdin (Robert-Wulfran-Charles), né le 8 avril 1920.

Cavalerie.

M. le lieutenant de réserve Carré (Jean-René-Georges), né le 26 décembre 1905.

Train.

M. le lieutenant de réserve Keravec (Henri), née le 3 juin 1911.

Service du matériel.

M. le lieutenant de réserve Garrousle (Robert-Lucien-Jean), né le 27 mai 1912.

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air (cadre sédentaire) à la date du présent décret.

M. le lieutenant de réserve d'infanterie coloniale Coquet (Pierre-Catherin);

M. le capitaine de réserve d'artillerie Balensi (Jean-Albert-Guy)

M. le sous-lieutenant de réserve d'artillerie Dehesdin (Robert-Wulfran-Charles).

M. le lieutenant de réserve de cavalerie Carré (Jean-René-Georges).

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'armée de l'air à la date du présent décret:

M. le lieutenant de réserve du train Keravec (Henri).

M. le lieutenant de réserve du service du matériel Garrouste (Robert-Lucien-Jean).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juin 1951, page 6580, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « Ravault d'Allones (M. A. J.), enseigne de vaisseau de 1re classe », lire: « Revault d'Allonnes (M. A. J.), enseigne de vaisseau de 1re classe ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 décembre 1951, page 12285, 2e colonne, 47e ligne, au lieu de: « Auscher (Jean), artiste peintre, graveur de la marine », lire: « Auscher (Jean), ingénieur-conseil, ex-chargé de mission au centre de recherche de la marine ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 12 décembre 1951, M. Salvarelli (Martin), agent de bureau de 3e classe, à l'hôpital militaire Louis, à Meknès, est mis, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles, pour une période de trois mois, à compter du 15 novembre 1951.

Par arrêté en date du 13 décembre 1951, Mme Portal (Georgette), agent de bureau de 4e classe à la direction des approvisionnements, des fabrications et des établissements centraux d'études et d'instruction des services de santé des armées, est mise, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois mois, à compter du 17 octobre 1951.

Par arrêté en date du 13 décembre 1951, M. Poisson (Joseph), concierge titulaire à la pharmacie générale du service de santé à Marseille, est mis en disponibilité d'office pour une période de six mois à compter du 28 août 1951 (raison de santé).

Par décision en date du 21 décembre 1951, les commis administratifs des services extérieurs de la guerre relevant de la direction centrale du matériel, inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 1951, sont nommés dans les conditions ci-après:

Au grade de commis de classe exceptionnelle.

(A compter du 1er janvier 1951.)

MM. Pattier (Louis), 1re région militaire.
Senarens (Joseph), 5e région militaire.
Lefèvre (Jules), 2e région militaire.
Schnepf (Xavier), 6e région militaire.
Camus (Héli), 8e région militaire.
Donjon (Jean), 7e région militaire.
Bignon (Joseph), 1re région militaire.
Guyot (Paul), 7e région militaire.
Martin (Pierre), 8e région militaire.

(A compter du 1er avril 1951.)

M. Montet (Louis), 1re région militaire.

(A compter du 1er juillet 1951.)

MM. Schneider (Nicolas), 6e région militaire.
Bertrand (Paul), 2e région militaire.
Bourlot (Victor), 4e région militaire.

(A compter du 1er octobre 1951.)

MM. Reydon (Jean), 9e région militaire.
Breton (Bernard), 6e région militaire.
David (Maurice), 1re région militaire.
Bourgoin (René), 7e région militaire.

Le présent ordre de nomination sera communiqué aux intéressés dans les conditions prévues par la circulaire n° 036/PC. 5 du 19 avril 1948 (*B. O.*, page 1155) relative à l'affichage et à la communication des documents concernant les personnels civils extérieurs.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Extrait des listes de tour de départ établi à la date du 1er octobre 1951 (Journal officiel du 20 octobre 1951).

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

MAINTENANCE MARS

Infanterie.

Chefs de bataillon.

M. Stephan (C.), état-major 3e région.

Capitaines (liste « A »).

MM. Curlet (M.-H.), section technique de l'armée.
Verdun (J.-H.), école sous-officiers Cherchell.
Sellier (C.), base 901.
Rebufat (E.-M.), base militaire de Marseille.
Rousselot (J.-J.), service des essences des F. F. A.
Vincent (A.-D.), état-major de la 6e région.
Grulois (G.-E.), 35e régiment d'infanterie.
Robert (J.-J.), 3e régiment de tirailleurs algériens.
Stocky (R.-F.), 9e bataillon de tirailleurs marocains.
Aleon (A.-E.), direction des transports d'A. F. N.
Clave (P.-M.), état-major de l'armée.
Simon (C.-J.), 6e régiment de tirailleurs marocains.
Guichard (J.-H.), état-major de la 3e région.
de Oudot, état-major de la 6e région.
Dainville (M.-M.).
Leblanc (J.-E.), état-major du commandant en chef des forces françaises en Allemagne.
Chaix de Lavarene (G.-M.), 29e bataillon de chasseurs à pied.
Storelli (R.-A.), centre documentation géographique des F. F. A.
Boret (M.-A.), ministère de la défense nationale (section moral-information).
Patoulet (F.-A.), 1er régiment de tirailleurs algériens.
Tanguy (Y.-A.), 1er régiment d'infanterie.
Schilling (A.-H.), 26e régiment d'infanterie.
Marty (F.-M.), 99e demi-brigade d'infanterie alpine.
Robert (R.), 27e bataillon d'infanterie.
Gadras (P.-A.), 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Corriol (E.-J.), 13e bataillon de chasseurs alpins.
Collonnier (F.-J.), 35e régiment d'infanterie.

M. le chef de bataillon à T. T. Coli (F.-P.), bureau de garnison de Tunis.

Lieutenants (liste « A »).

MM. Lelong (E.), 5e régiment de tirailleurs marocains.
Carmagnole (H.-F.), 6e régiment de tirailleurs marocains.

Lieutenants (liste « B »).

MM. Boyer (N.), 93e régiment d'infanterie.
Robert (M.-G.), 1er régiment de tirailleurs algériens.
Poggi (M.-F.), 25e bataillon de chasseurs alpins.
Grasser (P.-F.), 13e bataillon de chasseurs alpins.
Soudat (A.-I.), 4e régiment de tirailleurs marocains.
Lengacher (G.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, 2e région.
Jacquemoud-Collet (R.), 7e bataillon de chasseurs alpins.

Sous-lieutenants (liste « B »).

MM. Gueret (M.-J.), 151e régiment d'infanterie.
Maingot (H.-E.), 7e régiment de tirailleurs algériens.

Arme blindée, cavalerie.

Chefs d'escadrons (liste A).

M. Le Carbonnier de la Morsanglerie (J.-M.-H.), état-major du commandement de l'A. B. C. d'Algérie-Tunisie.

Capitaines (liste A).

MM. Pichon (A.-J.-M.), 4e cuirassiers.
Jahan de Lestang (M.-J.-R.), E. M. P.-D. N.

Lieutenants (liste A).

MM.

Girard (J.-J.-E.), 2e R. S. A.
Hug (B.-M.-F.), 6e dragons.
Rivayrand (P.-L.-L.), 11e cuirassiers.
Bocquet (G.-F.-A.), 7e R. C. A.
Gamache (G.-A.), 11e R. C. A.

Artillerie.

Capitaines (liste A).

M. Bagard (A.-V.), G. A. O. A. 2.

Lieutenants (liste A).

MM.

Petit (L.-G.-L.), 1/16e R. A.
Cazenave (P.-F.), 33e R. A.
Asselineau (A.-F.-L.), 25e R. A.
Deloison (J.-R.), 61e R. A.
Boyer (J.-A.), 481e G. A. A.
Lavrut (J.-Y.), 481e G. A. A.
Gaillard de Saint-Germain (P.-M.-R.), 61e R. A. A.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole ou aux T. O. A. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts dans leur corps d'origine à être mis en route à partir du 1er mars 1952.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ne rejoindront pas leur corps d'origine à l'issue de leur permission et se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er mars 1952.

B. — Prescriptions particulières:

Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 1er février 1952, une liste nominative des officiers désignés indiquant l'adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission de départ colonial.

NOTA. — Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle 1 du personnel désigné ci-dessus doit être adressé, *par voie aérienne*, directement et d'urgence au général d'armée, haut commissaire de France en Indochine et commandant en chef, état-major, 1er bureau.

Cet état établi sur format 13,5 × 21 conformément au modèle défini au *B. O.*, P. P. 1949, pages 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soins.

II. — RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE

Infanterie.

Capitaine.

M. Remy (B.-M.), central mécanographique d'Alger.

Lieutenants.

MM Thibeaud (C.-A.), dépôt central des isolés.
Poirier (M.), 1er régiment de tirailleurs algériens.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leurs chefs de corps de façon à avoir rejoint le 10 mars 1952 Siddi-bel-Abbès.

Affectés à compter de cette date au dépôt commun de la légion étrangère (D. C. L. E.), ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — Prescriptions particulières:

Le colonel commandant le D. C. L. E. adressera sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 31 mars 1952, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus, qui auront rejoint le D. C. L. E. à la date du 20 mars 1952.

III. — REGULARISATIONS

Sont également désignés pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs, et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

Infanterie.

Lieutenants-colonels.

MM. Jacquin (G.), état-major de l'armée.
Cann (R.), E. M. de l'armée.
Pommier (A.), base 901.

Chefs de bataillon.

MM. Lucasseau (L.), A. I. Maroc
Ay (B.), 18e R. I. P. C.

Capitaine.

M. Bobin (P.), 4e R. T. T.

Lieutenants.

MM. Boissat (P.), E. M. P. de Billom.
Jacobs (J.), 15e B. C. A.

Sous-lieutenant.

M. Mercier (A.), section géographique de l'armée de terre.

Armée blindée et cavalerie.

Capitaines.

MM. Jacquier (J.-M.), 1er dragons.
Vacherot (R.), 11e R. C. A.

Lieutenants.

MM. Boudiaf Taieb, 7e R. C. A.
Millet (P.-M.-L.), 12e dragons.
Kersaudy (H.-Y.-M.), 31e dragons.
Holle (R.-J.-L.), 2e dragons.
Chapuis (R.-M.-A.), 5e dragons.

Artillerie.

Capitaines.

MM. Chaumont (M.), C. A. R. no 1.
Sarazin (G.-M.-J.), 401e R. A. A.
Artus (F.-M.-E.), 1er R. A.

Lieutenants.

MM. Benoist (L.-J.-A.), 452e G. A. A.
De Banyuls de Montferre (R.-G.), 1/62e R. A.
Vichet (M.-P.-M.), 421e R. A. A.

Train.

Chef d'escadron.

M. Veuriot (L.-G.-P.), E. M. 7e région militaire.

Capitaines.

MM. Capdeville (J.-B.-P.), 35e compagnie de camp.
Lagrange (M.-J.), école des cadres de Saint-Maixent.
Lonchampt (R.), direction des transports par voie ferrée.

Lieutenants.

MM. Castelle (J.-C.-L.), 1er escadron du train.
Reininger (P.-J.), groupe de transport no 508.

Transmissions.

ARME

Capitaine.

M. Clemens (A.-J.-P.-M.), 188e B. T.

Cadre des adjoints des services du matériel.

Subdivision transmissions.

Lieutenant.

M. Capela (M.-C.-A.), commandement des transmissions des F. F. A.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Lieutenants.

MM. Depuydt (A.-D.), secteur social de Lille.
Bitaud (G.-D.-P.), E. M. subdivision de Toulon.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Capitaine.

M. Harel (A.-M.), 15e B. C. A.

Lieutenant.

M. Coulon (P.-H.-A.), école militaire préparatoire nord-africaine de Koléa.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-1478 fixant les tarifs de la taxe sur les viandes instituée par les articles 15 à 21 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1951: page 12997, 2e colonne, article 2, 2e alinéa, 1re ligne, au lieu de: « Sous réserve de la réfactions », lire: « Sous réserve de la réfaction ».

Modalités de perception du supplément de taxe intérieure exigible sur les stocks de gas oil déclarés pour la consommation avant la date d'entrée en vigueur de l'article 7 de la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre du budget,

Vu la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951, et notamment les dispositions de l'article 7, ainsi rédigées:

« Les stocks de gas oil ayant fait l'objet, avant la date de l'entrée en vigueur de la majoration, de déclarations à la douane pour la mise à la consommation et détenus, à cette date, par les importateurs-distributeurs, seront passibles de la majoration de taxe résultant du présent article. Un arrêté ministériel fixera les modalités de cette perception »;

Vu le code des douanes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent arrêté, les importateurs titulaires d'une autorisation spéciale d'importation de produits pétroliers sont tenus de déclarer, dans les conditions fixées aux articles 2 et 3 ci-après, les quantités de gas oil dont ils étaient détenteurs à la date de l'entrée en vigueur de la majoration de la taxe intérieure prévue à l'article 7 de la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951.

Cette obligations concerne exclusivement les produits ayant fait l'objet de déclarations à la douane pour la mise à la consommation avant la date de l'entrée en vigueur de la majoration; elle s'applique au gas oil se trouvant en cours de transport à cette même date.

Art. 2. — Pour le gas oil se trouvant dans les entrepôts contrôlés par le service des douanes ou dans les installations attenantes, la déclaration visée à l'article 1er doit être adressée au bureau de douane de rattachement des entrepôts considérés.

En ce qui concerne les produits de l'espèce se trouvant dans les établissements autres que ceux visés au paragraphe précédent, cette déclaration doit être remise à l'inspection centrale des contributions indirectes dont relèvent ces établissements.

La déclaration relative au gas oil en cours de transport doit être adressée au service des douanes ou des contributions indirectes suivant que le dépôt destinataire est ou non contrôlé par le service des douanes.

Art. 3. — Le supplément de taxe exigible en vertu des dispositions de l'article 7 de la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951 est liquidé et perçu dans les mêmes conditions et suivant les mêmes règles que la taxe intérieure de consommation. Les dispositions relatives à la répression des infractions constatées à l'occasion des formalités exigées pour la perception de cette taxe lui sont notamment applicables.

Art. 4. — Le directeur général des douanes et droits indirects et le directeur général des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1951.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Prix de certains produits dérivés du pétrole.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu les arrêtés n°s 21098 du 27 juin 1950, 21240 du 25 août 1950, 21409 du 2 décembre 1950, 21610 du 30 mars 1951 et 21781 du 7 juillet 1951;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 17 de l'arrêté n° 21098 du 27 juin 1950 sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Le taux de la redevance à l'institut français du pétrole est fixé à 10 F par hectolitre ».

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 21781 du 7 juillet 1951 sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Les frais de mise en place de l'essence, du supercarburant, du gas oil, du pétrole lampant, du white spirit et des essences spéciales sont fixés aux taux limites ci-après (en francs par hectolitre):

	LIVRAISONS provenant des raffineries ou points normaux d'importation de la Méditerranée.	LIVRAISONS provenant des raffineries ou points normaux d'importation de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique.
Zone O	166	
Zone A	204	164
Zone B	242	202
Zone C	280	240
Zone D	318	278
Zone E	356	316
Zone F	394	354
Zone G	432	392
Zone H	470	430
Zone J	508	468
Zone K	546	506
Zone L	584	544

Le tableau A annexé au présent arrêté précise le classement des cantons dans chacune des zones ci-dessus. Il annule et remplace le tableau annexé à l'arrêté n° 21 781 du 7 juillet 1951.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 21 781 du 7 juillet 1951 sont remplacées par les dispositions suivantes:

Les marges limites de distribution sont fixées comme suit (en francs, par hectolitre):

	VENTES aux pompistes libres.	VENTES aux pompistes de marque.		VENTES aux grossistes et aux détaillants.
Essence et gas oil	205	265	Pétrole lampant	255
Supercarburant	295	355		
Pétrole lampant	»	265	White-spirit	255
White-spirit	235	»		
Essences spéciales A, B, C, D, E, F, G et H	235	»	Essences spéciales A, B, C, D, E, F, G et H	255

Art. 4. — Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 21 781 du 7 juillet 1951 sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Les marges limites de détail sont fixées comme suit (en francs, par hectolitre):

« *Essence:*
« Pompistes libres..... 305 F.
« Pompistes de marque..... 245

« *Supercarburant:*
« Pompistes libres..... 405
« Pompistes de marque..... 345

« *Gas oil:*
« Pompistes libres..... 295
« Pompistes de marques..... 235

« *Pétrole lampant:*
« Pour vente en vrac à la pompe..... 265
« Pour vente en conditionné..... 220

« *White-spirit* 220
« *Essence H*..... 220 ».

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 30 décembre 1951.

Fait à Paris, le 30 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
ÉMILE HUGUES.

Commission chargée de proposer les modalités d'application de l'article 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Rectificatif au *Journal officiel* des 24 et 25 décembre 1951: page 12844, 1re colonne, 18e ligne, au lieu de: « Gariguel », lire: « Cariguel » (le reste sans changement).

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 28 décembre 1951, sont nommés:

Secrétaire d'administration principal, 1er échelon.

M. Blart, à compter du 5 décembre 1951.

Secrétaire d'administration 1re classe, 1er échelon.

M. Foubert, à compter du 10 décembre 1951.

Contributions directes et cadastre.

Par arrêté du 22 décembre 1951:

M. Tailleur (Prosper-Marie-Juste), directeur de 1re classe des contributions directes et du cadastre, à Carcassonne (Aude), est affecté, sur sa demande, à Montpellier (Hérault), en remplacement de M. Lafourcade, décédé.

M. Petiot (Maurice-Noël-François), directeur de 1re classe des contributions directes et du cadastre à la direction des services généraux de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-t-Marne, à Paris, est affecté, sur sa demande, à la 3e direction du département de la Seine, à Paris, en remplacement de M. Micheau, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Mauer (André-Georges), directeur de 1re classe des contributions directes et du cadastre à Arras (Pas-de-Calais), est affecté, sur sa demande, à la direction des services généraux de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, à Paris, en remplacement de M. Petiot.

M. Cordier (Adrien-Georges), directeur de 1re classe des contributions directes et du cadastre à Vesoul (Haute-Saône), est effecté, sur sa demande, à Arras (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Mauer.

M. Gille (Max-Jean-Arsène), directeur de 3e classe des contributions directes et du cadastre à Alençon (Orne), non installé, actuellement à Chaumont (Haute-Marne), est affecté, sur sa demande, à Vesoul (Haute-Saône), en remplacement de M. Cordier.

Par arrêté du 22 décembre 1951:

M. Simon (Thomas-Marcel), directeur départemental adjoint de 2e échelon, sans gestion, à Nevers (Nièvre), est nommé directeur de 3e classe (indice 550) des contributions directes et du cadastre à Nevers (Nièvre), en remplacement de M. Imbert (Maurice), révoqué.

M. Grossein (Pierre-Auguste), directeur départemental adjoint de 2e échelon, sans gestion, à Paris (direction des services généraux de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne), est nommé directeur de 3e classe (indice 550), des contributions directes et du cadastre, en remplacement numérique de M. Lafourcade, décédé, et affecté à Carcassonne (Aude), en remplacement de M. Tailleur, appelé à un autre poste.

M. Plagne (Roger-Henri), directeur départemental adjoint de 2e échelon, en service détaché en Afrique occidentale française, est nommé directeur de 3e classe (indice 550) des contributions directes et du cadastre, en remplacement numérique de M. Micheau, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et maintenu en cette qualité en service détaché.

M. George (Pierre-Paul-Roger), directeur départemental adjoint de 2e échelon à la 1re direction du département de la Seine, est nommé directeur de 3e classe (indice 550) des contributions directes et du cadastre, en remplacement numérique de M. Plagne, maintenu en service détaché, et affecté à Alençon (Orne), en remplacement de M. Gille (Max), appelé à un autre poste.

Tableau d'avancement des receveurs-buralistes de 2e classe (année 1951).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 décembre 1951, au sommaire et au titre, page 12454, 2e colonne, au lieu de: « Tableau d'avancement des receveurs-buralistes de 2e classe (année 1950-1951) », lire: « Tableau d'avancement... (année 1951) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Dates des concours de l'enseignement du second degré en 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 29 juillet 1885 portant statut des agrégations;
Vu l'arrêté du 20 décembre 1945 relatif au classement spécial aux victimes de guerre;
Vu l'article 29 de la loi du 21 mai 1951;
Vu les arrêtés du 26 novembre 1951 autorisant l'ouverture des concours de recrutement de l'enseignement du second degré,

Arrête:

Art. 1er. — La session de 1952 des concours d'agrégation (philosophie, histoire, géographie, lettres, grammaires, sciences mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles), d'agrégations de l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres, histoire et géographie, sciences mathématiques, sciences physiques, grammaire), d'agrégations de langues vivantes (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et russe), s'ouvrira le lundi 26 mai 1952, au chef-lieu de chaque académie, ainsi qu'à Ajaccio, Constantine, Oran, Tunis et Rabat. En ce qui concerne l'académie d'Aix, les épreuves auront lieu à Marseille.

Les concours pour l'obtention des certificats d'aptitude à l'enseignement dans les collèges, des certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges et écoles normales (allemand, anglais, espagnol, italien et arabe) et des épreuves théoriques du certificat d'aptitude au professorat du second degré s'ouvriront le lundi 3 juin 1952, dans les centres précédemment désignés.

La session pour l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin, dans les lycées et collèges (premier degré) s'ouvrira le vendredi 23 mai 1952 au chef-lieu de chaque académie ainsi qu'à Tunis et Rabat. En ce qui concerne l'académie d'Aix, les épreuves auront lieu à Marseille.

La session pour le concours du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et collèges (degré supérieur) s'ouvrira le samedi 3 mai 1952, à Paris.

La session pour le certificat d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral s'ouvrira à Paris, pour la première partie, le lundi 19 mai 1952, et pour la seconde partie, le jeudi 5 juin 1952.

Il sera ouvert à Londres (Grande-Bretagne) un centre pour les épreuves écrites de l'agrégation d'anglais et du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les lycées et collèges.

Art. 2. — Les inscriptions à ces divers concours, sauf en ce qui concerne le certificat d'aptitude au professorat du second degré, seront reçues à dater de la publication du présent arrêté, jusqu'au 29 février 1952, inclusivement au secrétariat des académies.

Nul ne pourra être admis aux épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (degré supérieur), s'il ne possède en s'inscrivant le certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (premier degré).

Nul ne pourra être admis aux épreuves de la deuxième partie du certificat d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral, s'il ne possède en s'inscrivant la première partie dudit concours.

Art. 3. — L'ordre et la date des épreuves écrites des divers concours visés à l'article 1er du présent arrêté sont fixés comme suit:

I. — AGRÉGATIONS

Agrégation de philosophie.

Lundi 26 mai. — Première composition: sept heures à quatorze heures.
Mercredi 28 mai. — Deuxième composition: sept heures à quatorze heures.
Vendredi 30 mai. — Composition d'histoire de la philosophie: sept heures à quatorze heures.

Agrégation des lettres.

Lundi 26 mai. — Composition française: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Thème latin: huit heures à douze heures.
Mercredi 28 mai. — Version latine: huit heures à douze heures.
Vendredi 30 mai. — Version grecque: huit heures à douze heures.
Samedi 31 mai. — Thème grec: huit heures à douze heures.

Agrégation de grammaire.

Lundi 26 mai. — Composition française: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Version latine: huit heures à douze heures.
Mercredi 28 mai. — Etude grammaticale de textes anciens: sept heures à dix heures trente; étude grammaticale de textes français: quatorze heures à dix-sept heures trente.
Vendredi 30 mai. — Thème latin: huit heures à douze heures.
Samedi 31 mai. — Thème grec: huit heures à douze heures.

Agrégation d'histoire.

Lundi 26 mai. — Composition d'histoire ancienne: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Composition d'histoire du moyen âge: sept heures à quatorze heures.
Jeudi 29 mai. — Composition de géographie régionale: sept heures à quatorze heures.
Samedi 31 mai. — Composition d'histoire moderne et contemporaine: sept heures à quatorze heures.

Agrégation de géographie.

Lundi 26 mai. — Composition de géographie générale: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Composition de géographie régionale: sept heures à quatorze heures.
Jeudi 29 mai. — Composition d'histoire moderne et contemporaine: sept heures à quatorze heures.
Samedi 31 mai. — Composition de géographie humaine et économique: sept heures à quatorze heures.

Agrégations des sciences mathématiques.

Lundi 26 mai. — Composition de mathématiques élémentaires: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Composition de mathématiques spéciales: sept heures à quatorze heures.
Jeudi 29 mai. — Composition de calcul différentiel et intégral: sept heures à quatorze heures.
Samedi 31 mai. — Composition de mécanique rationnelle: sept heures à quatorze heures.

Agrégation des sciences physiques.

Lundi 26 mai. — Composition de physique: sept heures à quatorze heures.
Mercredi 28 mai. — Composition de chimie: sept heures à quatorze heures.
Vendredi 30 mai. — Composition de physique avec applications: sept heures à quatorze heures.

Agrégation des sciences naturelles.

Lundi 26 mai. — Composition sur programme: sept heures à quatorze heures.
Mercredi 28 mai. — Première composition sur programme des lycées: sept heures à quatorze heures.
Vendredi 30 mai. — Deuxième composition sur programme des lycées: sept heures à quatorze heures.

II. — AGRÉGATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Lettres classiques.

Lundi 26 mai. — Composition française: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Version latine: huit heures à douze heures.
Mercredi 28 mai. — Thème latin: huit heures à douze heures.
Vendredi 30 mai. — Version grecque: huit heures à douze heures.
Samedi 31 mai. — Thème grec: huit heures à douze heures.

Grammaire.

Lundi 26 mai. — Composition française: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Version latine: huit heures à douze heures.
Mercredi 28 mai. — Etude grammaticale de textes anciens: sept heures à dix heures trente; étude grammaticale de textes français: quatorze heures à dix-sept heures trente.
Vendredi 30 mai. — Thème latin: huit heures à douze heures.
Samedi 31 mai. — Thème grec: huit heures à douze heures.

Sciences mathématiques.

Lundi 26 mai. — Composition de mathématiques élémentaires: sept heures à treize heures.
Mardi 27 mai. — Composition de mathématiques spéciales: sept heures à treize heures.
Jeudi 29 mai. — Composition de calcul différentiel et intégral: sept heures à treize heures.
Samedi 31 mai. — Composition de mécanique rationnelle: sept heures à treize heures

Histoire et géographie.

Lundi 26 mai. — Première composition d'histoire: sept heures à quatorze heures.
Mercredi 28 mai. — Deuxième composition d'histoire: sept heures à quatorze heures.
Vendredi 30 mai. — Composition de géographie, sept heures à quatorze heures.

Sciences physiques.

Lundi 26 mai. — Composition de physique sur le programme de l'enseignement du second degré: sept heures à treize heures.
Mercredi 28 mai. — Composition de chimie: sept heures à treize heures.
Vendredi 30 mai. — Composition de physique avec applications: sept heures à treize heures.

II. — AGRÉGATION DE LANGUES VIVANTES

Lundi 26 mai. — Composition française: sept heures à quatorze heures.
Mardi 27 mai. — Thème: huit heures à douze heures.
Jeudi 29 mai. — Composition de langue étrangère: sept heures à quatorze heures.
Samedi 31 mai. — Version: huit heures à douze heures.

IV. — CERTIFICATS D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DANS LES COLLÈGES

A. — *Section lettres. — Philosophie.*

Mardi 3 juin. — Dissertation philosophique: sept heures à treize heures.
Jeudi 5 juin. — Version latine: huit heures à douze heures.
Samedi 7 juin. — Plan de leçon: huit heures à onze heures.

B. — *Section lettres classiques.*

Mardi 3 juin. — Composition française: huit heures à treize heures.
Jeudi 5 juin. — Version latine: huit heures à douze heures.
Samedi 7 juin. — Version grecque: huit heures à douze heures.

B. — *Section lettres modernes.*

Mardi 3 juin. — Composition française: huit heures à treize heures.
Mercredi 4 juin. — Etude grammaticale d'un texte française: huit heures à onze heures.
Vendredi 6 juin. — Version latine ou version de langue vivante: huit heures à onze heures.
Samedi 7 juin. — Thème de langue vivante: huit heures à dix heures.

C. — *Section histoire et géographie.*

Mardi 3 juin. — Composition française: huit heures à douze heures.
Jeudi 5 juin. — Composition d'histoire: huit heures à douze heures.
Samedi 7 juin. — Composition de géographie: huit heures à douze heures.

D. — *Section langues vivantes.*

(Aucun concours ne sera ouvert pour cette section, voir ci-dessous, certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges.)

E. — *Section sciences mathématiques et physique.*

Mardi 3 juin. — Problème de mathématiques: huit heures à treize heures
Mercredi 4 juin. — Corrigé d'un exercice de mathématiques: huit heures à douze heures.
Vendredi 6 juin. — Composition de physique ou chimie: huit heures à douze heures.
Samedi 7 juin. — Préparation d'un exercice de sciences physiques: huit heures à onze heures.

F. — *Section sciences physiques et naturelles.*

Mardi 3 juin. — Composition de physique: huit heures à treize heure.
Jeudi 4 juin. — Composition de chimie: huit heures à douze heures.
Samedi 7 juin. — Composition de sciences naturelles: huit heures à treize heures.

V. — CERTIFICATS D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Mardi 3 juin. — Composition en langue étrangère: huit heures à douze heures.
Mercredi 4 juin. — Version allemande, anglaise, arabe, espagnole ou italienne: huit heures à onze heures.
Vendredi 6 juin. — Composition française: huit heures à douze heures.
Samedi 7 juin. — Thème: huit heures à onze heures.

VI. — CERTIFICATS D'APTITUDE AU PROFESSORAT DU SECOND DEGRÉ (PARTIE THÉORIQUE)

L'épreuve qui consiste en un exposé sur une question faisant appel à l'expérience acquise par le candidat dans la pratique de son enseignement (art. 18 de l'arrêté du 22 mai 1950) aura lieu pour toutes les sections le mardi 3 juin 1952 de huit heures à douze heures.

Les autres épreuves écrites se dérouleront comme suit:

A. — *Section philosophie.*

Jeudi 5 juin. — Philosophie générale ou psychologie: sept heures à treize heures.

Samedi 7 juin. — Logique ou morale: sept heures à treize heures.

B. — *Section lettres classiques.*

Mercredi 4 juin. — Composition française: sept heures à treize heures.

Vendredi 6 juin. — Version latine et thème: huit heures à treize heures.

Samedi 7 juin. — Version grecque: huit heures à douze heures.

C. — *Section lettres modernes.*

Mercredi 4 juin. — Composition en langue étrangère: huit heures heures.

Vendredi 6 juin. — Etude grammaticale et stylistique: huit heures à douze heures.

Samedi 7 juin. — Version: huit heures à onze heures.

D. — *Section histoire et géographie.*

Jeudi 5 juin. — Composition d'histoire: huit heures à douze heures

Samedi 7 juin. — Composition de géographie: huit heures à douze heures.

E. — *Section langues vivantes.*

(Allemand, Anglais, Espagnol, Italien).

Mercredi 4 juin. — Composition en langue étrangère: huit heures à treize heures.

Vendredi 6 juin. — Thème grammatical: huit heures à douze heures.

Samedi 7 juin. — Traduction en français d'un texte: huit heures à treize heures.

F. — *Section mathématiques.*

Mercredi 4 juin. — Problème de mathématiques: huit heures à treize heures.

Vendredi 5 juin. — Corrigé d'un exercice de mathématiques: huit heures à treize heures.

Samedi 7 juin. — Calcul numérique: huit heures à dix heures.

G. — *Sciences physiques.*

Jeudi 5 juin. — Composition de physique: huit heures à treize heures.

Samedi 7 juin. — Composition de chimie: huit heures à douze heures.

H. — *Sciences naturelles.*

Jeudi 5 juin. — Composition de zoologie ou physiologie: huit heures à douze heures.

Samedi 7 juin. — Composition de botanique, géologie: huit heures à douze heures.

VII. — CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

A. — *Premier degré.*

Vendredi 23 mai. — Composition française: neuf heures à douze heures.

Samedi 24 mai. — Esquisses d'une composition décorative: huit heures à dix-huit heures.

Lundi 26 mai. — Etude d'après un moulage en plâtre (durée: douze heures): huit heures à douze heures. Suite de l'épreuve: treize heures trente à dix-sept heures trente.

Mardi 27 mai. — Suite de l'épreuve: huit heures à douze heures.

B. — *Degré supérieur.*

Samedi 3 mai. — Composition décorative pouvant comporter des figures: huit heures à dix-huit heures.

Lundi 5 mai. — Figure d'après nature (durée totale: douze heures): huit heures à douze heures. Suite de l'épreuve: treize heures trente à dix-sept heures trente.

Mardi 6 mai. — Suite de l'épreuve: huit heures à douze heures.

VIII. — CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ÉDUCATION MUSICALE ET A L'ENSEIGNEMENT DU CHANT CHORAL

A. — *Première partie.*

Les épreuves commenceront le lundi 19 mai 1952.

B. — *Deuxième partie.*

Les épreuves commenceront le jeudi 5 juin 1952.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 décembre 1945, les candidats victimes d'événements de guerre qui n'auront pu se présenter aux sessions spéciales antérieures, soit pour des raisons de santé dûment justifiées, soit par suite des événements d'Extrême-Orient, soit par suite d'une démobilisation tardive, pourront bénéficier d'un classement spécial à la session normale des concours de 1952. Aucune option de programme ne sera admise pour cette session.

Les intéressés devront fournir lors de leur inscription toutes justifications officielles constatant leurs droits au classement spécial.

Art. 5. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Lionne (Robert), instituteur de première classe du département de la Seine, est mis, pour une durée de quatre ans au maximum, à compter du 17 août 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 26 décembre 1951 portant affectation au ministère de l'éducation nationale (secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports) d'une parcelle de terrain sise à Lyon, quartier de la Vitriolerie.

Par décret en date du 26 décembre 1951, est affectée au ministère de l'éducation nationale (secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports), en vue de l'édification de bâtiments destinés au relogement du centre d'apprentissage féminin 15. F. 1626, une parcelle de terrain sise à Lyon, quartier de la Vitriolerie, d'une superficie approximative de 13.520 mètres carrés, limitée au Nord par le prolongement de la rue Crepet, au Sud par la rue des Girondins, à l'Ouest par le prolongement de la rue de Marseille et à l'Est par la rue des Culattes.

Décret du 28 décembre 1951 portant affectation au ministère de l'éducation nationale (secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports) d'une partie de la caserne Othenin sise à Compiègne (Oise).

Par décret en date du 28 décembre 1951, sont affectés au ministère de l'éducation nationale (secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports), en vue de l'installation du centre d'apprentissage de garçons G. 849 à Compiègne (Oise), les terrains et bâtiments de la caserne Othenin, d'une superficie globale bâtie et non bâtie de 3.920 mètres carrés, tels qu'ils sont délimités par une teinte jaune sur le plan annexé, savoir: partie des bâtiments *b* (pièces 5 à 17), *c* (pièces 1 à 10), *d* (pièces 1 et 2); bâtiments *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*

Enseignement technique.

Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Peccoud (Jean), intendant, 2e échelon, est maintenu en service détaché auprès du haut commissaire de la République française en Sarre, en qualité de chargé de mission, pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 1950.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Liste des aéroports internationaux de la métropole et des départements d'outre-mer.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du budget, le ministre de l'intérieur, le ministre de la santé publique et de la population, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 31 mai 1924;

Vu l'arrêté du 20 octobre 1948 fixant la liste des aéroports douaniers métropolitains,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 20 octobre 1948 fixant la liste des aéroports douaniers métropolitains est annulé.

Art. 2. — Un service permanent de douane, de police et de santé est installé sur les aéroports suivants: Ajaccio-Campo Dell'Oro, Bâle-Mulhouse, Bordeaux-Mérignac, Le Bourget, Lyon-Bron, Marseille-Marignane, Nice-le-Var, Orly, Perpignan-Llabanère, Strasbourg-Entzheim, Toulouse-Blagnac.

Art. 3. — Un service de douane, de police et de santé est installé de jour, c'est-à-dire entre le lever et le coucher du soleil, et la nuit sur demande sur les aéroports suivants: Cannes-Mandelieu, Lille-Lesquin, Le Lamentin (Martinique), Le Raizet (Guadeloupe).

Art. 4. — Un service de douane, de police et de santé est installé de jour, c'est-à-dire entre le lever et le coucher du soleil, sur les aéroports suivants: Bastia-Poretta, Bayonne-Biarritz, Cherbourg-Maupertus, Dinard-Pleurtuit, Montpellier-Fréjorgues, Le Touquet-Paris-Plage, Toussus-le-Noble.

Art. 5. — Un service saisonnier de douane, de police et de santé est installé de jour chaque année sur les aéroports suivants:

Annecy-Meythet (sur demande du 1er juin au 1er novembre).

Deauville (en permanence du 1er juillet au 1er octobre, sur demande en mai, juin et octobre).

Pau-Pont-Long-Uzein (en permanence du 1er avril au 1er novembre).

Tarbes-Ossun-Lourdes (en permanence du 1er avril au 1er novembre).

Art. 6. — Un service de douane, de police et de santé fonctionne sur demande sur les hydrobases de: Ajaccio-Aspretto, Fort-de-France (Martinique), et sur les aéroports de: Caen-Carpiquet, Cormeille-en-Vexin, Gillot-Saint-Denis (La Réunion), Le Havre-Octeville, Nantes-Château-Bougon, Pontarlier, Rochambeau (Guyane).

Art. 7. — Les contrôles effectués en dehors des heures normales d'ouverture de bureaux, ainsi que les dimanches et jours fériés donnent lieu, en ce qui concerne la vérification des marchandises, au payement des redevances, suivant un barème établi par l'administration des douanes.

Art. 8. — Sur tous les aéroports de la métropole et des départements d'outre-mer, ouverts à la circulation aérienne publique, qui ne sont pas classés aéroports douaniers, les fonctionnaires du service de la navigation aérienne ou, à leur défaut, les représentants des collectivités gestionnaires pour les aéroports civils et les représentants de l'autorité militaire pour les aéroports militaires, ont qualité:

1° Pour examiner les livres de bord et vérifier en particulier si les aéronefs venant de l'étranger ont fait précédemment escale sur un aéroport douanier pour y remplir les formalités requises.

2° Dans le cas où un aéronef venant de l'étranger se poserait directement sur un de ces aéroports, pour signaler l'infraction ainsi commise aux services de police et de douane les plus proches et prendre les mesures conservatoires nécessaires en attendant l'arrivée des services de contrôle.

Fait à Paris, le 23 décembre 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
PIERRE MONTEL.

Désignation d'ordonnateurs secondaires.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et le ministre du budget,

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 3 du décret du 31 décembre 1949 portant organisation des aéroports en métropole et dans les départements d'outre-mer;

Vu les décrets des 29 juin 1951 instituant les aéroports de Bordeaux-Mérignac et de Marseille-Marignane en aéroports principaux;

Vu les décrets du 9 juillet 1951 portant nomination des directeurs des aéroports principaux de Bordeaux-Mérignac et de Marseille-Marignane,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le directeur de l'aéroport principal de Marseille-Marignane est désigné en qualité d'ordonnateur secondaire du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Il liquide et mandate les dépenses, conformément aux règles de la comptabilité publique, sur les crédits qui leur sont délégués.

Art. 2. — Le directeur du budget au ministère du budget et le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget,

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble des textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 3 du décret du 31 décembre 1949 portant organisation des aéroports en métropole et dans les départements d'outre-mer;

Vu les décrets du 29 juin 1951 instituant les aéroports de Bordeaux-Mérignac et de Marseille-Marignane en aéroports principaux;

Vu les décrets du 9 juillet 1951 portant nomination des directeurs des aéroports principaux de Bordeaux-Mérignac et de Marseille-Marignane,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le chef du service spécial des bases aériennes de la Gironde est désigné en qualité d'ordonnateur secondaire du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) pour les dépenses de l'aéroport principal de Bordeaux-Mérignac.

Il liquide et mandate les dépenses, conformément aux règles de la comptabilité publique sur les crédits qui leur sont délégués.

Art. 2. — Le directeur du budget au ministère du budget et le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Aviation civile et commerciale.

ADMINISTRATION CENTRALE

Par arrêté en date du 4 décembre 1951, M. Millasseau (Marcel), sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 5 décembre 1951.

Par arrêté du 28 décembre 1951, Mme Reiter (Madeleine), administrateur de 2e classe, 3e échelon, est promue administrateur de 1re classe, 1er échelon, à compter du 10 novembre 1951.

NAVIGATION AÉRIENNE

Par arrêté du 13 décembre 1951, en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951 fixant, pour l'année 1948, le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 2e échelon

(A dater du 1er juillet 1948.)

M. Latour (Désiré).

De 3e échelon.

(A dater du 1er mars 1948.)

M. Alary (Alban).

(A dater du 1er juin 1948.)

M. Terrusse (Albert).

(A dater du 1er septembre 1948.)

M. Demarty (Louis).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Padovani (Antoine).

INGÉNIEURS D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Roques (André), compte tenu de 10 mois et 29 jours de services civils et d'un an 1 mois et 1 jour de services militaires (services militaires restant à utiliser: 2 ans 7 mois 29 jours).

M. Perrin (Jean), compte tenu de 10 mois et 29 jours de services civils et d'un an 1 mois et 1 jour de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an 3 mois et 5 jours).

M. Andreani (Charles), compte tenu de 4 mois et 6 jours de services civils et d'un an 7 mois et 24 jours de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an 2 mois 11 jours).

M. Touboul (Maxime), compte tenu de 10 mois et 29 jours de services civils et d'un an 1 mois et 1 jour de services militaires (services militaires restant à utiliser: 10 mois et 27 jours).

M. Buchel-Bully (Julien), compte tenu de 10 mois et 29 jours de services civils et d'un an 1 mois et 1 jour de services militaires (services militaires restant à utiliser: 7 mois et 8 jours).

M. Schiffer (Pierre), compte tenu de 10 mois et 29 jours de services civils et d'un an 1 mois et 1 jour de services militaires (services militaires restant à utiliser: 6 mois et 14 jours).

M. François (Jean), compte tenu de 10 mois et 29 jours de services civils et d'un an 1 mois et 1 jour de services militaires (services militaires restant à utiliser: 2 mois et 25 jours).

M. Viaud (Jean), compte tenu de 10 mois et 29 jours de services civils et d'un an 1 mois et 1 jour de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 mois et 29 jours).

M. Chambige (Pierre), compte tenu de deux ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 mois et 4 jours).

M. Aubry (Fernand), compte tenu de deux ans de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 5 janvier 1948.)

M. Goetzinger (Yvon), compte tenu de 4 jours de services civils et d'un an 11 mois et 26 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 18 février 1948.)

M. Sadock (Georges), compte tenu d'un mois et 17 jours de services civils et d'un an 10 mois et 13 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 2 avril 1948.)

M. Planlier (Albert), compte tenu de 3 mois et 1 jour de services civils et d'un an 8 mois et 29 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 13 avril 1948.)

M. Galbe (André), compte tenu d'un an 2 mois et 11 jours de services civils et de 9 mois et 19 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 23 mai 1948.)

M. Michaud (Pierre), compte tenu de 4 mois et 22 jours de services civils et d'un an 7 mois et 8 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 10 juillet 1948.)

M. Bossu (Jacques), compte tenu de 6 mois et 9 jours de services civils et d'un an 5 mois et 21 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 11 août 1948.)

M. Antoni (Jean), compte tenu de 7 mois et 10 jours de services civils et d'un an 4 mois et 20 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 3 novembre 1948.)

M. Sarfati (Maurice), compte tenu de 10 mois et 2 jours de services civils et d'un an 1 mois et 28 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 11 décembre 1948.)

M. Labouyrie (Robert), compte tenu d'un an 10 mois et 9 jours de services civils et d'un mois et 21 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 15 décembre 1948.)

M. Verel (Claude), compte tenu d'un an 10 mois et 14 jours de services civils et d'un mois et 16 jours de services militaires (services militaires épuisés).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Febvre (Julien), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an 7 mois et 21 jours).

M. Fabre (Emile), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 9 mois et 27 jours).

M. Roques (André), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 7 mois et 29 jours).

M. Pascal (Rémy), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 5 mois).

M. Boisseau (Jean), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 2 mois et 29 jours).

M. Leccia (Dominique), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 mois 21 jours).

M. Allard (Henri), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 3 février 1948.)

M. Jacquet (Georges).

(A dater du 10 mars 1948.)

M. Tranchant (Rémy), compte tenu d'un an 2 mois et 9 jours de services civils et de 9 mois et 21 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 22 avril 1948.)

M. Serra (Maurice), compte tenu de 11 mois et 21 jours de services civils et d'un an et 9 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 30 juillet 1948.)

M. Villevielle (Guy).

(A dater du 28 août 1948.)

M. Fleckniakoska (Henri).

(A dater du 2 septembre 1948.)

M. Domenach (René), compte tenu d'un an 4 mois et 1 jour de services civils et de 7 mois et 29 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 7 septembre 1948.)

M. Le Gall (Albert).

(A dater du 26 septembre 1948.)

M. Perrin (Jean-Edmond), compte tenu de 8 mois et 25 jours de services civils et d'un an 3 mois et 5 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 1er octobre 1948.)

M. Yasoni (René).

(A dater du 6 octobre 1948.)

M. Forgeot (Yves).

(A dater du 20 octobre 1948.)

M. Andreani (Charles), compte tenu de 9 mois et 29 jours de services civils et d'un an 2 mois et 11 jours de services militaires (services militaires épuisés).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Nèpveu (Félix), compte tenu de 3 mois de services civils et d'un an et 9 mois de services militaires (services militaires restant à utiliser 4 mois et 6 jours).

(A dater du 1er février 1948.)

M. Arnaud-Soumain (Paul).

(*Supplément.* — **Fin.**)

(A dater du 10 mai 1948.)

M. Febvre (Julien), compte tenu de 4 mois et 9 jours de services civils et d'un an, 7 mois et 21 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 7 juin 1948.)

M. Forgeat (Raymond), compte tenu de 8 mois et 6 jours de services civils et d'un an, 3 mois et 24 jours de services militaires (services militaires épuisés).

Par arrêté du 13 décembre 1951, en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951, fixant pour l'année 1949, le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent, sont promus:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De classe exceptionnelle (indice 450).

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Sibra (Louis), Auvergne (Georges).

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Angibault (Roger), Poulet (Etienne).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Bois (Roger), Dairet (Jean), Deschamps (Victor), Gacet (Benoît), Lachaud (Joseph).

(A dater du 1er juillet 1949.)

M. Marrot (Victor).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Bontemps (Pierre).

INGÉNIEURS D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 2e échelon.

(A dater du 16 janvier 1949.)

M. Stanislas (Maurice), compte tenu d'un an et 15 jours de services civils et de 11 mois et 15 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 2 février 1949.)

MM. Bony (Jean), Broca (Pierre), Cuisinier (Robert), Hibos (André), Joulin (Jacques), Poulleau (René).

(A dater du 1er juillet 1949.)

MM. Jacquot (Michel), Miloche (Jean).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Cayotte (François), Langrand (André), Miraucourt (Marcel), Grimaud (Edmond), Lerouge (Marcel), Rolland (Lucien), Stellmann (Lucien).

(A dater du 4 février 1949.)

M. Touboul (Maxime), compte tenu d'un an, 4 mois et 3 jours de services civils et de 10 mois et 27 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 1er mai 1949.)

M. Brigaudet (Pierre).

(A dater du 7 mai 1949.)

M. Gonnet (Pierre).

(A dater du 23 mai 1949.)

M. Minguy (Yves).

M. Buchet-Bully (Julien), compte tenu d'un an, 4 mois et 22 jours de services civils et de 7 mois et 8 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 17 juin 1949.)

M. Schiffer (Pierre), compte tenu d'un an, 5 mois et 16 jours de services civils et de 6 mois et 14 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 1er juillet 1949.)

M. Muller (Maurice).

(A dater du 13 juillet 1949.)

M. Balleux (Jean).

(A dater du 14 juillet 1949.)

M. Hames (Fernand).

(A dater du 1er août 1949.)

M. Millet (Charles).

(A dater du 16 août 1949.)

M. Adam (Achille).

(A dater du 20 août 1949.)

M. Guérin (Marcel).

(A dater du 13 septembre 1949.)

M. Lecerf (Roger).

(A dater du 1er octobre 1949.)

M. Martin (Jacques).

(A dater du 6 octobre 1949.)

M. François (Jean), compte tenu d'un an 9 mois et 5 jours de services civils et de 2 mois et 25 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 2 novembre 1949.)

M. Viaud (Jean), compte tenu d'un an 10 mois et 1 jour de services civils et d'un mois et 29 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 27 novembre 1949.)

M. Chambige (Pierre), compte tenu d'un an 10 mois et 26 jours de services civils et d'un mois et 4 jours de services militaires (services militaires épuisés).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Bazin (Pierre), Chabirand (Pierre), Lefrançois (Gilbert), Rudel (Charles), Léger (Jean).

(A dater du 20 janvier 1949.)

M. Gicquel (Charles), compte tenu d'un an et 19 jours de services civils et de 11 mois 11 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 27 janvier 1949.)

M. Guttierez (Roger), compte tenu d'un an 9 mois et 26 jours de services civils et de 2 mois et 4 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 8 février 1949.)

M. Thomelin (Jacques).

(A dater du 20 février 1949.)

M. Sanz de Alba (Charles).

(A dater du 4 mars 1949.)

M. Fabre (Emile), compte tenu d'un 2 mois et 3 jours de services civils et de 9 mois et 27 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 22 mars 1949.)

M. Foumeau (Georges).

(A dater du 1er mai 1949.)

M. Marc (Robert).

(A dater du 2 mai 1949.)

M. Roques (André), compte tenu d'un an 4 mois et 1 jour de services civils et de 7 mois et 29 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 25 avril 1949.)

M. Simonpaoli (Pierre), compte tenu d'un an 7 mois et 24 jours de services civils et de 4 mois 6 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 1er juillet 1949.)

M. Duhourcau (Jacques).

(A dater du 25 juillet 1949.)

M. Roy (Michel).

(A dater du 1er août 1949.)

M. Pascal (Rémy), compte tenu d'un an et 7 mois de services civils et de 5 mois de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 21 août 1949.)

M. Devaux (Jacques).

(A dater du 1er octobre 1949.)

MM. Durand (Emile), Giboulot (Pierre), Perlo (Emile), Perrin (Jean-Charles).

(A dater du 2 octobre 1949.)

M. Boisseau (Jean), compte tenu d'un an 9 mois et 1 jour de services civils et de 2 mois et 29 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 28 octobre 1949.)

M. de Pradel de Lamaze (Bernard).

(A dater du 10 novembre 1949.)

M. Leccia (Dominique), compte tenu d'un an 10 mois et 9 jours de services civils et d'un mois et 21 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 12 décembre 1949.)

M. Vigy (Louis), compte tenu d'un an 11 mois et 11 jours de services civils et de 19 jours de services militaires (services militaires épuisés).

Par arrêté du 13 décembre 1951, en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951 fixant, pour l'année 1950, le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE
(Indice 450.)

De classe exceptionnelle.

MM. Bourdais (Noël), Padovani (Antoine), Mirbeau (Octave), Labbe (Aristide), Lyon (Félix), Caussin (Yves), Gaugry (Calixte), à compter du 1er janvier 1950.

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 2e échelon.

MM. Corteggiani (Jean), Guillaume (Raymond), Tessier (Henri), Biscos (Maurice), Bourdie (Camille), Dubuisson (Gabriel), Lefebvre (Louis), Muscatelli (Marcel), Peroneille (Roger), Picard (Paul), Trichet (Florent), Pigeon (Jean), Allegret (Emile), Armandon (Henri), Bastien (Alain), Bouchard (Fernand), Thuau (Roger), Bonnemaison (Laurent), Daguzan (Paul), de Lary de Latour (Jacques), Gerard (André-Paul), Huguet (Joseph), Laffargue (Ansbert), Vannel (André), Enck (Marcel), à dater du 1er janvier 1950.

De 3e échelon.

MM. Auge (René), Bataillard (Henri), Bats (Emile), Chastagner (Georges), Chinaguet (René), Dubois (Paul), Feger (François), Gautier (Roland), Houlgatte (René), Lacaze (Jean), Laplaise (Pierre), Lavenir (Jean), Lissorgue (Félix), Maigret (Marcel), Pereyron (Louis), Sidore (Joseph), Semmesous (Gaston), Thomas (Charles), Giraudet (Gaston), Hoeb (Etienne), Clement (Rémy), Lesage (Edmond), à dater du 1er janvier 1950.

M. Latour (Désiré), à dater du 1er juillet 1950.

De 4e échelon.

MM. Couturier (Marc), Fournier (Raymond), Olry (Camille), Soutoul (Pierre), Lapierre (André), Mercier (Germain), Wassner (Pierre), Prou (Pierre), à dater du 1er janvier 1950.

M. Alary (Alban), à dater du 1er mars 1950.

M. Terrusse (Albert), à dater du 1er juin 1950.

M. Demarty (Louis), à dater du 1er septembre 1950.

INGÉNIEURS D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 2e échelon.

MM. Fourcault (Michel), Gueritot (Louis), Houpin (Bernard), Lhomond (Georges), Randuineau (Jean), Trauchessec (René), Verseau (René), Vigier (Michel), Lambert (Georges), Farion (Paul), Farrugia (Edouard), compte tenu d'un an de services civils et d'un an de services militaires (services militaires épuisés), à dater du 1er janvier 1950.

M. de Galard (Jean), compte tenu d'un an et 2 jours de services civils et de 11 mois et 28 jours de services militaires (services militaires épuisés), à dater du 3 janvier 1950.

De 3e échelon.

MM. Bar (François), Casteil (Lucien), Jacquot (Gilbert), Telle (André), Bignon (René), Lemaitre (Roger), Babet (Paul), Blanc (Emile), Cuillemain d'Echon (Bernard), Pech (Charles), Chancel (Bernard), Cuville (Louis), Lhostis (Louis), Aubry (Fernand), à dater du 1er janvier 1950.

M. Goetzinger (Yvon), à dater du 5 janvier 1950.

M. Costa (André), à dater du 1er février 1950.

M. Sadock (Georges), à dater du 18 février 1950.

M. Plantier (Albert), à dater du 2 avril 1950.

M. Galbe (André), à dater du 13 avril 1950.

M. Michaud (Pierre), à dater du 23 mai 1950.

M. Bossu (Jacques), à dater du 10 juillet 1950.

M. Antoni (Jean), à dater du 11 août 1950.

M. Sarfati (Maurice), à dater du 3 novembre 1950.

M. Labouyrie (Robert), à dater du 11 décembre 1950.

M. Verel (Claude), à dater du 15 décembre 1950.

De 4e échelon.

MM. Lefeuvre (Raymond), Guichet (Narcisse), Mairet (René), Audibert (Maurice), Bardet (René), Bonnier (Denis), Camus (Charles), Guenon (Georges), Merlot (Alfred), Christophe de Lamotte-Guery (René), Darricarrère (Jean), Rioual (Jean), Aubourg (Pierre), Hubert (Jean), Vayret (Louis), Buquin (André), Grimaud (Clovis), Allard (Henri), Donnadieu (Charles), à dater du 1er janvier 1950.

M. Jacquet (Georges), à dater du 3 février 1950.

M. Tranchant (Rémy), à dater du 10 mars 1950.

M. Serra (Maurice), à dater du 22 avril 1950.

M. Villevieille (Guy), à dater du 30 juillet 1950.

M. Flecniakoska (Henri), à dater du 28 août 1950.

M. Domenach (René), à dater du 2 septembre 1950.

M. Le Gall (Albert), à dater du 7 septembre 1950.

M. Perrin (Jean-Edmond), à dater du 26 septembre 1950.

M. Yasoni (René), à dater du 1er octobre 1950.

M. Forgeot (Yves), à dater du 3 octobre 1950.

M. Andreani (Charles), à dater du 20 octobre 1950.

Par arrêté du 13 décembre 1951, en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951 fixant pour l'année 1951 le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De classe exceptionnelle (indice 450).

M. Bontemps (Pierre), à dater du 1er janvier 1951.

De 3e échelon.

MM. Angibault (Roger), Poulet (Etienne), à dater du 1er janvier 1951.

De 4e échelon.

MM. Bois (Roger), Dairet (Jean), Deschamps (Victor), Gacet (Benoit), Lachaud (Joseph), à dater du 1er janvier 1951.

M. Marrot (Victor), à dater du 1er juillet 1951.

M. Martini (Jean), à dater du 1er novembre 1951.

INGÉNIEURS D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 2e échelon.

M. Grezes (Pierre), compte tenu d'un an de services civils et d'un an de services militaires (services militaires restant à utiliser: 3 mois et 26 jours), à dater du 6 février 1951.

De 3e échelon.

M. Stanislas (Maurice), à dater du 16 janvier 1951.

MM. Bony (Jean), Broca (Pierre), Cuisinier (Robert), Hibos (André), Joulin (Jacques), Poulteau (René), à dater du 2 février 1951.

MM. Jacquot (Michel,) Miloche (Jean), à dater du 1er juillet 1951.

De 4e échelon.

MM. Cayotte (François), Langrand (André), Miraucourt (Marcel), Grimaud (Edmond), Lerouge (Marcel), Rolland (Lucien), Stellmann (Lucien), à dater du 1er janvier 1951.

M. Touboul (Maxime), à dater du 4 février 1951.

M. Brigaudet (Pierre), à dater du 1er mai 1951.

M. Gonnet (René), à dater du 7 mai 1951.

MM. Minguy (Yves), Buchet-Bully (Julien), à dater du 23 mai 1951.

M. Schiffer (Pierre), à dater du 17 juin 1951.

M. Muller (Maurice), à dater du 1er juillet 1951.

M. Balleux (Jean), à dater du 13 juillet 1951.

M. Hames (Fernand), à dater du 14 juillet 1951.

M. Millet (Charles), à dater du 1er août 1951.

M. Adam (Achille), à dater du 16 août 1951.

M. Guérin (Marcel), à dater du 20 août 1951.

M. Lecerf (Roger), à dater du 13 septembre 1951.

M. Martin (Jacques), à dater du 1er octobre 1951.

M. François (Jean), à dater du 6 octobre 1951.

M. Viaud (Jean), à dater du 2 novembre 1951.

M. Chambige (Pierre), à dater du 27 novembre 1951.

Par arrêté du 13 décembre 1951, les contrôleurs de la navigation aérienne dont les noms suivent, stagiaires au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, service de la navigation aérienne, au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, sont nommés à l'emploi de contrôleur de la navigation aérienne de 1er échelon au service susvisé, et titularisés dans le grade correspondant à compter du 24 octobre 1950:

MM. Archinard (Georges), Ayoun (Robert), Baylion (Jacques), Chevassus-Clément (Hubert), Dubet (Georges), Girardin (René), Lalance (Georges), Laval (Noël), Leclercq (Guy), Legrand (Etienne), Lemaire (Jacques), Lévy (Maurice), Madouas (Léonce).

La durée des services militaires à utiliser pour l'avancement des intéressés sera fixée ultérieurement.

Par arrêté du 19 décembre 1951, la durée des services militaires actifs à utiliser pour l'avancement ultérieur des ingénieurs de la navigation aérienne dont les noms suivent est fixée ainsi qu'il suit:

MM. Balat (Raymond): néant.
Lévy (Jacques): 1 an.
Faunières (Maurice): 1 an.
MM. Melchior (Charles), 1 an.
Palayret (Bernard): 1 an.
. de Foresta (Roger): 1 an.

TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Par arrêté du 13 décembre 1951, les contrôleurs des télécommunications aériennes dont les noms suivent, stagiaires au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, service de la navigation aérienne au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, sont nommés à l'emploi de contrôleur des télécommunications aériennes du 1er échelon au service susvisé et titularisés dans le grade correspondant à compter du 24 octobre 1950:

MM. Cessot (Georges), Coulambon (Rolland), Delarocque (Roger), Hamard (Gilbert), Pérès (Claude), Romefort (Philippe), Sanseau (Roger).

La durée des services militaires à utiliser pour l'avancement des intéressés sera fixée ultérieurement, sauf en ce qui concerne MM. Hamard, dégagé des obligations militaires, et Sanseau, exempté

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Alfano (Vincent), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, précédemment détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, est maintenu dans la même situation pour une période de cinq ans, à la disposition de ce département, en vue d'occuper des fonctions de son grade à l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Le Ky Huong (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées du cadre latéral, précédemment détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, est réintégré pour ordre dans les cadres de l'administration des travaux publics et des transports et détaché, pour une période de cinq ans, auprès du gouvernement du Laos pour exercer des fonctions de conseiller technique.

M. Le Ky Huong restera classé dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer.

Ces dispositions prennent effet au 1er mars 1951.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Nomination de membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial.

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret du 27 mai 1939 instituant l'ordre du Mérite commercial, modifié par les décrets des 16 janvier 1947, 5 décembre 1947, 24 novembre 1948 et 28 janvier 1950;

Vu, notamment, l'article 10 du décret constitutif de l'ordre du Mérite commercial fixant la composition du conseil de l'ordre;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1032 du 22 août 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des attributions du ministre du commerce et des relations économiques extérieures, et notamment l'article 3 (alinéa 2);

Vu l'arrêté du 5 novembre 1951 portant nomination des membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial:

M. René Bouffandeau, directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et de l'énergie.

M. Bernard Chenot, secrétaire général du Conseil économique.

Art. 2. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
FRANÇOIS DELCOS.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 26 décembre 1951 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains situés à Rennes (Ille-et-Vilaine) en vue de l'agrandissement de la ferme annexée à l'école d'agriculture des Trois-Croix.

Par décret en date du 26 décembre 1951, est déclarée d'utilité publique en vue de l'agrandissement de la ferme annexée à l'école d'agriculture des Trois-Croix, à Rennes, l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, de terrains d'une superficie de 9 hectares 37 ares 76 centiares sis sur le territoire de la commune de Rennes.

Décret du 26 décembre 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration de terrains en montagne et de reboisement à effectuer dans les bassins de la Durance et de la Luye sur les communes d'Espinasses, de Theus et de Jarjayes (Hautes-Alpes).

Par décret en date du 26 décembre 1951, sont déclarés d'utilité publique les travaux à effectuer dans les bassins de la Durance et de la Luye sur le territoire des communes d'Espinasses, Theus et Jarjayes tendant à la restauration et au boisement des terrains indiqués sur les plans annexés.

La contenance des terrains à restaurer et à boiser est de 197 ha 64 a 52 ca.

Les dépenses qui pourront résulter de l'exécution des travaux, en ce qui concerne tant l'acquisition éventuelle des 74 ha 75 a 66 ca de terrains n'appartenant pas à l'Etat, que la constitution des boisements et la construction des ouvrages de correction seront imputées sur les crédits alloués chaque année au ministre de l'agriculture pour la restauration des terrains en montagne et le boisement des terrains domaniaux.

Décret du 26 décembre 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration de terrains en montagne et de reboisement à effectuer dans le bassin du Tech sur la commune de Corsavy (Pyrénées-Orientales).

Par décret en date du 26 décembre 1951, sont déclarés d'utilité publique les travaux à effectuer dans le bassin du Tech, sur le territoire de la commune de Corsavy, tendant à la restauration et au boisement des terrains indiqués sur le plan annexé.

La contenance des terrains à restaurer et à boiser est de 2.793 ha 66 a 33 ca.

Les dépenses qui pourront résulter de l'exécution des travaux, en ce qui concerne tant l'acquisition éventuelle des 2.790 ha 56 a 33 ca de terrains n'appartenant pas à l'Etat, que la constitution des boisements et la construction des ouvrages de correction, seront imputées sur les crédits alloués chaque année au ministre de l'agriculture pour la restauration des terrains en montagne et le boisement des terrains domaniaux.

Classement dans les groupes prévus pour les frais de déplacement, des directeurs des services vétérinaires en retraite, assurant l'intérim d'une direction départementale.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié, relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 49-1620 du 28 décembre 1949 relatif au classement des fonctionnaires civils, agents, ouvriers et employés de l'Etat dans les groupes prévus pour l'attribution des indemnités de déplacement, et notamment son article 2

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits prévus à cet effet, des indemnités pour frais de déplacements peuvent être allouées, suivant les modalités et les taux prévus par le décret du 4 octobre 1945 modifié, aux directeurs des services vétérinaires en retraite assurant l'intérim d'une direction départementale des services vétérinaires.

A cet effet, ces agents seront classés dans le groupe II prévu pour les agents de l'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Tenue d'un livre d'abattoir et à l'institution et à la tenue d'un livre d'importation pour le contrôle de la taxe de circulation sur les viandes.

Le ministre du budget, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-1972 du 11 octobre 1947 concernant la tenue d'un livre d'abattoir et la déclaration d'abatage à effectuer par les bouchers, modifié par décret n° 50-1328 du 23 octobre 1950;

Vu le décret n° 51-1454 du 21 décembre 1951 fixant les modalités d'application des articles 15 à 21 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951, et plus spécialement son article 14, qui dispose qu'un arrêté du ministre du budget, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture déterminera la contexture du nouveau registre et les mentions qui devront y être apposées,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1952, les personnes visées à l'article 1er du décret n° 47-1972 du 11 octobre 1947 utiliseront obligatoirement pour la tenue du livre d'abattoir prescrite par ce texte, un registre folioté à livre ouvert et libellé conformément au modèle annexé au présent arrêté. Lorsque ces personnes procèdent habituellement à l'abatage des équidés, elles devront utiliser un registre distinct comportant les mêmes mentions.

A la première page du registre figureront toutes indications permettant l'identification immédiate du titulaire: nom et adresse, référence à la carte professionnelle et numéro d'immatriculation attribué par le directeur départemental des contributions indirectes.

A compter de la même date, seront astreintes à la tenue d'un registre spécial, dénommé livre d'importation, les personnes qui importent, soit pour leur compte, soit pour le compte de tiers des viandes ou des produits de charcuterie ou conserves de viande définis à l'article 4, paragraphe II 1° du décret n° 51-1424 du 21 décembre 1951. Ce registre sera folioté à livre ouvert et libellé conformément au modèle annexé et comportera, à la première page, les renseignements prévus à l'alinéa précédent pour l'identification du titulaire.

Le foliotage du livre d'abattoir et du livre d'importation sera effectué à l'encre indélébile.

Art. 2. — Le titulaire du livre d'abattoir inscrira, jour par jour, dans l'ordre des opérations et au moment où celles-ci prendront fin, l'heure de l'abatage, le nombre de têtes de bétail abattues par catégorie de bétail et le poids de viande nette en provenant, ainsi que l'heure de la pesée; pour les porcins, le poids à inscrire sera celui de la carcasse, tête et pieds compris.

Il mentionnera, au moment où les viandes seront enlevées de l'abattoir la destination qui leur est donnée, en précisant les quantités de viande nette conservées pour la vente dans son propre magasin de détail et les quantités mises en stock, expédiées ou cédées.

Dans le cas d'expédition ou de cession, les nom et adresse des destinataires ou parties prenantes et le numéro du bordereau de livraison ou de la facture devront être inscrits au regard des quantités correspondantes.

Dans le cas où l'abattoir communique intérieurement avec le magasin de vente, les quantités de viande introduites dans ce magasin sans emprunter la voie publique seront enregistrées au fur et à mesure sur le livre d'abattoir.

Art. 3. — Le détenteur du livre d'importation inscrira jour par jour au moment de la réception des viandes ou produits travaillés:

a) Le numéro et la date de la déclaration en douane;

b) S'il est établi un acquit à caution, la date, le numéro et l'origine de l'acquit à caution sous couvert duquel les marchandises sont parvenues à ses entrepôts;

c) L'heure d'arrivée des marchandises;

d) Pour les viandes, la catégorie d'animaux, la désignation (viandes en carcasses ou viandes désossées); s'il s'agit de viandes en carcasses, le poids de la viande nette et s'il s'agit de viandes désossées, le poids effectif et le poids correspondant en viande nette;

e) Pour les produits travaillés soumis à la taxe de circulation, le poids effectif des produits reçus.

Au moment de la cession des viandes ou produits, il mentionnera le poids effectif des marchandises cédées au regard des nom et adresse du destinataire.

Art. 4. — A l'issue des opérations d'estampillage des viandes, le livre d'abattoir sera présenté aux agents du service de contrôle de salubrité.

A chacune de leurs visites, le vétérinaire-inspecteur et le préposé signeront le registre; le préposé fera suivre sa signature de la mention de sa qualité et apposera l'empreinte de l'estampille sanitaire.

Dans le cas de saisie, le vétérinaire-inspecteur mentionnera sur ledit registre:

a) L'espèce animale objet de la saisie;
b) Le motif de la saisie;
c) La nomenclature des parties saisies;
d) Le poids de la viande nette saisie.

Art. 5. — Après avoir déterminé le poids en viande nette des animaux abattus et porté cette indication sur le registre, le titulaire du livre d'abattoir apposera, dans les emplacements réservés à cet effet, les vignettes fiscales instituées par l'article 18 de la loi du 24 mai 1951, annotées ainsi qu'il est dit à l'article 7 du décret n° 51-1424 du 21 décembre 1951 et il les oblitérera à l'aide d'un cachet gras à son nom.

Le titulaire du livre d'importation procédera de la même manière dès réception de la marchandise importée.

Pour un même jour, le poids total de viande nette représenté par les vignettes apposées sur le livre d'abattoir devra correspondre exactement au poids total, en viande nette, des animaux abattus tel qu'il résulte des inscriptions portées sur le registre, déduction non faite du poids des viandes saisies.

De même, les vignettes apposées sur le livre d'importation devront représenter exactement le poids global des viandes et produits travaillés reçus, tel qu'il résulte des inscriptions portées sur le registre, observation étant faite qu'en ce qui concerne les viandes, le poids s'entend en kilogrammes de viande nette.

Art. 6. — Le livre d'abattoir demeurera en permanence à l'abattoir; le livre d'importation sera conservé au lieu où l'importateur entrepose les viandes ou, à défaut d'entrepôt, aux bureaux ou siège du déclarant en douane.

Le livre d'abattoir et le livre d'importation devront être présentés à toute réquisition des agents habilités au contrôle.

Art. 7. — Si le titulaire du livre d'abattoir est amené à sacrifier d'urgence un animal hors de l'abattoir, dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 2 juillet 1951, il sera tenu de porter sur le registre, avant la mise en vente ou l'expédition des viandes, les mentions prescrites à l'article 2 du présent arrêté.

Lorsque l'état de l'animal n'aura pas donné lieu à saisie, il conservera, à l'appui de ces inscriptions, l'attestation du vétérinaire sanitaire prévue à l'article 32 du décret n° 51-1424 du 21 décembre 1951, établie conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après.

Lorsque la saisie d'une partie de la viande aura été pratiquée sur l'animal abattu d'urgence et sur place, les renseignements relatifs à la saisie et les nom et adresse du vétérinaire sanitaire ayant procédé au contrôle de la salubrité seront reportés sur le livre d'abattoir par le vétérinaire inspecteur ou, à défaut, par le préposé, sur le vu de l'attestation de l'abatage d'urgence qui servira, dans ce cas, entre les mains du redevable de la taxe de circulation, à justifier des saisies opérées sur place en ce qui concerne l'animal sacrifié comme il vient d'être dit.

Art. 8. — Le vétérinaire sanitaire appelé à visiter un animal accidenté abattu d'urgence et sur place délivrera une attestation mentionnant la date de la visite et le lieu de l'abatage, l'espèce de l'animal, le nom du propriétaire, le poids des viandes estampillées et leur destination et, s'il y a lieu, le poids des viandes saisies et leur destination. Il apposera, avec sa signature, l'empreinte de l'estampille sanitaire spéciale prévue par l'arrêté ministériel du 2 juillet 1951.

Dans le cas de saisie pratiquée sur un animal abattu d'urgence et sur place, un duplicata de l'attestation de l'abatage sera établi par le vétérinaire aux fins de transport des viandes saisies.

Art. 9. — Le directeur général des impôts du ministère du budget, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉGOT.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

ANNEXE I

MODELE DE LIVRE D'ABATTOIR

Journée du..............................19.....

Apposer dans les cases ci-dessous les vignettes-taxe pour le poids de viande nette figurant colonne 6.

CONTROLE DE SALUBRITÉ	ANIMAUX ABATTUS			PESÉE (VIANDE NETTE)		ENLÈVEMENT		
Observations du vétérinaire inspecteur, estampille et signatures. 1	Heure. 2	Nombre. 3	Catégorie. 4	Heure. 5	Poids (*) 6	Heure. 7	Destination. 8	Poids. 9
	Total..................................							

(*) Pour les porcins, la tête et les pieds sont compris dans la pesée.

ANNEXE II

MODELE DE LIVRE D'IMPORTATIONS

Journée du.....19....

Apposer dans ces cases les vignettes-taxe pour les poids viande nette et des produits travaillés inscrits aux colonnes 10 et 11.

DÉCLARATION en douane.		ACQUIT-A-CAUTION			IMPORTATIONS RÉALISÉES						DESTINATION		
						Viandes.				Produits travaillés.			
Date.	Numéro.	Date.	Numéro.	Origine.	Heure d'arrivée.	Catégorie de bétail.	Désignation (a).	Poids effectif.	Poids viande nette.	Poids effectif.	Date et heure de réexpédition	Destinataires.	Poids effectif.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

(a) Désignation..... { Viandes en carcasse (v. c.)..... ou Viandes désossées (v. d.).....

Administration centrale.

Par arrêté du 26 décembre 1951, Mme Luguern, assistant administrateur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est nommée administrateur civil de 3e classe à compter du 30 décembre 1951.

Génie rural.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, la démission de M. Gergault, ingénieur adjoint des travaux ruraux stagiaire, qui n'a pas repris ses fonctions à l'expiration de son service militaire, est acceptée.

Haras nationaux.

Par arrêté du 26 décembre 1951, sont détachés auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'être mis à la disposition du gouvernement tunisien:

M. de France, inspecteur général des haras de 3e classe, pour une durée d'un an;

M. Frappier, directeur des haras de 4e classe, pour une durée de six ans.

Ces détachements prendront effet du 30 décembre 1951.

Répression des fraudes.

Par arrêté du 18 décembre 1951, M. Henri Joseph, secrétaire rédacteur de la répression des fraudes, en service détaché auprès de la confédération générale des producteurs de rhums des colonies françaises, est placé dans la position de disponibilité à compter du 1er juillet 1951, date d'expiration normale de son détachement.

Dans cette position, l'intéressé cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Par arrêtés du 19 décembre 1951, sont titularisés:

Dans la 5e classe du grade de chef de travaux des laboratoires de la répression des fraudes.

a) A compter du 1er novembre 1951.

M. André Dausse, ingénieur agricole, chef de travaux stagiaire affecté à la station centrale d'essais de semences de Paris.

b) A compter du 1er décembre 1951.

M. René Brahic, Mme Colette Courcelles et Mlle Christiane Adnet, pharmaciens, chef de travaux stagiaires affectés au laboratoire central de recherches et d'analyses du ministère de l'agriculture.

Dans la 6e classe du grade de préparateur des laboratoires de la répression des fraudes.

a) A compter du 1er décembre 1951.

Mlle Simone Touyé, licenciée ès sciences, préparateur stagiaire affecté au laboratoire central de recherches et d'analyses du ministère de l'agriculture.

L'affectation et la résidence des intéressés demeurent inchangées.

Tableau d'avancement de grade des fonctionnaires du génie rural, pour l'année 1952.

Par arrêtés en date du 26 décembre 1951, sont inscrits au tableau d'avancement de grade pour 1952 les fonctionnaires du génie rural dont les noms suivent:

CORPS DES INGÉNIEURS DU GÉNIE RURAL

Pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur en chef.

MM. David, Gorrichon, Mer, Janin, en service dans la métropole;
MM. Trintignac, Cathelinaud, Bourdier, Cosson, détachés en Afrique du Nord,
déjà inscrits au tableau d'avancement de 1951.

Pour le grade d'ingénieur en chef.

MM. Vrinat, Kreitmann, Aymeric, déjà inscrits en 1951.
M. Janet, à compter du 1er janvier 1952.

Pour le grade d'ingénieur du génie rural.

(A compter du 1er octobre 1952.)

MM. Body (Yves), Corda (Raymond), Ferrari (François), Gaillet (Charles), Guillard (André), Manuellan (Gilbert), Martinot (Roger), Meriaux (Daniel), Montpied (Jean), Perigaud (Jean), Pommeret (Henri) (en service détaché).

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX RURAUX

Pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur des travaux ruraux.

MM. Roulland (Léon), à compter du 1er janvier 1952.
Fournier (Charles), à compter du 1er janvier 1952.
Cambeceedes (Ernest), à compter du 1er janvier 1952.

Pour la 4e classe du grade d'ingénieur des travaux ruraux.

MM. Choimet (Jacques), à compter du 1er juillet 1951.
Guihard (Jean), à compter du 1er janvier 1952.
Riondel (François), à compter du 1er janvier 1952.
Hamon (Jean), à compter du 1er janvier 1952.
Sajous (Henri), à compter du 1er janvier 1952.
Lejaille (Henri), à compter du 1er janvier 1952.
Hummel (Charles), à compter du 1er avril 1952.
Freydrich (René), à compter du 1er avril 1952.
Aubert (Antoine), à compter du 1er avril 1952.
Millet (Auguste) (en service détaché), à compter du 1er avril 1952.
Bernard (Adam), à compter du 1er avril 1952.
Eber (Virgile), à compter du 1er juillet 1952.
Galliand (Marcel), à compter du 1er juillet 1952.
Guyard (André) (en service détaché), à compter du 1er juillet 1952.
Guichon (Roger), à compter du 1er juillet 1952.
Laplanche (Marcel), à compter du 1er juillet 1952.
Perely (Louis), à compter du 1er juillet 1952.
Girard (Charles), à compter du 1er juillet 1952.
Latapie-Bayro (Robert), à compter du 1er juillet 1952.
Spie (Edouard) (en service détaché), à compter du 1er juillet 1952.
Gazes (Gaston), à compter du 1er octobre 1952.
Le Guillou (Jean) (en service détaché), à compter du 1er octobre 1952.
Villegier (André) (en service détaché), à compter du 1er octobre 1952.
Finiels (Georges), à compter du 1er octobre 1952.
Domenget (Henri), à compter du 1er octobre 1952.
Ricau (André), à compter du 1er octobre 1952.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Prorogation de divers groupements d'importation et de répartition.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie, le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 11 juillet 1938 portant organisation de la nation pour le temps de guerre et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;
Vu les articles 2 et 3 de la loi du 28 février 1947 maintenant en vigueur au delà du 1er mars 1947 certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mars 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;
Vu l'article 2 de la loi du 28 février 1948 maintenant provisoirement en vigueur au delà du 1er mars 1948 certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 28 février 1947 et la loi du 30 août 1947;
Vu les articles 1er et 2 de l'arrêté du 30 décembre 1950 portant prorogation de certains groupements d'importation et de répartition,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1952:
Le groupement d'importation des cuirs et peaux bruts;
Le groupement d'importation et de répartition des peaux laînées exotiques;
Le groupement d'importation et de répartition des lins, chanvres, étoupes et déchets textiles;
Le groupement d'importation et de répartition des cotons linters;
Le groupement de réunion et de répartition du jute.

Art. 2. — Le délai de prorogation fixé par l'article 1er du présent arrêté pourra être modifié par arrêté conjoint des ministres intéressés, dans les limites fixées par l'article 2 (1er alinéa, *in fine*) de la loi du 28 février 1948.

Art. 3. — Le directeur des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et de l'énergie, le directeur des relations économiques extérieures au ministère du commerce et des relations économiques extérieures et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GÉRARD DALLY.

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE MAESTRACCI.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:
Le conseiller technique,
YVAN LABRY.

Nomination des membres de la commission du marché des produits sidérurgiques.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 1951,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés membres de la commission consultative du marché des produits sidérurgiques instituée par l'arrêté ministériel du 20 décembre 1951:

MM. Jules Aubrun, Robert Baboin, Joseph de Beco, René Damien, Emmanuel de Mitry, Henri Vicaire, représentants des producteurs.

MM. Georges Coullie, René Hardy-Tortuaux, Pierre Lefaucheux, François Marchal, Albert Metral, Raymond Puech, représentants des utilisateurs.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 28 décembre 1951 portant extension aux communes de Beliet et Preignac de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;
Vu la proposition du conseil municipal de Beliet en date du 26 décembre 1948;
Vu les propositions du conseil municipal de Preignac en dates des 13 mai 1950 et 3 novembre 1951;
Vu les avis conformes du conseil général de la Gironde en dates des 15 février 1949 et 9 mai 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Beliet et Preignac (Gironde).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 28 décembre 1951 portant extension à la commune de Tournay de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;
Vu les propositions du conseil municipal de Tournay en dates des 23 mars et 18 mai 1951;
Vu l'avis conforme de la commission départementale des Hautes-Pyrénées en date du 26 octobre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Tournay (Hautes-Pyrénées).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 28 décembre 1951 portant extension à la commune de Saint-Macaire de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée et notamment son article 1er;
Vu les propositions du conseil municipal de Saint-Macaire en dates des 5 mars 1949 et 28 octobre 1951;
Vu l'avis conforme du conseil général de la Gironde en date du 13 septembre 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Saint-Macaire (Gironde).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE-CLAUDIUS PETIT.

Remise de débet.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, en date du 13 décembre 1951, sous réserve d'un versement préalable de 20.350 F, il est accordé à M. Laval (Robert), agent de la délégation départementale de la Charente-Maritime du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, la remise gracieuse d'une somme de 54.300 F, représentant le montant de la dette qu'il a contractée envers l'Etat pour allocations familiales et majorations afférentes de rémunération perçues à tort durant la période du 1er février au 31 octobre 1949.

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 4 octobre 1951, Mme Vidal (Raymonde), commis temporaire (délégation interdépartementale des Hautes-Alpes—Basses-Alpes) est nommée à l'emploi de commis des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisée dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1949.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 28 décembre 1951 portant modification au décret du 22 septembre 1951 reclassant un administrateur adjoint de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 28 décembre 1951, le décret du 22 septembre 1951 portant reclassement de M. Jacques Patault, dans les grades d'administrateur adjoint de 3e classe des services civils de l'Indochine pour compter du 1er août 1948 et d'administrateur adjoint de 2e classe des services civils de l'Indochine pour compter du 1er août 1950, prend effet des dates indiquées, tant du point de vue de l'ancienneté qu'en ce qui concerne la solde.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 28 décembre 1951 portant désignation du secrétaire général du Moyen-Congo.

Par décret en date du 28 décembre 1951, M. Descottes (Jean-Marie-Joseph), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général du Moyen-Congo, en remplacement de M. Christiani, mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

Décret du 28 décembre 1951 portant désignation du secrétaire général par intérim de l'Oubangui-Chari.

Par décret en date du 28 décembre 1951, M. Gagnon (Auguste-Léon-André), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé secrétaire général par intérim de l'Oubangui-Chari, en remplacement de M. Raynier, en instance de départ en congé administratif.

Décret du 28 décembre 1951 portant titularisation du secrétaire général par intérim du Tchad.

Par décret en date du 28 décembre 1951, M. Bergerol (Baptiste-Antoine-Henry), administrateur en chef de la France d'outre-mer, chargé, par intérim, des fonctions de secrétaire général du Tchad, est titularisé dans ses fonctions pour compter du 1er décembre 1951.

Décret du 28 décembre 1951 portant dégagement des cadres, sur sa demande, d'un administrateur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 28 décembre 1951, M. Tillault (Georges), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégagement des cadres.

M. Tillault a droit à une pension pour ancienneté de services.

Cette mesure aura effet pour compter de l'expiration du congé de quatre mois accordé à ce fonctionnaire par application de l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947.

Le point de départ de ce congé spécial est fixé au 22 février 1952.

Décret du 28 décembre 1951 portant admission à la retraite d'un greffier d'outre-mer.

Par décret en date du 28 décembre 1951, M. Iorrs (Martial), greffier en chef du tribunal supérieur d'appel de Papeete, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 12 janvier 1952, au titre de l'article 6 (§ III, 3e alinéa) de la loi du 20 septembre 1948.

Administration générale.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, M. Latil (Georges-Albert), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale, est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 28 septembre 1951.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, M. Cruz (Marcel-Antonio), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 16 janvier 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, l'arrêté du 25 octobre 1951 est rapporté en ce qui concerne la nomination de M. Villepreux (André), au grade de rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Sages-femmes africaines.

Par arrêté en date du 26 décembre 1951, la sage-femme africaine de 1re classe Ekue (Lucie) est rétrogradée à la 2e classe de son cadre, pour compter du jour de la signature du présent arrêté.

Liste des élèves de l'école nationale de la France d'outre-mer nommés élèves administrateurs et inspecteurs stagiaires du travail.

Par arrêté en date du 17 décembre 1951:

Sont nommés élèves administrateurs 1er échelon de la France d'outre-mer (nouvelle formation), à compter du 1er novembre 1951, les élèves de deuxième année de l'école nationale de la France d'outre-mer dont les noms suivent:

De Agostini (Jacques).
Aude (René).
Ballèvre (Jean-Marie).
Beauchataud (Jean-Pierre).
Bergeron (Jean).
Bernard (Philippe).
Brechignac (Paul).
Breillat (Marcel).
Cornée (Pierre).
Coussirou (Jean-Marie).
Dusserre (Rémy).
Fenies (Jacques).
Fort (Henri).
Gloannec (Camille).
Hibon (Gérard).
Loiseau (Philippe).
Maillard (Guy).
Maslin (Philippe).
Mer (Jacques).
Nobiot (Jean).
Pascal (Jean).
Pierret (Alain).
De Regnauld de Bellescize (Romé).
Rethore (Henri).
Reuillard (Michel).
Rey (Marcel).

Sont nommés inspecteurs stagiaires du travail à compter du 1er novembre 1951, les élèves de deuxième année de l'école nationale de la France d'outre-mer dont les noms suivent:

Dumont (Bernard), Plicque (Jean-Louis).

Liste des candidats autorisés à prendre part au concours ouvert le 8 janvier 1952 pour le recrutement d'inspecteurs du travail outre-mer.

(Additif.)

Centre de Paris. — Berge (René), Deneufeglise (Serge), Duchet (Jean), Gracia (André).

Centre de Dakar. — Kacheick.

L'autorisation de concourir est donnée sous réserve que les dossiers de candidature des intéressés soient complets le 8 janvier 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 29 décembre 1951, M. Morinière, contrôleur général de la sécurité sociale de 2e classe, 2e échelon, a été nommé contrôleur général de la sécurité sociale de 1re classe, 1er échelon, à compter du 25 décembre 1951.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 28 décembre 1951 portant nomination du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 51-471 du 24 avril 1951, et notamment le livre V du code annexé audit décret;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ribière (Henri) est nommé directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 1er octobre 1951, en remplacement de M. Delahoche (Jacques-Georges), placé en congé de longue durée, en application de l'article 91 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

EMMANUEL TEMPLE.

Nomination d'experts vérificateurs auxiliaires.

Par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre en date du 14 décembre 1951, ont été nommés, à compter du 16 décembre 1951:

Experts vérificateurs auxiliaires.

MM. Boisson (Valentin), Poivey (Fernand), Talouat (Adolphe), Caslaing (Rolland), Arragon (Henri), Grisser (André), Bruot (René), Mesnage (Marcel), Aillaume (Robert), Jacob (Henri).

Experts vérificateurs auxiliaires stagiaires.

MM. Garcin (André), Beeckmans (Georges).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 28 décembre 1951, l'offre de démission présentée par M. Jolly (Serge), secrétaire d'administration stagiaire (rédacteur) à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est acceptée à compter du 13 novembre 1951.

Tableau d'avancement des secrétaires d'administration pour l'année 1951.

Par arrêté du 16 novembre 1951, les secrétaires d'administration (rédacteurs) dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1951 en vue d'un avancement de grade:

Pour une promotion au grade de secrétaire d'administration principal.

M. Adloff (Edouard).
M. Mercier (Marcel), à compter du 16 avril 1951.
M. Vincent (Jacques), à compter du 16 mai 1951.

Pour une promotion au grade de secrétaire d'administration de 1re classe.

M. Boulhier (Raymond) (détaché), à compter du 16 mars 1951.
M. Lapalud (Maurice), à compter du 16 juillet 1951.

PROMOTIONS

Par arrêté du 28 décembre 1951:

Les secrétaires d'administration de 1re classe (rédacteurs) dont les noms suivent sont promus secrétaires d'administration principaux de 1er échelon:

M. Adloff (Edouard), à compter du 1er janvier 1951.
M. Mercier (Marcel), à compter du 16 avril 1951.
M. Vincent (Jacques), à compter du 16 mai 1951.

Les secrétaires d'administration de 2e classe (rédacteurs) dont les noms suivent sont promus à la 1re classe, 1er échelon:

M. Boulhier (Raymond), à compter du 16 mars 1951 (détaché).
M. Lapalud (Maurice), à compter du 16 juillet 1951.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 51-1481 du 26 décembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment son article 2;

Vu la loi du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951;

Vu le décret du 12 décembre 1950 relatif aux dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret du 6 novembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des inspecteurs des postes, télégraphes et téléphones;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. — Le corps des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones se compose des fonctionnaires occupant les emplois suivants:

Directeur régional;
Directeur départemental;
Directeur départemental adjoint;
Inspecteur principal;
Chef de section (branche des services administratifs);
Inspecteur-rédacteur;
Inspecteur d'études des télécommunications;
Inspecteur-instructeur.

Art. 2. — Le grade de directeur régional comprend deux échelons.

Le grade de directeur départemental comprend trois échelons.

Le grade de directeur départemental adjoint comprend deux échelons.

Le grade d'inspecteur principal comprend quatre échelons; toutefois, ce nombre est porté à 6 en ce qui concerne les inspecteurs principaux brevetés.

Le grade de chef de section comprend quatre échelons.

Les grades d'inspecteur-rédacteur, d'inspecteur d'études des télécommunications et d'inspecteur-instructeur comprennent chacun quatre échelons.

Art. 3. — Les directeurs régionaux sont chargés de la direction des services du personnel, de la poste, des bâtiments et des transports, de la comptabilité et des services financiers de la région à la tête de laquelle ils sont placés. A ce titre, et en sus de leurs attributions propres, ils ont autorité sur les directeurs départementaux relevant de leur région et exercent un contrôle permanent sur leur gestion.

Le directeur régional des services ambulants assure, à l'égard de l'ensemble des services ambulants et compte tenu du caractère particulier de ces services, des fonctions analogues à celles dévolues aux directeurs régionaux.

Les directeurs régionaux sont ordonnateurs secondaires.

Art. 4. — Sous l'autorité du directeur régional et de l'ingénieur en chef régional et sous réserve des attributions propres à ces chefs de service régionaux, les directeurs départementaux sont chargés de la direction, de l'organisation et de la surveillance de l'ensemble des services postaux, télégraphiques et téléphoniques fonctionnant dans le département à la tête duquel ils sont placés.

Sous l'autorité du directeur régional des services ambulants, les directeurs placés à la tête d'une ligne de bureaux ambulants assurent, compte tenu du caractère particulier de ces services, des fonctions analogues à celles confiées aux directeurs départementaux.

Les directeurs placés à la tête des services spéciaux fonctionnant à Paris assurent, compte tenu du caractère particulier de ces services, des fonctions analogues à celles confiées aux directeurs départementaux; ils sont, en outre, ordonnateurs secondaires.

Art. 5. — Les directeurs départementaux adjoints sont plus spécialement chargés, par délégation du chef de service auprès de qui ils sont placés, de l'organisation et de la surveillance des travaux d'ordre administratif effectués dans les services de direction. Ils remplacent le chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Art. 6. — Sous l'autorité du chef de service sous les ordres de qui ils se trouvent placés ou de son délégué, les inspecteurs principaux sont essentiellement charges de procéder sur place aux contrôles ou aux études d'organisation et à des inspections portant sur la gestion des receveurs et chefs de centre. Ils participent à l'étude des projets et à la direction des opérations de construction et d'entretien des circuits et des opérations de montage et d'entretien des installations de télécommunications ainsi qu'à l'organisation et au contrôle du service des bâtiments et du service automobile. Ils procèdent aux enquêtes utiles, suppléent les chefs de service régionaux ou départementaux dans les rapports avec les autorités locales et les usagers et, à défaut de directeur départemental adjoint, remplacent le chef de service départemental absent ou empêché.

Art. 7. — Les chefs de section sont chargés des tâches les plus délicates parmi celles entrant dans les attributions des inspecteurs rédacteurs, inspecteurs d'études des télécommunications et inspecteurs instructeurs suivant le cas.

Art. 8. — Les inspecteurs rédacteurs sont chargés, sous l'autorité du chef de service sous les ordres de qui ils sont placés ou de son délégué, de l'instruction des affaires et de l'élaboration des projets de solution à leur donner. Ils contrôlent l'application des instructions de l'administration centrale et de toutes les directives données aux services d'exécution. Ils participent à la gestion du personnel et effectuent sur pièces toutes études ou enquêtes et tous contrôles de la gestion des receveurs et chefs de centre. D'une manière générale, ils ont, pour la section qui leur est confiée, la charge de tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des services régionaux, départementaux ou spéciaux, selon le cas.

Art. 9. — Les inspecteurs d'études des télécommunications sont chargés d'études techniques telles que: mise au point de schémas de principe et de plans d'équipement, mise au point des méthodes d'entretien et contrôle de leur efficacité, étude des incidents d'exploitation dus à des causes techniques. Ils participent à l'établissement des marchés et des cahiers des charges pour la fourniture du matériel des télécommunications et à la réception des travaux et des fournitures ainsi qu'à l'étude détaillée, la mise au point et la surveillance de la réalisation des projets établis par les constructeurs ou les ateliers de l'administration.

Ils exercent ces attributions d'après les instructions et sous le contrôle du chef de service régional, départemental ou spécial sous les ordres de qui ils sont placés ou de son délégué.

En outre, au service des recherches, les inspecteurs d'études des télécommunications peuvent être appelés à diriger, tout en y participant, les travaux d'une section de laboratoire.

Art. 10. — Les inspecteurs instructeurs sont essentiellement chargés de dispenser l'enseignement professionnel aux fonctionnaires nouvellement recrutés. Dans l'intervalle des sessions des cours professionnels, les intéressés sont utilisés soit dans les services administratifs, soit dans les recettes ou centres.

Titre II. — *Recrutement.*

Art. 11. — Les inspecteurs rédacteurs, les inspecteurs d'études des télécommunications et les inspecteurs instructeurs sont recrutés par voie de concours distincts parmi les inspecteurs et les inspecteurs adjoints qui, ayant obtenu, à l'occasion de la dernière notation annuelle, une note chiffrée n'entraînant pas de retard dans l'avancement d'échelon, justifient, le 1er janvier de l'année du concours, d'au moins deux années de services effectifs dans ce dernier emploi. Cette durée minimum est majorée pour les candidats n'ayant pas accompli tout ou partie des services militaires obligatoires, soit de la durée des services auxquels les candidats du même âge ont été légalement astreints, soit, pour les candidats dont l'exemption a été partielle, de la fraction dont ils ont été dispensés.

Les inspecteurs et les inspecteurs adjoints candidats au concours d'inspecteur d'études des télécommunications doivent, en outre, appartenir au service des télécommunications.

Les inspecteurs adjoints recrutés par la voie du concours visé à l 'article 7 *a* du décret du 6 novembre 1951 susvisé doivent, pour pouvoir se présenter aux divers concours prévus au présent article, justifier de la possession de l'un des diplômes exigés d'eux pour être nommés inspecteurs.

Les fonctionnaires titulaires de l'un des grades d'inspecteur rédacteur, d'inspecteur d'études des télécommunications ou d'inspecteur instructeur qui désirent accéder à l'un des deux autres grades doivent subir le concours prévu pour le grade recherché.

Art. 12. — Les élèves de l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones sont recrutés par voie de concours parmi les fonctionnaires énumérés ci-après âgés de moins de quarante ans au 1er janvier de l'année du concours:

1° Les chefs de section des services administratifs se trouvant au premier échelon de leur grade et les inspecteurs rédacteurs;

2° Les inspecteurs d'études des télécommunications et les inspecteurs instructeurs;

3° Les inspecteurs et inspecteurs adjoints ayant subi un concours d'accès à l'emploi d'inspecteur rédacteur, d'inspecteur d'études des télécommunications ou d'inspecteur instructeur et ayant satisfait, à l'occasion de l'une de ces dernières compétitions, aux conditions d'admissibilité prévues par le règlement du concours.

A leur entrée à l'école, les élèves provenant des candidats visés au 1° conservent leur grade, les autres élèves sont nommés inspecteurs rédacteurs. Les uns et les autres reçoivent une bonification d'ancienneté de deux ans.

La durée des études effectuées par les intéressés est de trois années. Ceux qui ont obtenu, à l'issue du temps de scolarité, la note moyenne exigée par les textes fixant les conditions de fonctionnement de l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones sont pourvus du brevet de ladite école.

Art. 13. — Nul ne peut se présenter plus de trois fois à chacun des concours visés aux articles 11 et 12. Toutefois, les candidats qui ont été admis, au moins une fois, à participer aux épreuves orales du concours d'entrée à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones peuvent se présenter une quatrième fois aux épreuves de ce concours.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones arrête les listes des candidats autorisés à prendre part aux épreuves des concours visés auxdits articles 11 et 12.

Un arrêté du ministre des postes, télégraphes et téléphones fixe les modalités d'organisation de ces concours, la nature et le programme détaillé des épreuves.

Titre III. — *Avancement.*

Art. 14. — Les chefs de section sont recrutés au choix parmi les inspecteurs-rédacteurs, inspecteurs d'études des télécommunications et inspecteurs-instructeurs ayant atteint le quatrième échelon de leur grade.

Art. 15. — Les inspecteurs principaux sont recrutés au choix parmi les chefs de section et inspecteurs-rédacteurs en possession du brevet de l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones, les administrateurs de 3e classe ayant atteint le deuxième échelon de leur grade, les chefs de section ainsi que parmi les inspecteurs-rédacteurs, les inspecteurs d'études des télécommunications et les inspecteurs-instructeurs ayant atteint le quatrième échelon de leur grade.

Les chefs de section sont présentés sur les listes de propositions afférentes au grade considéré avec le traitement et l'ancienneté d'échelon qu'ils auraient si leur promotion au grade de chef de section n'était pas intervenue.

Les candidats brevetés de l'école nationale supérieure des postes, télégrapes et téléphones et les autres candidats inscrits au tableau d'inspecteur principal ont respectivement droit à la moitié des emplois devenus vacants du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Cette proportion ne peut être dépassée en faveur des candidats non brevetés qu'à défaut de candidats brevetés.

Art. 16. — Les directeurs départementaux adjoints sont recrutés au choix parmi les administrateurs de 2e classe et les inspecteurs principaux ayant atteint l'échelon maximum de leur grade.

Art. 17. — Les directeurs départementaux sont recrutés au choix parmi :

Les administrateurs de 1re classe;

Les directeurs départementaux adjoints comptant au moins un an d'ancienneté au premier échelon de leur grade;

Les administrateurs de 2e classe et les inspecteurs principaux ayant atteint l'avant-dernier échelon de leur grade.

Pour l'établissement du tableau d'avancement concernant le grade de directeur départemental, la commission centrale d'avancement compétente doit, sauf insuffisance du nombre de postulants, examiner un nombre de candidats égal au quadruple de celui des inscriptions nouvelles à effectuer et comprenant au moins 50 p. 100 de fonctionnaires pourvus du brevet de l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 18. — Les directeurs régionaux sont recrutés au choix parmi les administrateurs de classe exceptionnelle, les administrateurs de 1re classe et les directeurs départementaux ayant atteint l'échelon maximum de leur grade et inscrits sur une liste d'aptitude.

Cette liste est préparée par le conseil des directeurs de l'administration centrale qui soumet ses propositions à l'approbation du ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 19. — Les candidats visés aux articles 14 à 17 doivent, en outre, remplir les conditions de candidatures fixées au tableau des filières.

Les conditions d'ancienneté minimum fixées auxdits articles peuvent être aggravées à l'occasion de l'établissement de chaque tableau d'avancement de façon que le nombre de candidatures soit en rapport avec celui des vacances d'emploi prévues.

Art. 20. — La durée moyenne du temps normalement passé dans chaque échelon par les fonctionnaires régis par le présent décret est fixée à deux ans.

Toutefois, les durées moyennes du temps normalement passé d'une part, dans chacun des 2e et 3e échelons des grades d'inspecteur-rédacteur, d'inspecteur d'études des télécommunications, d'inspecteur-instructeur et d'inspecteur principal, ainsi que dans le cinquième échelon du grade d'inspecteur principal breveté et, d'autre part, dans le premier échelon du grade d'inspecteur principal breveté sont fixées respectivement à trois ans et à un an.

Ces durées moyennes de deux ans et trois ans peuvent être réduites dans les conditions fixées à l'article 48 de la loi du 19 octobre 1946 modifié par la loi du 14 septembre 1948, article 18, sans pouvoir être inférieures respectivement à dix-huit mois et à deux ans.

TITRE IV. — *Dispositions particulières.*

Art. 21. — Pour l'application des dispositions de l'article 124 de la loi du 19 octobre 1946, la proportion maximum de fonctionnaires régis par le présent décret susceptibles d'être placés en position de détachement ou de disponibilité est fixée à 5 p. 100 de l'effectif total des fonctionnaires du corps considéré.

Aucun de ces fonctionnaires ne peut être placé en position de détachement avant d'avoir accompli au moins un an de service dans son corps.

Art. 22. — L'obligation de figurer au tableau d'avancement n'est pas imposée :

Aux inspecteurs généraux de 1re classe, aux directeurs adjoints et sous-directeurs de l'administration centrale appartenant au corps des administrateurs et aux inspecteurs généraux de 2e classe demandant leur nomination et titularisation en qualité de directeur régional ou de directeur départemental;

Aux administrateurs de classe exceptionnelle demandant leur nomination et titularisation en qualité de directeur départemental;

Aux administrateurs de 2e classe demandant leur nomination et titularisation en qualité d'inspecteur principal.

Art. 23. — Les nominations aux différents emplois du corps des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs sont prononcées par arrêté du ministre des postes, télégraphes et téléphones.

TITRE V. — *Dispositions transitoires.*

Art. 24. — Les administrateurs de 1re classe qui étaient titulaires du grade de chef de bureau lors de leur intégration dans le corps des administrateurs peuvent bénéficier des dispositions fixées à l'article 22 en faveur des administrateurs de classe exceptionnelle.

Art. 25. — Les inspecteurs principaux des installations électromécaniques en fonctions à la date de publication du présent décret deviennent inspecteurs principaux.

Art. 26. — Les ingénieurs des travaux en fonctions à la date de publication du présent décret constituent, à l'exclusion de tous autres fonctionnaires, un cadre provisoire dont les emplois sont, jusqu'à extinction, prélevés sur ceux du cadre des inspecteurs d'études des télécommunications.

Après cinq ans d'ancienneté de grade, ces ingénieurs des travaux peuvent faire acte de candidature pour le grade d'inspecteur principal en concurrence avec les candidats énumérés à l'article 15. Ils sont présentés sur les listes de propositions afférentes à ce grade avec le traitement et l'ancienneté d'échelon qu'ils auraient si le jour où ils ont été nommés ingénieurs des travaux, ils avaient été nommés ensuite inspecteurs-rédacteurs.

Les inspecteurs principaux recrutés parmi les fonctionnaires visés à l'alinéa précédent sont, lors de leur candidature au grade supérieur, présentés sur les listes de propositions avec le traitement et l'ancienneté d'échelon qu'ils auraient si leur situation d'inspecteur principal avait été établie en utilisant, au moment de leur accès à ce dernier grade, la situtation d'inspecteur-rédacteur susvisée.

Art. 27. — Les dispositions du troisième alinéa de l'article 11 ne seront pas applicables à l'occasion des trois premiers concours d'inspecteur-rédacteur, d'inspecteur d'études des télécommunications et d'inspecteur-instructeur ouverts postérieurement à la date à laquelle les inspecteurs adjoints recrutés lors de la première session du concours organisé par application de l'article 7 *a* du décret du 6 novembre 1951 susvisé rempliront les conditions d'ancienneté minimum fixées audit article.

Art. 28. — A titre transitoire, à l'occasion des trois premiers concours d'entrée à l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones ouverts postérieurement à la date de publication du présent décret, les agents supérieurs de 2e classe, les ingénieurs des travaux et les administrateurs de 3e classe non brevetés de l'école nationale supérieure des postes, télégraphes et téléphones sont admis à participer à ces concours s'ils satisfont à la condition d'âge maximum et dans la limite du nombre de participations autorisées par le premier alinéa de l'article 13.

Les ingénieurs des travaux doivent, en outre, avoir subi à l'occasion d'un concours d'accès au grade d'inspecteur d'études des télécommunications l'épreuve portant sur l'exploitation et obtenu à ladite épreuve la note minimum fixée par arrêté.

En cas de succès, le agents supérieurs, les ingénieurs des travaux et les administrateurs sont nommés inspecteurs-rédacteurs et reçoivent, dans le cas où leur ancien traitement est supérieur au traitement maximum des inspecteurs-rédacteurs, une indemnité compensatrice égale à la différence entre ces deux traitements.

Art. 29. — A titre transitoire, les agents supérieurs de 2e classe sont admis à faire acte de candidature pour le grade d'inspecteur principal.

Art. 30. — A titre provisoire, à l'occasion du premier tableau d'avancement dressé postérieurement à la date de publication du présent décret, les fonctionnaires qui réunissaient, lors de l'établissement du tableau d'avancement de 1951, les anciennetés de grade minimum exigées des candidats aux grades de chef de section et d'inspecteur principal, seront autorisés à faire acte de candidature pour ces grades, même s'ils ne remplissent pas les conditions d'ancienneté minimum fixées aux articles 14 et 15.

Art. 31. — Les conditions de répartition des inspecteurs-rédacteurs, des inspecteurs-instructeurs et des directeurs régionaux dans les échelons prévus au présent décret seront fixées par arrêté conjoint du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Art. 32. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Administrateurs.

Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Burosse (J.-P.), administrateur de 3e classe des postes, télégraphes et téléphones, est nommé à l'emploi d'administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er décembre 1951.

Administration centrale.

Par arrêté du 20 décembre 1951, a été nommée adjoint administratif et titularisée dans le grade correspondant, Mme Martin, auxiliaire.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 20 décembre 1951:

A été nommé chef de section principal sur place et titularisé dans le grade correspondant, M. Jubre, chef de section à Rennes-chèques.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite les receveurs de 1re classe désignés ci-après:

A compter du 2 mai 1952, M. Garcin, de la Bourboule.
A compter du 29 mai 1952, M. Teysseyre, d'Oloron-Sainte-Marie.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

A compter du 15 mai 1952, M. Henriet, de Gray.
A compter du 9 mai 1952, M. Leduc, de Chevreuse.
A compter du 16 avril 1952, M. Bourret, de Charlieu.
A compter du 1er juin 1952, M. Chambard, de Saint-Leu-la-Forêt.
A compter du 10 mars 1952, M. Lambert, de Boissy-Saint-Léger.
A compter du 1er avril 1952, M. Touze, de Bellac.
A compter du 20 avril 1952, M. Lavelle, de Saint-Germain-des-Fossés.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du dimanche 30 décembre 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 2193) et de la lettre rectificative au projet de loi (n° 2236) portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les deux prmiers mois de l'exercice 1952. (N° 2257. — M. Pineau, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi (n° 2263) relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952. (N° 2304. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Présidence du conseil. (Nos 2255-2271. — M. Guy Petit, rapporteur.)

Anciens combattants et victimes de la guerre. (Nos 2256-2273. — M. Darou, rapporteur.)

Santé publique et population. (Nos 2282-2300. — M. Marcel David, rapporteur.)

Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones. (Nos 2287-2301. — M. Dagain, rapporteur.)

Budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises. (Nos 2286-2302. — M. Ulver, rapporteur.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952. (Nos 2288-2299. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

5. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 1935) et de la lettre rectificative (n° 2217) au projet de loi portant réforme, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. (Nos 2135-2204-2222. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

6. — Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1952. (N° 2192.)

7. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, des textes budgétaires amendés par le Conseil de la République.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

2. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission des affaires économiques.

3. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature), instituant dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, un système de perception immédiate d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police. (Nos 31-2044. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (n° 1095) tendant à modifier le délai prévu à l'article 5 de la loi n° 51-356 du 20 mars 1951 tendant à interdire le système de vente avec timbres-primes. (N° 2072. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le dimanche 30 décembre 1951.

N° 1031 (1). — Proposition de loi de M. Edouard Herriot tendant au déclassement du fort du Mont-Verdun, près de Lyon (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2245. — Rapport de M. Robert Coutant, fait au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 31 *x* du livre Ier du code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers.

N° 2253 (rectifié) (1). — Proposition de loi de M. Albert Schmitt tendant à l'application de la loi n° 51-351 du 20 mars 1951 relative aux fonctionnaires, agents et ouvriers des services publics et de la Société nationale des chemins de fer français ayant exercé avant la guerre 1939-1945 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et ayant quitté ces départements par suite des événements de guerre (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2286 (1). — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises) (renvoyé à la commission des finances).

N° 2287 (1). — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones) (renvoyé à la commission des finances).

N° 2288. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952 (renvoyé à la commission des finances).

N° 2302 (1). — Rapport de M. Ulver fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe de la radiodiffusion et de la télévision françaises).

N° 2304. — Rapport de M. Charles Barangé fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952.

(1) Tirage restreint.

Commission de l'agriculture.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Billat, Castera, Charpentier, Fourvel, Huel, Laborbe, Lalle, Lambert, Paternot, Pelleray, Prigent (Tanguy), Rincent, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tourtaud, Tricart.

Suppléant. — M. Catrice (de M. Legendre).

Commission des finances.

1re *séance du samedi 29 décembre 1951.*

Présents. — MM. Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dupraz (Joannès), Ferri (Pierre), Gardey (Abel), Gosnat, Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lacoste, Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Mazier, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléants. — MM. Lebon (de M. Ulver), A. Denis (de M. J. Duclos).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Hénault, Babet, Lalle, Chamant.

2e *séance du samedi 29 décembre 1951.*

Présents. — MM. Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Diethelm, Faggianelli, Ferri (Pierre), Gardey (Abel), Gosnat (Jean-Moreau), La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Petit (Guy), Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Tourtaud, Ulver, Vallon (Louis).

Suppléants. — MM. Lebon (de M. Frédéric-Dupont), Tanguy Prigent (de M. Lacoste), Mme Rose Guérin (de M. Estradère), M. Cayeux (de M. Simonnet).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Degoutte, Flain, Garet (Pierre), Gauberi, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Midol, Nisse, Peltre, Rousselot, Secretain.

Suppléant. — M. Mondon (de M. Thiriet).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le lundi 31 décembre 1951, à onze heures (local du 6e bureau):

Examen des demandes de discussion d'urgence:

De la proposition de résolution (n° 2283) de M. Gaston Palewski sur l'organisation d'une confédération européenne;

De la proposition de résolution (n° 2284) de M. Billotte tendant à l'élaboration d'un projet de communauté militaire européenne dans un cadre confédéral.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 2 janvier 1952, à quinze heures (local de la commission n° 262):

Communication du président au sujet des fonctions de membre suppléant de la commission de contrôle des publications destinées à la jeunesse. — Nomination éventuelle d'un commissaire à ces fonctions.

La commission des finances se réunira le 29 décembre 1951, à quinze heures (local de la commission des finances):

Additif à l'ordre du jour.

I. — Retours éventuels du Conseil de la République.

II. — Projet de loi relatif aux investissements économiques et sociaux (n° 2263). — M. Charles Barangé, rapporteur général.

III. — Projet de loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 2192) (*suite*). — M. le rapporteur général.

La commission de la justice et de législation se réunira (local de la commission n° 250):

1° Le lundi 31 décembre 1951, à quinze heures.

I. — Examen de la demande de discussion d'urgence présentée par Mlle Marzin pour sa proposition de loi (n° 104) tendant à abroger l'arrêté ministériel n° 21-102 du 9 février 1951 fixant les nouveaux prix de loyer en hôtels et meublés.

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence présentée par M. Besset pour sa proposition de résolution (n° 2285) tendant à inviter le Gouvernement à proroger de toute urgence jusqu'au 31 mars 1952 le délai de forclusion concernant les demandes en vue de bénéficier de l'allocation compensatrice des augmentations de loyers attribuées aux économiquement faibles et qui expire le 31 décembre 1951. — Nomination du rapporteur.

2° Le mercredi 2 janvier 1952, à quatorze heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1826) de M. Charret rétablissant l'acte dit loi du 14 septembre 1941 relatif à la légitimation des enfants adultérins;

La proposition de loi (n° 1991) de M. Frédéric-Dupont modifiant l'article 2 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

Le projet de loi (n° 2239) modifiant l'article 221 du code pénal;

La proposition de loi (n° 1987) de M. Charret modifiant la loi du 29 décembre 1931 facilitant l'acquisition des véhicules ou tracteurs automobiles.

II. — Rapport de M. Minjoz sur l'avis (n° 1027) du Conseil de la République concernant le projet de loi relatif aux entreprises de crédit différé.

III. — Suite du rapport de M. Duveau sur les propositions de loi (n°s 165, 507, 554 et 715) de M. Rollin, de M. Isorni, de M. Peytel et de M. Debû-Bridel, sénateur, relatives à l'amnistie, à l'indignité nationale, aux inéligibilités et à l'épuration administrative.

IV. — Rapport de Mme Bastide sur le rapport repris (n° 1881) concernant les propositions de loi tendant à amnistier les condamnations prononcées contre les travailleurs de la mine à l'occasion de l'exercice du droit de grève.

V. — Suite du rapport de M. Maurice Grimaud sur les propositions de loi (n°s 139, 163, 396, 411, 508, 623, 624 et 1217) de M. Jean-Paul David, de M. Gaillard, de M. Defos du Rau, de M. Estradère, de M. Frédéric-Dupont et de M. Minjoz tendant à reviser certaines rentes viagères.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira (local de la commission n° 211):

1° Le jeudi 3 janvier 1952, à neuf heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1775) de M. Gabelle tendant à étendre les dispositions de la loi n° 50-891 du 1er août 1950 accordant des facilités de transport par chemin de fer aux conjoints des bénéficiaires de ladite loi;

Le projet de loi (n° 2183) complétant l'article 17 de la loi du 22 juillet 1922 en ce qui concerne les droits à pension de certains agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways;

Le projet de loi (n° 2190) relatif au régime administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 2021) de M. Cagne tendant à dégager un crédit de 380 millions de francs pour permettre la réalisation de la péréquation intégrale des retraites des agents des tramways de Lyon et de Bordeaux, servies par les caisses des régimes particuliers homologués en dérogation de la loi du 22 juillet 1922;

La proposition de résolution (n° 2024) de M. Rosenblatt tendant à ne pas retarder davantage la construction du grand canal d'Alsace et l'équipement électrique du Rhin;

La proposition de résolution (n° 2025) de M. Cagne tendant à ne pas retarder davantage l'aménagement du Rhône.

III. — Examen du rapport de M. Schaff sur la proposition de résolution (n° 489) tendant à rendre définitive l'existence du service des comptes chèques dans les caisses d'épargne des départements du Rhin et de la Moselle et à prévoir l'extension de ce service aux caisses d'épargne des autres départements français.

IV. — Examen du rapport de M. Schaff sur l'avis (n° 893) du Conseil de la République concernant la proposition de loi tendant à modifier l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer.

V. — Suite du rapport de M. Bichet sur le projet de loi (n° 880) tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers.

VI. — Questions diverses.

2° Le vendredi 4 janvier 1952, à neuf heures.

Suite du rapport de M. Bichet sur le projet de loi (n° 880) tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira (local de la commission n° 249):

1° Le mercredi 2 janvier 1952, à dix-sept heures.

Suite de la discussion du rapport de M. Minjoz sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

2° Le jeudi 3 janvier 1952, à dix heures.

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2017 rectifié) de M. Hutin-Desgrées tendant à créer une commission parlementaire habilitée à connaître des gaspillages ou des abus dans la gestion des services dépendant de l'Etat et à proposer les sanctions nécessaires;

Le projet de loi (n° 2119) modifiant le décret organique du 2 février 1852 sur les élections.

III. — Questions diverses.

IV. — Suite de la discussion du rapport de M. Minjoz sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le lundi 31 décembre 1951, à onze heures (local de la commission n° 254):

Examen et nomination du rapporteur du projet de loi (n° 2292) tendant à proroger le mandat des membres des conseils généraux, des assemblées territoriales ou provinciales dans les territoires africains dépendant du ministère de la France d'outre-mer, à l'exception de la Côte française des Somalis, à Madagascar et aux Comores.

Réunions de commissions du lundi 31 décembre 1951.

Commission des affaires étrangères, à onze heures. — Local du 6e bureau.

Commission de la justice et de législation, à quinze heures. — Local n° 250.

Commission des pensions, à seize heures. — Local n° 266.

Commission des territoires d'outre-mer, à onze heures. — Local n° 254.

4e bureau, vérification des opérations électorales de la Guyane, à quatorze heures trente. — Local n° 219.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du vendredi 28 décembre 1951.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux, Carcassonne, Charlet (Gaston), La Gontrie (de), Marcilhacy, Pernot (Georges), Vauthier.

Excusés. — MM. Giacomoni, Kalb, Maire (Georges).

Commission de la défense nationale.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. Clerc, Gouyon (Jean de), Héline, Kalb, Petit (Général), Piales.

Excusés. — MM. Barré (Henri), Maupeou (de), Rotinat.

Commission des finances.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. Alric, Avinin, Bertholn (Jean), Boudet (Pierre), Clavier, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Grenier (Jean-Marie), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Marrane, Minvielle, Pellenc, Peschaud, Primet, Rogier, Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Suppléants. — MM. Armengaud (de M. Ignacio-Pinto), Fleury (de M. Boifraud).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Driant (au titre de la commission de l'agriculture), Dulin (au titre de la commission de l'agriculture).

Commission de la production industrielle.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. Armengaud, Barret (Charles), Delfortrie, Fleury (Jean), Tamzali (Abdennour), Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Bousch, Depreux (René), Léger, Longchambon, Novat, Vanrullen.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. André (Louis), Canivez, Chochoy, Driant, Fleury, Hébert, Jaouen (Yves), Jozeau-Marigné, Liotard, Pidoux de la Maduère, Pouget (Jules).

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. Baratgin, Chaintron, Colonna, Mme Crémieux, MM. Michel Debré, Descomps (Paul-Emile), Diop (Ousmane-Socé), Gros (Louis), Guiter (Jean), Laffargue (Georges), Le Guyon (Robert), Montalembert (de).

Excusé. — M. Monichon.

Délégué. — M. Aubé (par M. Avinin).

Suppléants. — MM. Aubé (de M. Franck Chante), Charles Cros (de M. Assaillit), Coupigny (de M. Muscatelli), Razac (de M. de Menditte), Serrure (de M. Schwartz).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du samedi 29 décembre 1951.

Présents. — MM. Abel-Durand, Dassaud, Mme Devaud, MM. Fleury (Jean), Reynouard, Tharradin.

Excusé. — M. Bels.

Suppléant. — M. Serrure (de M. Fournier [Bénigne]).

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits de la défense nationale se réunira le dimanche 30 décembre 1951, à onze heures (local n° 316):

Audition de M. le ministre adjoint à la défense nationale sur le projet de loi relatif aux crédits provisionnels affectés aux dépenses de la défense nationale pour les deux premiers mois de l'exercice 1952 (n° 2193 A. N., 2e législature).

Réunion du dimanche 30 décembre 1951.

Sous-commission crédits de défense nationale, à onze heures. — Local n° 316.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Education nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis de concours pour l'emploi de professeur technique adjoint d'optique-lunetterie à l'école d'optique appliquée.

Un concours pour un emploi de professeur technique adjoint d'optique lunetterie aura lieu à l'école d'optique appliquée, 5, boulevard Pasteur, à Paris, à partir du 18 février 1952.

Conditions d'inscription. — Les candidats doivent être de nationalité française, âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus à la date du concours et avoir travaillé pendant cinq ans au moins dans leur spécialité dans l'industrie ou dans une école publique d'enseignement technique. Ne peut entrer en ligne de compte le temps passé en apprentissage proprement dit, ni le stage accompli dans des bureaux de dessin ou d'études.

La limite d'âge de trente-cinq ans peut être reportée au maximum à trente-huit ans pour les candidats pouvant justifier de services militaires ou de services valables pour pensions civiles. Cette limite d'âge ne peut, toutefois, être opposée au personnel enseignant des établissements publics d'enseignement technique en fonctions depuis au moins deux ans.

Dossier d'inscription. — Il devra être adressé, avant le 4 février 1952, au directeur de l'école d'optique appliquée et comprendre les pièces suivantes:

1° Une demande d'inscription;
2° Un bulletin de naissance;
3° Une pièce établissant la qualité de Français;
4° Un extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3, datant de moins de trois mois;
5° Une copie certifiée conforme des diplômes éventuels et des certificats de travail légalisés attestant que le candidat a effectué le temps de pratique professionnelle exigé;
6° Un certificat d'un médecin agréé par les services de l'hygiène scolaire attestant que le candidat est physiquement apte à servir dans un établissement d'enseignement;
7° Une déclaration du postulant attestant qu'il n'est pas en état d'interdiction d'enseigner en vertu de la loi du 20 octobre 1886 ou frappé d'une mesure entraînant l'interdiction d'enseigner ordonnée au titre de l'épuration administrative;
8° L'engagement d'accepter, en cas de succès, le poste à l'école d'optique appliquée.

Le candidat reçu à ce concours ne pourra entrer en fonctions que s'il est reconnu apte physiquement par la commission médicale.

Il percevra le traitement de début des professeurs techniques adjoints (soumis à retenues pour pensions civiles) auquel il convient d'ajouter les diverses indemnités: résidence, cherté de vie, transport, charges de famille et salaire unique, le cas échéant. Il sera, en outre, astreint à un stage de deux ans au moins avant d'obtenir la titularisation dans cet emploi.

Le service hebdomadaire est de trente-huit heures.

Pour tous renseignements complémentaires concernant notamment la nature des épreuves, les candidats devront s'adresser à la direction de l'école d'optique appliquée.

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de gommes Kordofan originaires et en provenance du Soudan anglo-égyptien.

Les importateurs sont informés que la commission interministérielle chargée de la coordination des importations de gommes arabiques de France et des territoires français d'outre-mer a décidé de fixer ainsi qu'il suit les conditions dans lesquelles pourront être effectuées, au cours de la campagne 1951-1952, les importations de gommes Kordofan originaires et en provenance du Soudan anglo-égyptien.

I. — Un premier contingent d'importation est immédiatement ouvert. Ce contingent sera réparti entre les importateurs au prorata des importations de gommes arabiques en provenance des territoires d'outre-mer effectuées, d'une part, entre le 1er décembre 1949 et le 30 novembre 1950 et, d'autre part, entre le 1er décembre 1950 et le 30 novembre 1951. Il appartiendra, soit aux importateurs, soit à leurs organismes syndicaux, de fournir au ministère technique compétent (ministère de l'industrie et de l'énergie, direction des industries chimiques) toutes justifications utiles de ces importations.

II. — En dehors du contingent visé au paragraphe I ci-dessus, les importateurs qui auront procédé, postérieurement au 1er décembre 1951, à des importations de gommes arabiques en provenance des territoires français d'outre-mer pourront prétendre à bénéficier, au titre du second contingent, d'autorisations d'importations de gommes Kordofan originaires et en provenance du Soudan anglo-égyptien. Les intéressés devront joindre à leurs demandes d'autorisation d'importation un ou plusieurs certificats de mise à la consommation de gommes arabiques délivrés par l'administration des douanes et mentionnant le nom du destinataire de la marchandise. Le montant de chacune des licences susceptibles d'être ainsi délivrées sera déterminé en fonction des tonnages mentionnés sur le ou les certificats de mise à la consommation présentés à l'appui de la demande correspondante.

III. — Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisations d'importation pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e) dès la publication du présent avis. Elles feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation, dans les conditions prévues aux paragraphes I et II.

IV. — Il est rappelé que les règlements afférents aux importations de gommes Kordofan originaires et en provenance du Soudan anglo-égyptien pourront être effectués soit en livres sterling soit en livres égyptiennes.

Avis aux importateurs de sucre.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 1.100.000 $ de sucre roux originaire et en provenance de Cuba, destiné à l'Union française.

Le sucre devra être importé et mis à la disposition des raffineurs français pour concourir à l'approvisionnement de l'Afrique noire dans les conditions faisant l'objet du cahier des charges dont il pourra être pris connaissance dès maintenant au ministère de l'agriculture, service des relations extérieures, 1er bureau, 78, rue de Varenne, à Paris, et au ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires économiques, bureau des approvisionnements, 27, rue Oudinot, à Paris.

Les offres afférentes à cette importation devront parvenir, sous double enveloppe, au 1er bureau du service des relations extérieures du ministère de l'agriculture, avant le 10 janvier 1952, à neuf heures, délai de rigueur. L'enveloppe intérieure, cachetée à la cire, portera seulement la mention: « Importation de sucre roux de Cuba, avis paru au *Journal officiel* du... ».

Ces offres devront, sous peine de rejet, indiquer les prix fas et caf sous palan ports métropolitains de la marchandise, ainsi que toutes indications utiles sur le coût du fret et son mode de règlement.

Les offres retenues seront communiquées aux intéressés dans la journée du 10 janvier 1952. Dès cette date, les intéressés dont les offres auront été retenues devront déposer à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), leurs demandes de licence d'importation accompagnées:

1° D'un engagement écrit de l'importateur de réaliser la totalité de l'opération dans un délai de quatre mois à compter de la date de délivrance de la licence;

2° De la justification du versement d'une caution, à titre de garantie de bonne exécution de l'opération, dans les conditions suivantes:

Le cautionnement fixé à 5 p. 100 de la valeur fob de la marchandise pour une quantité égale à celle autorisée sera versé directement à l'office des changes (agence comptable), ou chez une banque intermédiaire agréée. Il pourra être constitué également par une caution bancaire produite sur papier timbré.

L'office des changes, agence comptable (ou la banque intermédiaire agréée) certifiera, par une mention appropriée, sur tous les exemplaires de la demande d'autorisation d'importation, le versement du cautionnement.

La mention de la constitution d'une caution bancaire sera apposée sur tous les exemplaires de la demande par l'agent comptable de l'office.

Le remboursement du cautionnement et le déblocage des cautions bancaires seront obtenus dans les conditions suivantes:

A. — Si le cautionnement a été versé à l'office des changes, l'importateur adressera à l'agence comptable de l'office:

1° Le récépissé délivré lors du versement;
2° L'exemplaire de la licence émargé par le bureau de douane d'entrée de la marchandise;
3° L'avis favorable du ministère de l'agriculture (service des relations extérieures) et du ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires économiques);

B. — Si le cautionnement a été versé dans une banque, celle-ci (ou l'importateur) adressera à l'office des changes (3e sous-direction des licences):

1° L'exemplaire de la licence émargé par le bureau de douane d'entrée;
2° L'avis favorable du ministère de l'agriculture (service des relations extérieures) et du ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires économiques);

C. — S'il y a eu constitution d'une caution bancaire, la banque intéressée adressera à l'office des changes (agence comptable):

1° L'exemplaire de la licence émargé par le bureau de douane d'entrée de la marchandise;
2° L'avis favorable du ministère de l'agriculture (service des relations extérieures) et du ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires économiques);
3° La demande de restitution de l'acte de caution.

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'importation et de la cession aux raffineurs, l'office des changes pourra appréhender la totalité, ou une partie, du cautionnement ou inviter la banque s'étant portée caution à remplir son engagement.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1950

ACTIF

Caisse			693.215.417
Effets à recevoir			»
Comptes courants.	Dépôts et consignations	12.446.760.482	
	Caisses d'épargne	6.296.810.548	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie	45.664.515	
	Retraites ouvrières	528.980.836	62.758.457.017
	Caisse nationale d'épargne	13.689.347.711	
	Assurances sociales	3.795.676.427	
	Sécurité sociale	25.955.216.498	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Dépôts et consignations	64.132.948.949	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	850.000.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	2.175.000.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	58.916.725.000	128.010.123.949
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales	»	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	1.935.450.000	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Dépôts et consignations	22.326.143.788	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	2.631.370.060	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.864.283.837	172.419.844.988
	Fonds provenant des caisses d'épargne	145.595.047.303	
Prêts.	Dépôts et consignations	18.471.586.932	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	310.857.671	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.315.829.699	129.952.088.005
	Fonds provenant des caisses d'épargne	109.850.813.703	
Placements immobiliers (dépôts et consignations)			531.628.785
Immeubles de la direction générale et de ses succursales			63.447.534
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			371.708.418
Comptes d'ordre.	Opérations restant à constater	8.852.506.752	
	Avances sur pensions de l'Etat. — Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	428.868.998	9.691.938.686
	Divers	410.562.936	
Charges			»
Total de l'actif			504.492.452.859

Vu et approuvé par la commission de surveillance:
Signé: JOSEPH DENAIS, P. GABELLE, F. LEENHARDT, A. BISSON, J. SALTES.

Le directeur général,
Signé: JEAN WATTEAU.

Pour copie certifiée conforme:
Le secrétaire général,
Signé: H. DE LÉOBARDY.

PASSIF

Consignations			26.162.790.798
Dépôts divers			47.903.908.923
Sociétés mutualistes			4.098.865.673
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne			6.009.739.188
Caisses d'épargne ordinaires			322.106.344.502
Assurances sociales. — Produit des cotisations d'assurances sociales et de la contribution spéciale des employeurs			314.308.319
Sécurité sociale et assurances sociales agricoles			10.732.062.965
Créditeurs divers.	Caisse nationale d'assurances sur la vie	1.419.473.424	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie. — Retraites ouvrières	56.710.316	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	7.667.180	
	Fonds de garantie (France, Maroc et Tunisie)	11.020.600	
	Fonds agricole de majoration des rentes (loi du 16 mars 1943)	1.718.990.893	
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	45.100.251	
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	390.741.233	
	Caisse nationale d'épargne	13.689.347.711	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	2.303.512.057	
	Caisse de retraites de la France d'outre-mer	»	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5)	45.685.713	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3)	18.805.611	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	6.404.961	
	Caisses de sécurité sociale	23.305.515.610	
	Caisses d'assurances sociales	2.008.037.332	
	Subventions allouées aux organismes d'H. B. M. (art. 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945)	157.263	
	Fonds spécial de rééducation professionnelle des mutilés du travail	4.926.432	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	5.716.139.313	
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	149.666.786	
	Fonds de solidarité des employeurs (accidents du travail résultant de faits de guerre — loi du 24 octobre 1940)	25.098.642	
	Fonds de majoration des rentes (loi du 3 avril 1942)	1.865.055.674	
	Fonds de prévoyance des sports aériens	3.532.332	
	Fonds de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail	2.498.376	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	8.320.481	54.780.113.357
	Fonds de majoration des rentes de la C. N. A. V. et des sociétés mutualistes	533.126.451	
	Divers, L/C d'intérêts échus et exigibles	669.451.205	
	Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat:		
	Aux sociétés de crédit immobilier	190.151.666	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché	249.604.590	
	Pour la construction d'immeubles à loyer moyen (art. 28 de la loi du 13 juillet 1928)	»	
	Aux départements (loi du 30 décembre 1928, art. 142 — Chemins vicinaux et adductions d'eau potable)	331.045	
	Pour la construction d'habitations à bon marché améliorées (art. 5 de la loi du 28 juin 1930)	»	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché (loi du 3 septembre 1947)	2.379.427	
	Divers, L/C de provisions pour le payement d'impôts	6.008.419	
	Produits de la déchéance trentenaire	718.855	
	Divers, L/C d'avances restituables (immeubles)	31.618.283	
	Direction générale S/C de prélèvements sur les dépenses administratives	6.024.037	
	Direction générale S/C de prélèvements sur pensions et rentes viagères	832.605	
	Remboursements sur avances au Trésor (loi du 11 octobre 1940)	44.217.863	
	Remboursements sur prêts effectués pour le C/ du Trésor aux collectivités et établissements publics	22.612.662	
	Provisions pour couverture de risques résultant de l'application de l'ordonnance du 28 août 1945	277.300.000	
	Direction générale S/C de prélèvements effectués au titre de la taxe proportionnelle sur le revenu des personnes physiques	128.158	
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			17.590.580.664
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater	8.891.579.031	
	Caisse nationale d'épargne, S/C d'avances sur pensions de l'Etat	428.868.998	
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance:		
	Dépôts et consignations	574.568.756	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	»	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	64.312.500	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	1.124.077.294	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	49.500.000	11.368.228.703
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934)	29.262.250	
	Provisions pour le service des bonifications d'intérêts (fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne)	»	
	Divers	206.059.873	
Comptes de réserve.	Réserve générale d'amortissement	1.550.000.000	
	Réserve spéciale d'amortissement (dépôts et consignations)	261.449.694	
	Réserve spéciale d'amortissement (fonds provenant des sociétés mutualistes)	51.561.199	
	Réserve provisionnelle	634.014.454	
	Réserve immobilière	63.447.534	3.419.509.573
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement	259.036.992	
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme	600.000.000	
Produits	Dépôts et consignations	»	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	»	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	»	»
	Fonds provenant des caisses d'épargne	»	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	
Total du passif			501.492.452.859

Imprimerie, 31, quai Voltaire. Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels* : JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie Electrique de la Guyane Française 4 1/2 0/0 1903

Liste des trente-six obligations sorties au tirage du 30 novembre 1951.

27	60	63	68	110	151	153	528	546	553	564	579	594	603
173	193	221	339	364	385	446	616	622	641	683	731	753	761
453	454	457	461	481	497	506	783						

Remboursement aux caisses de la Sté Gle de crédit industriel et commercial, Paris, à dater du 15 décembre 1951.

Numéros des obligations précédemment sorties et non remboursées.

61	67	70	75	78	82	84	293	296	342	345	349	360	377
89	90	119	120	122	123	124	379	380	383	388	389	390	391
128	129	130	134	146	147	154	392	393	398	405	406	428	431
155	159	163	164	165	170	174	433	435	439	440	443	459	469
183	190	195	197	203	205	206	484	581	586	593	595	621	628
207	214	218	235	238	247	251	634	638	639	660	670	672	680
259	262	267	273	283	286	287	697	702					

COMPAGNIE des FORGES d'AUDINCOURT et DEPENDANCES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 210.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 86, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine 89343.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 **F.**

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie des forges d'Audincourt et dépendances a procédé au rachat en Bourse des 162 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 janvier 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

L'amortissement précédent a également été effectué par rachats en Bourse.

L'ALUMINIUM FRANCAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 23, RUE BALZAC, PARIS
Registre du commerce: Seine 27311.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la société a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de la septième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1951-1952 venant à échéance le 1er février 1952.

Il n'y a donc pas lieu cette année à tirage au sort sur les obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

Néant.

(Le tableau d'amortissement concernant cet emprunt a été publié au Journal officiel *du 25 février 1945.)*

DENAIN-ANZIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.468.350.000 F
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE D'ATHÈNES, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 76475.

Obligations de 5.000 *F* 3 3/4 0/0 1945.

Septième amortissement du 1er février 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société anonyme Denain-Anzin a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à son amortissement du 1er février 1952.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 15 décembre 1951 est supprimé.

Les amortissements précédents ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

LA MURE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 452.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 75, RUE SAINT-LAZARE, PARIS
Registre du commerce: Paris 226495 B; Grenoble 12844.

Obligations de 5.000 *F* 4 3/4 0/0 1947.

Cinquième amortissement du 1er février 1952.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, la société La Mure a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er février 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

COMPAGNIE GENERALE D'ELECTRICITE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.800.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 54, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 21516.

AVIS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS 5 0/0 1930 DE 1.000 F
DE LA
Société des accumulateurs électriques (anciens établissements DININ).

Société dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 3 mai 1938 et absorbée par la Compagnie générale d'électricité, suivant contrat d'apport-fusion en date du 23 mai 1938, déposé aux minutes de Me Lanequet, notaire à Paris.

MM. les obligataires sont informés que par suite des amortissements successifs effectués par rachats en Bourse, conformément aux prescriptions du contrat d'émission, le nombre de titres restant en circulation après l'amortissement de 1951 est inférieur à celui prévu au tableau d'amortissement pour 1952.

En conséquence, il ne sera pas procédé à un tirage pour cette dernière annuité et toutes les obligations non amorties aux tirages antérieurs seront remboursées à partir du 15 février 1952 au taux net de 1.000 F aux guichets du siège central du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, ainsi qu'au siège social et dans toutes ses agences en France.

LA CELLULOSE DU PIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 480.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 24, RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE, PARIS

R. C.: Seine n° 221694 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 391 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 15 janvier 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1951.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1947 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

17.752 à 17.982 (année de remboursement: 1948).

SOCIETE DU CARBURATEUR ZENITH

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 73.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 49-51, CHEMIN FEUILLAT, LYON

R. C.: Lyon B 665.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 4.900 obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F, la Société du carburateur Zénith a procédé au rachat en Bourse de 103 obligations dont le montant a épuisé la somme prévue pour l'amortissement de l'emprunt au 2 janvier 1952.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

Société Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: A L'ESTAQUE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

R. C.: Marseille 26436.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1941 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par voie de rachats en Bourse, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, amortissement au 1er janvier 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE NORMANDE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 41.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: 52, RUE SAINT-GABRIEL, CAEN

R. C.: Caen 760.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 77 obligations 6 1/2 0/0 1949 dont le troisième amortissement est prévu pour le 15 janvier 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1951.

Rappel de la série comprenant des obligations 6 1/2 0/0 1949 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

1.194 à 1.256 (année de remboursement: 1950).

PAPETERIES DU DOMEYNON

MATUSSIERE ET FOREST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48.300.000 F

SIÈGE SOCIAL: DOMENE (ISÈRE)

R. C.: Grenoble n° 11237.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 66 obligations 6 1/2 0/0 1949 dont le troisième amortissement est fixé au 15 janvier 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en décembre 1951.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société anonyme de Lille-Bonnières et Colombes

AU CAPITAL DE 312.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 10 ET 12, RUE DE CALAIS, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine 70226.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

Sixième amortissement.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1946 sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er mars 1952 et qu'en conséquence, il n'y aura pas lieu à tirage.

Il est rappelé que les amortissements précédents ont été également effectués par voie de rachat en Bourse.

Société anonyme de Lille-Bonnières et Colombes

AU CAPITAL DE 312.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 10 ET 12, RUE DE CALAIS, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine 70226.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1943.

Neuvième amortissement.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 190 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 10 février 1952 et qu'en conséquence, il n'y aura pas lieu à tirage.

Il est rappelé que les amortissements précédents ont été également effectués par voie de rachat en Bourse.

Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 189 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL 10, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS

R. C.: Seine 107458.

Emprunt 1946.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de chacune des émissions de janvier et de juin 1946, la société a procédé au rachat en Bourse des 434 obligations de 5.000 F 4 0/0 1946 à amortir le 15 janvier 1952.

Il est rappelé que les cinq premiers amortissements ont également été effectués par voie de rachat en Bourse

PECHINEY

Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques

ANCIENNE DÉNOMINATION SOCIALE:

Compagnie de produits chimiques et électrométallurgiques ALAIS, FROGES ET CAMARGUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.930.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, LYON (RHÔNE)

Registre du commerce: Lyon B 1682; Paris 103448.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que conformément aux conditions générales de l'émission, la compagnie a épuisé entièrement, par voie de rachats en Bourse, la totalité de la sixième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour les obligations 4 0/0 1946 venant à échéance le 15 février 1952.

Il n'y a donc pas lieu, cette année, à tirage au sort sur cette catégorie d'obligations.

(Le tableau d'amortissement concernant cet emprunt a été publié au Journal officiel *du 3 mars 1946.)*

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 4 1/2 0/0 1908.

DE LA

Société pyrénéenne d'énergie électrique.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 570 obligations amorties au tirage effectué le 21 novembre 1951 et remboursables à partir du 1er janvier 1952;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
87	46	20.560	48	21.292	51
88	43	20.563	50	21.303	50
1.649	45	20.568	48	**21.365**	52
2.894	44	**20.581**	51	21.368	50
3.256	44	20.593	50	21.372	50
3.468	45	20.598	50	**21.382**	52
5.103	45	**20.607**	52	21.391	51
5.248	40	20.609	50	21.392	51
5.282	47	20.611	51	21.405	51
5.558	38	20.616	51	21.415	51
5.559	38	**20.618**	52	21.422	51
5.635	41	**20.640**	52	**21.423**	52
5.998	40	**20.667**	52	**21.432**	52
5.999	40	**20.678**	52	**21.433**	52
6.863	45	**20.684**	52	21.440	51
8.135	47	**20.719**	52	**21.454**	52
8.946	47	**20.748**	52	21.456	50
9.015	43	**20.750**	52	**21.458**	52
9.047	46	**20.753**	52	21.480	47
9.048	43	**20.788**	52	21.482	51
9.062	45	**20.790**	52	**21.493**	52
9.321	40	**20.793**	52	**21.528**	52
9.322	40	**20.802**	52	21.575	50
9.323	40	20.807	51	**21.614**	52
9.324	40	**20.838**	52	**21.629**	52
9.325	40	**20.840**	52	**21.636**	52
9.629	44	**20.852**	52	**21.637**	52
14.361	45	20.866	51	**21.648**	52
15.079	39	**20.891**	52	21.675	50
15.080	39	**20.902**	52	**21.682**	52
15.234	51	20.904	51	21.701	51
15.238	43	20.910	51	21.726	50
15.449	50	20.914	50	21.730	50
15.450	45	**20.924**	52	21.742	50
16.049	45	20.936	51	21.743	50
20.003	44	**20.941**	52	21.750	51
20.007	52	20.969	50	21.755	48
20.008	50	21.009	47	**21.761**	52
20.010	46	21.021	47	**21.789**	52
20.012	52	21.025	50	**21.818**	52
20.017	52	**21.028**	52	**21.823**	52
20.019	51	21.038	51	21.831	50
20.053	52	21.060	51	**21.837**	52
20.103	50	**21.061**	52	21.845	51
20.105	52	21.075	51	21.847	51
20.110	52	21.076	50	**21.848**	52
20.124	52	21.083	50	**21.852**	52
20.146	48	21.087	50	21.853	51
20.150	47	21.092	51	21.854	51
20.159	52	21.098	51	**21.898**	52
20.169	52	**21.113**	52	**21.904**	52
20.177	52	**21.117**	52	**21.921**	52
20.208	52	**21.121**	52	**21.927**	52
20.229	52	21.127	51	21.930	50
20.246	52	21.129	51	**21.932**	52
20.262	52	21.133	50	**21.942**	52
20.270	52	21.151	51	**21.949**	52
20.272	52	21.175	50	**22.023**	52
20.282	52	21.176	51	**22.030**	52
20.352	51	**21.181**	52	**22.071**	52
20.354	45	**21.195**	52	**22.074**	52
20.360	52	21.199	51	**22.082**	52
20.375	44	21.205	51	**22.111**	52
20.377	42	**21.216**	52	**22.133**	52
20.382	52	21.220	50	**22.141**	52
20.383	51	**21.226**	52	22.149	50
20.384	51	**21.235**	52	**22.170**	52
20.395	52	21.252	50	**22.214**	52
20.399	52	**21.258**	52	**22.227**	52
20.409	47	21.262	50	**22.246**	52
20.410	47	21.263	50	22.250	51
20.468	52	21.265	51	**22.271**	52
20.499	52	**21.272**	52	22.290	48
20.512	52	21.284	51	22.294	51
20.534	52	21.287	50	**22.296**	52
22.309	51	23.119	47	**24.117**	52
22.317	51	**23.123**	52	**24.121**	52
22.336	52	23.130	51	24.141	51
22.357	51	**23.134**	52	**24.149**	52
22.358	52	23.140	51	**24.155**	52
22.386	51	23.141	50	24.156	51
22.387	50	23.152	51	**24.194**	52
22.395	52	23.166	50	24.211	48
22.416	52	**23.170**	52	24.213	46
22.417	46	**23.173**	52	24.219	44
22.419	51	**23.178**	52	**24.220**	52
22.421	52	**23.179**	52	24.224	46
22.422	44	23.199	46	24.225	45
22.425	50	**23.216**	52	**24.230**	52
22.429	52	23.224	50	24.231	51
22.440	50	**23.225**	52	**24.244**	52
22.442	45	**23.228**	52	**24.251**	52
22.444	42	23.242	51	24.284	50
22.446	47	**23.246**	52	24.298	51
22.448	46	**23.248**	52	**24.305**	52
22.449	50	23.257	51	**24.310**	52
22.452	47	**23.277**	52	24.313	48
22.460	46	23.280	51	**24.326**	52
22.465	42	**23.292**	52	**24.328**	52
22.468	51	**23.296**	52	24.373	50
22.481	52	**23.320**	52	24.400	51
22.486	52	**23.326**	52	24.410	50
22.501	51	**23.336**	52	**24.437**	52
22.505	52	**23.359**	52	**24.443**	52
22.532	51	**23.360**	52	**24.451**	52
22.571	50	**23.376**	52	24.470	50
22.586	52	**23.391**	52	24.471	46
22.591	50	**23.429**	52	24.474	51
22.596	52	23.433	51	24.477	51
22.607	50	23.437	50	24.481	50
22.622	50	**23.438**	52	**24.487**	52
22.636	50	23.441	50	**24.494**	52
22.642	52	23.444	50	**24.495**	52
22.661	52	23.456	50	**24.518**	52
22.664	52	23.476	51	**24.521**	52
22.667	45	**23.487**	52	24.523	50
22.668	52	23.502	50	**24.548**	52
22.669	50	**23.514**	52	**24.555**	52
22.670	52	**23.518**	52	**24.559**	52
22.672	52	23.536	51	24.563	51
22.682	52	**23.573**	52	24.566	51
22.695	51	**23.574**	52	24.576	51
22.697	50	**23.600**	52	24.578	48
22.700	50	**23.605**	52	24.583	51
22.717	52	**23.619**	52	**24.590**	52
22.720	52	**23.628**	52	24.591	50
22.721	52	**23.683**	52	**24.610**	52
22.727	50	**23.688**	52	24.611	51
22.736	52	23.689	50	24.643	51
22.746	51	23.707	51	**24.646**	52
22.750	51	23.716	51	**24.663**	52
22.764	52	**23.719**	52	**24.677**	52
22.767	46	23.724	51	24.684	51
22.770	45	23.725	50	**24.695**	52
22.778	50	23.729	44	**24.700**	52
22.786	52	23.743	51	24.724	47
22.797	50	23.752	51	24.727	51
22.803	52	**23.766**	52	24.732	51
22.808	51	**23.798**	52	**24.737**	52
22.836	50	**23.817**	52	24.739	48
22.843	50	23.829	51	**24.741**	52
22.852	51	**23.834**	52	**24.790**	52
22.856	51	23.836	50	24.804	51
22.879	52	**23.849**	52	24.817	51
22.887	51	**23.855**	52	**24.827**	52
22.890	52	**23.867**	52	**24.834**	52
22.908	51	**23.875**	52	24.835	51
22.911	52	23.883	50	**24.842**	52
22.916	51	23.885	51	24.845	51
22.917	52	23.913	48	24.846	48
22.926	52	**23.921**	52	24.857	50
22.943	52	**23.939**	52	24.872	51
22.944	52	23.943	51	**24.895**	52
22.950	52	23.956	51	**24.907**	52
22.975	50	23.981	47	24.909	51
22.976	52	23.994	50	24.917	51
22.979	51	23.997	48	24.936	51
22.985	51	23.999	51	**24.940**	52
22.992	50	**24.000**	52	24.965	47
23.030	52	**24.001**	52	24.966	46
23.035	51	**24.022**	52	**24.967**	52
23.044	52	24.026	51	24.969	51
23.051	50	**24.029**	52	24.995	51
23.052	52	24.049	51	24.996	51
23.068	51	**24.061**	52	25.006	51
23.070	51	**24.084**	52	25.007	51
23.084	50	24.089	51	25.012	51
23.093	50	**24.090**	52	**25.029**	52
23.106	50	24.096	51	25.038	51

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
25.046	51	25.985	51	**26.867**	52	27.771	50	**28.738**	52	**29.563**	52
25.053	52	25.987	50	**26.884**	52	**27.799**	52	**28.743**	52	29.565	51
25.078	52	**25.988**	52	**26.886**	52	27.800	48	28.747	50	29.571	50
25.081	48	25.991	50	**26.892**	52	**27.806**	52	**28.749**	52	29.581	50
25.089	52	25.995	47	**26.913**	52	**27.807**	52	28.758	45	29.582	50
25.111	52	25.997	48	26.916	50	27.816	50	28.759	45	29.612	51
25.122	51	**26.007**	52	**26.923**	52	27.825	51	**28.771**	52	**29.630**	52
25.129	51	26.009	51	26.933	51	27.833	50	28.780	51	29.641	50
25.140	51	26.012	51	26.946	51	**27.835**	52	**28.788**	52	29.648	51
25.143	52	**26.014**	52	**26.956**	52	**27.841**	52	**28.793**	52	29.657	51
25.145	51	**26.053**	52	26.960	51	**27.844**	52	28.819	51	**29.674**	52
25.147	51	26.074	47	26.965	51	27.852	50	28.825	51	**29.676**	52
25.155	52	**26.079**	52	**26.970**	52	**27.883**	52	28.828	50	29.679	51
25.173	51	26.083	50	**26.975**	52	27.895	51	**28.839**	52	**29.680**	52
25.181	51	**26.085**	52	26.996	48	**27.908**	52	28.847	51	**29.697**	52
25.185	52	26.088	48	**27.005**	52	27.917	50	**28.848**	52	29.700	50
25.196	51	**26.092**	52	27.019	51	**27.918**	52	28.867	51	29.701	50
25.206	52	26.093	50	**27.020**	52	27.948	51	28.887	50	29.729	50
25.210	51	**26.094**	52	**27.031**	52	27.951	51	28.892	51	29.731	51
25.222	52	26.137	50	**27.041**	51	27.954	50	28.895	51	**29.732**	52
25.228	52	26.138	51	27.055	50	27.962	50	**28.896**	52	**29.748**	52
25.303	52	**26.170**	52	**27.136**	52	27.964	51	28.899	51	**29.749**	52
25.312	52	**26.187**	52	**27.139**	52	27.969	50	28.913	50	**29.755**	52
25.323	51	**26.201**	52	**27.162**	52	**27.972**	52	**28.921**	52	29.761	51
25.333	52	**26.222**	52	**27.175**	52	27.981	51	28.927	51	**29.766**	52
25.340	50	26.234	50	**27.179**	52	27.982	50	**28.938**	52	**29.774**	52
25.359	52	26.241	50	**27.180**	52	27.986	50	28.949	50	**29.785**	52
25.369	52	**26.256**	52	27.185	51	**27.993**	52	28.950	47	**29.802**	52
25.399	52	**26.258**	52	27.200	51	27.998	50	28.954	48	**29.805**	52
25.409	51	**26.260**	52	**27.203**	52	28.000	51	28.952	47	29.811	51
25.424	52	**26.265**	52	**27.210**	52	28.009	46	28.955	50	29.826	50
25.426	52	**26.271**	52	**27.211**	52	**28.029**	52	28.958	51	**29.849**	52
25.469	51	26.273	48	27.212	51	28.030	51	28.960	51	29.859	48
25.481	52	26.285	50	27.229	51	**28.064**	52	28.968	48	29.883	50
25.505	48	**26.298**	52	**27.241**	52	**28.065**	52	28.973	50	**29.907**	52
25.525	50	26.307	51	27.250	50	**28.074**	52	**28.974**	52	**29.909**	52
25.528	50	26.320	51	27.263	48	**28.083**	52	28.980	51	**29.916**	52
25.532	52	26.328	51	27.288	51	28.097	50	28.989	51	29.927	51
25.538	52	**26.335**	52	27.301	51	**28.100**	52	**28.990**	52	29.930	45
25.544	51	26.343	50	27.314	50	28.111	48	**28.998**	52	29.931	45
25.549	51	26.344	51	27.321	50	28.114	50	29.003	51	29.932	51
25.567	52	26.349	50	27.325	48	28.130	44	**29.008**	52	29.939	51
25.569	52	26.356	50	**27.346**	52	28.132	48	29.014	51	29.955	47
25.582	50	26.360	51	27.359	51	28.133	50	29.023	51	29.967	51
25.587	50	**26.351**	52	27.362	51	28.135	48	**29.029**	52	**29.971**	52
25.589	50	26.375	50	**27.363**	52	**28.149**	52	29.033	47	29.972	51
25.592	51	**26.388**	52	**27.365**	52	28.160	50	29.040	51	**29.992**	52
25.599	52	**26.391**	52	27.378	51	28.163	48	29.041	46	29.997	51
25.609	52	26.393	51	**27.383**	52	**28.165**	52	**29.045**	52	**30.006**	52
25.614	52	**26.413**	52	**27.386**	52	**28.179**	52	**29.048**	52	**30.007**	52
25.618	51	**26.424**	52	27.389	50	**28.186**	52	29.061	50	**30.020**	52
25.619	52	**26.431**	52	**27.393**	52	28.190	50	**29.062**	52	**30.025**	52
25.622	52	26.455	51	**27.405**	52	**28.217**	52	29.066	51	**30.029**	52
25.630	52	**26.503**	52	**27.409**	52	28.243	51	29.068	45	**30.078**	52
25.634	48	**26.504**	52	**27.416**	52	**28.258**	52	29.070	46	**30.082**	52
25.645	52	**26.518**	52	27.423	51	**28.289**	52	29.071	48	30.103	47
25.647	52	26.549	50	27.424	50	**28.301**	52	29.076	51	30.109	45
25.654	50	**26.548**	52	**27.429**	52	28.315	47	**29.090**	52	30.113	45
25.658	52	26.549	51	27.440	50	28.321	47	29.095	51	30.115	48
25.660	50	**26.562**	52	27.441	50	**28.332**	52	**29.105**	52	**30.122**	52
25.674	51	**26.566**	52	**27.446**	52	28.372	50	**29.121**	52	30.128	50
25.688	52	**26.569**	52	**27.449**	52	28.373	51	29.122	51	**30.136**	52
25.694	50	26.581	50	27.459	47	**28.393**	52	**29.123**	52	30.140	51
25.695	52	**26.613**	52	27.465	50	**28.408**	52	**29.127**	52	**30.161**	52
25.702	52	**26.615**	52	**27.466**	52	**28.419**	52	**29.141**	52	**30.178**	52
25.707	52	**26.617**	52	27.478	50	**28.470**	52	**29.151**	52	**30.191**	52
25.708	50	**26.624**	52	**27.481**	52	28.473	51	**29.154**	52	30.201	51
25.713	50	**26.633**	52	**27.504**	52	**28.481**	52	**29.171**	52	**30.207**	52
25.715	52	**26.639**	52	**27.522**	52	**28.497**	52	**29.194**	52	**30.214**	52
25.719	51	**26.650**	52	**27.530**	52	**28.500**	52	**29.196**	52	30.245	51
25.720	52	**26.658**	52	27.566	51	**28.505**	52	**29.201**	52	30.248	51
25.724	52	**26.675**	52	**27.567**	52	28.520	50	**29.222**	52	30.220	51
25.745	51	**26.681**	52	27.578	51	28.521	50	29.243	51	30.225	51
25.766	48	26.696	51	**27.582**	52	**28.526**	52	29.248	50	30.233	51
25.785	52	26.712	48	**27.585**	52	**28.561**	52	**29.251**	52	30.246	51
25.787	52	26.717	51	**27.587**	52	**28.572**	52	**29.278**	52	**30.252**	52
25.808	50	**26.721**	52	27.591	50	28.625	47	**29.290**	52	30.256	51
25.845	51	26.732	51	27.602	51	28.629	46	**29.295**	52	**30.268**	52
25.821	50	**26.738**	52	**27.610**	52	**28.630**	52	29.376	51	**30.279**	52
25.823	52	26.744	47	27.638	51	**28.635**	52	**29.382**	52	30.292	50
25.832	51	26.760	51	**27.650**	52	28.638	51	**29.386**	52	30.293	50
25.833	51	26.761	51	27.655	51	**28.639**	52	**29.397**	52	**30.294**	52
25.844	50	**26.791**	52	27.670	50	**28.640**	51	29.407	48	30.332	51
25.846	51	26.797	51	27.672	50	28.650	51	**29.415**	52	**30.333**	52
25.888	48	26.798	50	**27.673**	52	**28.654**	52	**29.417**	52	30.342	50
25.896	52	**26.800**	52	**27.678**	52	28.665	51	**29.435**	52	30.348	50
25.899	51	26.806	47	27.683	50	**28.678**	52	**29.440**	52	30.353	44
25.914	52	**26.822**	52	**27.691**	52	28.698	51	29.446	51	**30.364**	52
25.915	52	**26.823**	52	27.694	51	**28.707**	52	29.457	50	**30.389**	52
25.920	48	**26.827**	52	27.724	50	28.715	50	**29.509**	52	30.390	51
25.921	51	**26.829**	52	27.739	50	28.718	50	**29.544**	52	30.391	51
25.928	50	**26.831**	52	27.744	50	28.720	46	**29.550**	52	30.393	51
25.952	52	**26.845**	52	27.752	51	28.731	50	**29.552**	52	**30.402**	52
25.970	52	26.860	50	27.765	50	28.732	50	29.556	51	30.407	51

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
30.411	51	30.735	51	31.181	50
30.422	47	30.713	51	31.186	48
30.425	52	30.715	50	**31.189**	52
30.429	52	**30.751**	52	**31.196**	52
30.437	52	**30.752**	52	31.201	50
30.448	51	30.773	50	31.207	50
30.467	50	30.774	51	**31.217**	52
30.470	50	30.775	51	31.224	51
30.472	51	30.789	48	31.225	48
30.474	51	**30.796**	52	31.228	46
30.475	52	30.812	51	31.230	44
30.483	51	30.813	50	31.232	47
30.489	50	**30.819**	52	**31.258**	52
30.491	52	30.820	51	**31.277**	52
30.501	51	**30.823**	52	31.280	50
30.505	48	30.835	50	31.283	50
30.513	50	30.843	50	31.284	47
30.517	48	30.845	50	31.285	50
30.519	52	**30.847**	52	**31.296**	52
30.521	50	30.859	48	31.316	45
30.531	47	30.877	51	31.332	45
30.542	51	**30.888**	52	**31.338**	52
30.548	45	30.889	51	**31.347**	52
30.550	45	30.902	50	**31.349**	52
30.551	50	**30.903**	52	31.375	51
30.559	52	**30.919**	52	31.391	51
30.562	50	30.927	51	31.398	47
30.567	51	30.931	51	**31.408**	52
30.568	52	30.939	51	**31.418**	52
30.569	45	30.955	50	**31.443**	52
30.586	48	**31.013**	52	**31.464**	52
30.587	48	31.037	51	**31.471**	52
30.597	48	31.040	51	31.481	51
30.602	52	31.063	51	**31.494**	52
30.612	51	**31.080**	52	**31.499**	52
30.613	45	31.093	51	**31.506**	52
30.614	51	**31.100**	52	31.508	51
30.624	51	31.102	50	**31.522**	52
30.630	51	31.105	51	**31.524**	52
30.636	51	**31.107**	52	31.525	50
30.645	51	**31.108**	52	31.527	51
30.649	52	**31.112**	52	**31.538**	52
30.677	51	**31.116**	52	**31.557**	52
30.695	51	31.129	51	**31.564**	52
30.698	51	31.130	51	**31.579**	52
30.697	52	31.132	50	**31.580**	52
30.699	52	31.135	46	**31.584**	52
30.701	51	**31.148**	52	**31.585**	52
30.706	51	31.150	51	**31.588**	52
30.710	45	31.165	48	**31.596**	52
30.711	51	31.167	51	31.608	50
30.720	50	**31.173**	52	31.609	48
30.726	50	31.175	51	31.626	50
30.731	50	31.180	51	31.642	51

Les Soudières Réunies " La Madeleine-Varangéville "

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.645.000 F

ANCIENNEMENT

Comptoir de l'industrie du sel et des produits chimiques de l'Est (Marcheville Daguin et Cie).

R. C.: Seine n° 79110.

R. P.: Seine n° 452, service général.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1945 Comptoir de l'industrie du sel et des produits chimiques de l'Est.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a racheté en Bourse les 767 obligations prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1952.

Le premier amortissement a été effectué par voie de tirage, les second, troisième, quatrième, cinquième et sixième par rachats en Bourse.

Liste des obligations sorties au tirage du 11 janvier 1946 et non encore remboursées.

2.971 et 2.972 — 9.176 à 9.180 — 25.371 à 25.379

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Lévy (Suzanne), née à Boston (U. S. A.) le 15 août 1892, demeurant à Paris (16e), 12, rue Dufresnoy, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Leblache.

M. Levy (Jean-Jacques), né à Paris (16e) le 25 octobre 1917, agissant en son nom personnel et comme représentant de son fils mineur Pierre-Edmond Levy, né le 11 décembre 1948 à Neuilly-sur-Seine, tous deux demeurant 12, rue Dufresnoy, à Paris (16e), présente une requête au garde des sceaux en vue de substituer à leur nom patronymique celui de Leblache.

M. Lévy (Claude-Philippe), né le 27 septembre 1920 à Paris (8e), demeurant 12, rue Dufresnoy, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Leblache.

M. Frischmann (Gustave), né le 19 février 1903 à Paris (11e) et domicilié 22, rue des Sablons, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Freeman et, subsidiairement, aux fins d'ajouter à son prénom Gustave celui de Gérard, en vue de s'appeler Gérard-Gustave Freeman.

M. Frischmann (Adolphe), né à Paris (11e) le 10 novembre 1905, agissant tant en son nom personnel que comme représentant légal de ses enfants mineurs: Claude-Lucien Frischmann, né à Paris (1er), 20, rue de Turenne, le 7 juillet 1934, et Michel Frischmann, né à Paris (1er) le 25 mars 1936, tous trois demeurant à Paris (15e), rue Fondary, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à leur nom patronymique celui de Freeman.

M. Abdelkader (Paul-Gonzague), dit Ambroise, né le 26 janvier 1909 aux Attafs (Algérie), domicilié à Ras-Tabia, par le Bardo (Tunisie), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Marie-Bernadette-Joséphine Abdelkader, dite Ambroise, née à Tunis le 15 mars 1942, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Ambroise.

M. Plumart (Paul), né le 7 avril 1903 à Eperlecques (Pas-de-Calais), négociant demeurant 2, rue des Dames, Paris; sa fille Martine, née à Paris (17e) le 11 juin 1945 et ses enfants à venir sollicitent le garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Saint-Leu.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. Société sportive **L'Intrépide.** But: tous sports. Siège social: chez M. Claia (Pierre), président, Grands-Bois, Saint-Pierre.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale symphonique.** But: faire de la musique symphonique et vocale et contribuer à faire connaître les œuvres des maîtres de la musique. Siège social: 16 *bis*, rue de la Coudraie, Montceau-les-Mines.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association locale des aides familiales rurales de Briatexte.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer. Siège social: mairie de Briatexte.

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **République libre du quartier Saint-Barthelemy.** But: association philanthropique et d'entr'aide aux vieillards et enfants nécessiteux. Siège social: café Le Clair de lune, 6, rue des Tanneurs, à Laigle.

30 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité du quartier Champarons-Marceau.** But: modifications aux statuts et dans la composition du bureau. Siège social: 13, rue de Dixmude, Colombes.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique du Haut-Vernet,** Perpignan. But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de garçons du Haut-Vernet, Perpignan.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique d'Aimargues.** But: défendre les intérêts moraux et matériels de l'école; encourager et développer les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: écoles publiques, Aimargues.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de filles de la rue Charles-Martel.** But: défense de l'école publique. Siège social: école de filles de la rue Charles-Martel, Nîmes.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Les Compagnons du rire.** But: éducation populaire par le théâtre; représentation de pièces de comédie. Siège social. mairie de Marolles-les-Braults.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association d'éducation populaire de Yèvre-la-Ville.** But : retenir les jeunes gens et les jeunes filles au sol natal au moyen d'éducation telle que étude, concerts, éducation physique, hygiène. Siège social: salle paroissiale de Yèvre-la-Ville.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'éducation populaire de l'école libre de filles de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: 30, rue Henri-Barbusse, Paris.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité d'entr'aide aux malades de l'hôpital Calmette de Lille.** But: solidarité envers les malades et organisation de fêtes. Siège social: 165, rue Léon-Gambetta, Lille.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Saint-Michel-de-Llotes.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Saint-Michel-de-Llotes.

5 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des entrepôts agricoles de Neuillé-Pont-Pierre.** But. faire construire à frais communs et entretenir une ligne de force et un transformateur à Neuillé-Pont-Pierre, payer les redevances et se substituer aux associés, notamment vis-à-vis d'Electricité de France. Siège social: magasins ruraux de l'Ouest, 11, boulevard Heurteloup, Tours.

5 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Athéna-Sport.** But: pratique des sports et entretien entre ses membres des relations d'amitié. Siège social: 27, cours Pierre-Puget, Marseille.

5 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre d'information du cuivre et du laiton change son titre et devient **Centre d'information cuivre, laitons, alliages.** Siège social: 58, rue de Lisbonne, Paris.

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association sportive et artistique de Mesnay.** But: sport, théâtre, musique. Siège social: mairie de Mesnay.

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Club artistique béglais (C. A. B.) change son titre et devient **Club artistique béglais, société d'éducation artistique populaire et de bienfaisance.** Siège social: 103, avenue Bergonié, Bègles.

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-André d'Issy-les-Moulineaux.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: 17, rue Jean-Jaurès, Issy-les-Moulineaux.

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Spéléo-Club d'Oranie.** But: favoriser l'étude de la spéléologie. Siège social: nouvelle route du Port, Oran.

6 décembre 1951. Déclaration a la préfecture du Gers. **Foyer rural d'Ornézan.** But: permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie d'Ornézan.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des aveugles du Centre.** But émancipation sociale des aveugles du centre par l'organisation de leurs travaux et la création de leur maison régionale. Siège social: domicile du secrétaire, M. Talabard (Auguste), 20, rue Paul-Lafargue, Vierzon.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Entente sportive Montaigut-Daux-Saint-Paul.** But: pratique du football. Siège social: café des Sports, Montaigut-sur-Save.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Association d'éducation populaire de Saint-Pardoux-la-Rivière.** But: assurer la gestion matérielle, le développement et le fonctionnement d'écoles libres. Siège social: chez M. Flourez, 30, grand'rue de la Barre, Saint-Pardoux-la-Rivière.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Teilleul.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: école libre, le Teilleul.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association amicale des surveillants de travaux à piqueurs** (travaux de la Société nationale des chemins de fer français [région Sud-Est]). But: permettre à ses membres d'établir entre eux des liens d'amitié, rechercher par tous moyens à assurer leur avenir dans les meilleures conditions et aider pécuniairement ses members ou leur famille. Siège social: 6, rue des Quatre-Colonnes, Lyon.

7 décembre 1951. Déclaration à la Préfecture de police. **Association des parents d'élèves de la maitrise Notre-Dame-de-Paris.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soution de l'école et des maitres. Siège social: maîtrise Notre-Dame-de-Paris. 8. rue Massillon, Paris.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école, 174, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. siège social: 174, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris;

8 décembre 1951 Déclaration à la préfecture du Rhône. **La Famille scolaire de la rue Hénon.** But: favoriser par tous les moyens légaux la propriété de l'école, notamment par l'achat et l'entretien de bibliothèques et de matériel éducatif; organiser l'éducation sportive et artistique et la défense de tous les intérêts de l'école laïque. Siège social: école, 6 et 8, rue Hénon, Lyon.

8 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique d'Augers-en-Brie.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique d'Augers-en-Brie.

10 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique d'Olette et d'Evol.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école publique de garçons d'Olette.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. Société taurine **Le Simbeu.** But: défense de ses membres aficionados; sauvegarder les courses de taureaux. Siège social: café des Deux-Mondes, Bellegarde.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque du Boulou.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de garçons du Boulou.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Sorède.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Sorède.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents des élèves de l'institut Notre-Dame d'Avranches.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maitres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: institut Notre-Dame, Avranches.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des mères de famille et amis de l'école maternelle du faubourg du Soleil.** But: aide aux enfants nécessiteux; entretien du matériel scolaire. Siège social: chez Mme Larnac, école maternelle du faubourg du Soleil, Alès.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **La Boule sportive de l'Habitarelle.** But: procurer à ses membres des distractions (concours de boules, de belote, de loto). Siège social: chez M. Wilus (Adolphe), l'Habitarelle, commune des Salles-du-Gardon.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Club auvergnat de ski de la Fédération sportive de France.** But: ski et montagne. Siège social: chez M. Audigier, 3, rue Savaron, Clermont-Ferrand.

11 décembre 1951. Déclaration a la préfecture d'Angoulême. **Amicale laïque d'Ecuras.** But: diffuser la pensée laïque; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire par l'éducation populaire. Siège social: école d'Ecuras.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Cours Lamartine.** But: développement de l'enseignement général primaire. Siège social: 75, rue de Chelles, Vaires-sur-Marne.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association d'éducation populaire d'Albert.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres, notamment de l'école catholique de filles d'Albert. Siège social: 8, rue Anatole-France, Albert.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Foussignargues.** But: développer les œuvres scolaires d'éducation. Siège social: chez M. Bessodes (Paul), école de Foussignargues.

12 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Lactarium de Saint-Etienne.** But: centre de collecte et de distribution de lait de femme. Transfert du siège social du 17, place Jean-Jaurès, Saint-Etienne, aux abattoirs, 90, rue Bergson, Saint-Etienne.

12 décembre 1951. Déclaration a la préfecture de la Savoie. **Communauté Vie nouvelle de Savoie.** But: constituer une communauté véritable entre les membres, entr'aide, appuis moral et matériel pour tous les différents problèmes qui se posent à eux. Siège social: chez M. Donzel (Pierre), 6, rue Emmanuel-Grand, Jacob-Bellecombette.

12 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et des anciens élèves et amis de l'école laïque de Saint-Laurent-de-la-Salanque.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école publique de Saint-Laurent-de-la-Salanque.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Gournay-en-Bray. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maitres. Siège social: école Saint-Joseph, place de l'Eglise, Gournay-en-Bray.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Union des resistants et combattants volontaires de la Résistance du Valenciennois.** But: grouper, sous forme d'une union locale, les mouvements et réseaux de résistance représentés par leur président ou délégué. Siège social: Grand-Hôtel, place de la Gare, Valenciennes.

12 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des anciens élèves et des parents d'élèves et amis des écoles publiques des quartiers du Pré et de la Chasse-Royale.** But: défense des intérêts de l'école laïque; aide aux élèves les plus nécessiteux; organisation de loisirs culturels et sportifs. Siège social: école publique de garçons Ledru-Rollin, le Mans.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Le Sou des écoles laïques.** But: fournir gratuitement aux élèves des écoles publiques les fournitures scolaires et le matériel d'enseignement nécessaire; organiser des fêtes et excursions; resserrer les liens d'amitié et de compréhension entre l'école et les familles. Siège social: école de garçons, Saint-Alban-sous-Sampzon.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de Saint-Félix-de-Pallières.** But: encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école publique de Saint-Félix-de-Pallières.

12 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque d'Aigues-Mortes.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encouragement des œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école publique de garçons, rue Paul-Bert, Aigues-Mortes.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Amicale laïque de Durfort.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique, Durfort.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montagne. **Association des déportés du travail du Theil-sur-Huisne.** But: grouper les déportés du travail obligatoire, pendant la guerre 1939-1945, pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: chez M. Rossignol, usine Abadie, Theil-sur-Huisne.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Comité d'entr'aide aux vieux et nécessiteux.** But: venir en aide aux vieux et aux incurables nécessiteux de Nomain âgés de soixante-cinq ans et plus. Siège social: mairie de Nomain.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Amicale des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Pailhès.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: groupe scolaire de Pailhès.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Baixas.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de garçons de Baixas.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Etoile cycliste des banques.** But: développement moral et physique de la jeunesse par la pratique du sport cycliste. Siège social: 10, rue de la Gare, Annecy.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Sou des écoles.** But: réunir les fonds nécessaires pour payer les fournitures scolaires des enfants fréquentant l'école publique. Siège social: école publique de Marols, par Saint-Jean-Soleymieux.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association des parents d'élèves de l'école privée Sainte-Geneviève,** à Foix. But: soutien utile à la vie de l'école sous toutes ses formes, suivant statuts, et administration gratuite de l'établissement. Siège social: rue Delcassé, Foix.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Fédération départementale d'enseignement agricole et ménager rural du Calvados et du Pays d'Auge.** But: coordonner l'activité de ses membres, en particulier pour la détermination des programmes d'enseignement; aider ses membres dans les différentes activités en les documentant et en s'efforçant de leur apporter toute l'aide possible dans la recherche des cadres et des moyens matériels nécessaires; représenter ses membres et défendre leurs intérêts auprès des différents organismes publics ou privés auxquels ils ont à faire dans l'accomplissement de leur mission. Siège social: Famille rurale, rue Elie-de-Beaumont, Caen.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Fédération Cœurs vaillants.** But: éducation générale des enfants pendant leurs loisirs; examen de tous les problèmes de l'enfance autres que ceux de l'école. Siège social: 29, rue Jean-Baptiste-Baudin, Dijon.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Céret.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école des garçons de Céret.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Institution Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Institution Sainte-Jeanne-d'Arc, allée des Capucins, Civray.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des parents ou responsables des élèves de l'orphelinat de Seillon,** à Péronnas. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: orphelinat de Seillon, Péronnas.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école libre des garçons de Trévoux (Ecole Saint-Louis-de-Gonzague).** But: assurer la gestion matérielle et le développement de cette école. Siège social: 1, montée des Tours, Trévoux.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale Notre-Dame de Marcy-l'Etoile.** But: établir entre tous ses membres des relations amicales qui facilitent leurs rapports sociaux; resserrer les liens d'affection et de reconnaissance qui les attachent à leurs anciennes maîtresses. Siège social: pensionnat Notre-Dame, Marcy-l'Etoile.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Famille scolaire laïque** (groupe Condé). But: éducation scolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, 44, rue de Condé, Lyon.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école publique de garçons,** place Commandant-Arnaud, Lyon. But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; étudier et réaliser toute organisation péri ou postscolaire; organiser l'éducation sportive et artistique, les loisirs, le patronage éducatif, la bibliothèque. Siège social: 6, place Commandant-Arnaud, Lyon.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Les Amis de l'école.** But: éducation scolaire et populaire; défense des institutions laïques. Siège social: école publique de garçons d'Etréaupont.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Journées du cinéma.** But: propagande du cinéma. Siège social: 60, rue de Provence, Paris.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Le Comité d'action régionale.** But: décentralisation artistique. Siège social: 60, rue de Provence, Paris.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis du cinéma, de la radio et de la télévision.** But: éducation populaire par culture cinématographique. Siège social: 60, rue de Provence, Paris.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Enfant-Jésus de Vittefleur.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école de l'Enfant-Jésus de Vittefleur.

14 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association amicale des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Lavelanet.** But: veiller à l'amélioration des conditions matérielles de l'enseignement et du bien-être des enfants fréquentant le groupe et à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: groupe scolaire, Lavelanet.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Association hippique d'Auterive.** But: organisation de manifestations sportives hippiques, compétitions, épreuves hippiques; pratique de l'équitation. Siège social: château de Maquens, Lagrâce-Dieu.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Association de parents d'élèves de l'école de la Doctrine chrétienne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtresses. Siège social: 4, rue des Trois-Frères-Clément, Baccarat.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles des Loges-Marchis (A. P. E. L.).** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre Saint-Joseph, les Loges-Marchis.

14 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale des écoles publiques laïques de Mazeley et de Cigney.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école de Mazeley.

14 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Didier-sur-Chalaronne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école de filles, Saint-Didier-sur-Chalaronne.

14 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Didier-sur-Chalaronne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: pensionnat-externat, rue du Pensionnat, Saint-Didier-sur-Chalaronne.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Foissiat.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Foissiat.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Société républicaine d'instruction laïque.** But: éducation artistique, éducation sportive, conférences, patronages éducatifs, lectures et bibliothèques, tous moyens de culture et d'éducation populaires. Siège social: école publique du Bardon.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Association des parents d'élèves du pensionnat des Saints-Anges.** But: grouper les chefs de famille; soutien matériel et moral au pensionnat, aux familles et aux maîtres. Siège social: 3, place Saint-Rémi, Lunéville.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph,** à Aumale. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 20, rue Claude-Damois, Aumale.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association de parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph-de-Cluny,** à Senlis. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, place Saint-Maurice, Senlis.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de Monistrol-d'Allier.** But: défendre les intérêts, tant moraux que matériels, de tous ses adhérents qui se consacrent à l'éducation extrascolaire de l'enfance et de la jeunesse. Siège social: groupe scolaire, Monistrol-d'Allier.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association familiale scolaire du Portel.** But: contribuer à la rémunération des maîtres; développer les écoles libres du Portel. Siège social: école libre de garçons, rue Gilles, le Portel.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'institution Jeanne-d'Arc.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 22, avenue de la Libération, Aumale.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association de parents d'élèves de l'école privée de Ouistreham.** But: soutenir la vie de l'école. Siège social: école privée, rue de Colleville, Ouistreham.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association de parents d'élèves de l'école de filles du Sacré-Cœur de Vercel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école du Sacré-Cœur, 16, rue des Fourches, Vercel.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Michel d'Etienville.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: école Saint-Michel, Etienville.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Paul de Philippeville.** But: assurer toutes activités nécessaires et utiles au bon fonctionnement de l'école Saint-Paul ainsi que des œuvres annexes ou complémentaires. Siège social: 16, rue de Magenta, Philippeville.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Fournels.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: Maison des œuvres, Fournels.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale des parents d'élèves et amis des écoles publiques de garçons et de filles de Saint-Mamet.** But: entretenir les relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école de garçons de Saint-Mamet.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de garçons de Varreddes.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons de Varreddes.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des parents d'élèves du cours Saint-Dominique.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: cours Saint-Dominique, chemin Florian, Toulon.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent,** à Beauvais. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Vincent, 28, rue de l'Abbé-Gellée, Beauvais.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Polminhac.** But: entretenir les relations amicales entre élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école publique de garçons, Polminhac.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale de musiciens de danse de la Savoie.** But: entretenir des liens d'amitié unissant les musiciens de danse savoyards. Siège social: café Dubonnet, rue Sainte-Barbe, Chambéry.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association de parents d'élèves de l'école libre Saint-Désir de Lisieux.** But: éducation populaire. Siège social: 130, rue de Caen, Lisieux.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Fédération nationale des auberges de la jeunesse** (groupe d'Angers). But: organiser les loisirs des adhérents. Siège social: 56, rue Plantagenêt, Angers.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Toulouges.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école libre de Toulouges.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Badailhac.** But: entretenir les relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: école de Badailhac.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Philomène,** à Montanay. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: pensionnat sainte-Philomène, Montanay.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Marlhes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Marlhes.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Marlhes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Marlhes.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Sanvic.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 6, rue du Plessis-de-Roye, Sanvic.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Victoires de Sanvic.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 6, rue du Plessis-de-Roye, Sanvic.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Amis des XIII.** But: maintenir le rayonnement et l'extension du jeu à XIII; soutenir les pratiquants de ce jeu en Roussillon. Siège social: café de la Paix, place de la Résistance, Perpignan.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Saint-Joseph, Levier.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Comité départemental des œuvres sociales de la police.** But: organiser des fêtes en faveur des œuvres sociales qui y adhèrent. Siège social: commissariat central, 10, rempart de l'Est, Angoulême.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bois-Colombes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 91, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Ciné-Club de Perregaux.** But: diffusion de la culture cinématographique. Siège social: rue Poincaré, Perregaux.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des parents des élèves de l'école privée de filles (Ecole Notre-Dame),** à Pernes-en-Artois. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. A cet effet, l'association adhère à l'A. P. E. L. départementale ainsi qu'à l'A. P. E. L. de la région académique, elle-même fédérée à l'Union nationale des associations des parents d'élèves de l'enseignement libre. Siège social: école Notre-Dame, rue Nationale, Pernes-en-Artois.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, 1, rue Saint-Pierre, Evreux.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 10, rue Jeannot, Nancy.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association des parents d'élèves inscrits de l'institution Sainte-Rose.** But: grouper les chefs de famille; apporter un soutien matériel et moral à l'école et aux maîtresses. Siège social: 11, rue du Manège, Nancy.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Association des parents d'élèves de l'établissement Saint-Joseph,** au Mesnil-Saint-Firmin. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: établissement Saint-Joseph, le Mesnil-Saint-Firmin.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de la Motte-d'Aveillans.** But: éducation des jeunes. Siège social: école de filles, la Motte-d'Aveillans.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Pierre-du-Rondeau.** But: éducation des jeunes. Siège social: école de filles, 101, cours de la Libération, Grenoble.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association de parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Pierre-du-Rondeau.** But: éducation des jeunes. Siège social: école de garçons, 101, cours de la Libération, Grenoble.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association pour l'étude des problèmes résultant de la législation et de la réglementation des établissements dangereux, insalubres et incommodes.** But: mise en œuvre de tous moyens appropriés pour résoudre les problèmes pratiques posés par les ateliers, manufactures, usines, magasins et établissements industriels et commerciaux qui présentent des causes de danger ou des inconvénients pour la sécurité ou la santé publique. Siège social: 4, rue Marengo, Roanne.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; intérêt, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 33, rue Chanzy, Périgueux.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire libre de garçons de Ville-la-Grand.** But: grouper les chefs de famille; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel à l'école; entente avec les associations semblables. Siège social: école secondaire libre, Ville-la-Grand.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Colombier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, rue du Moulin, Colombier.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Odilon,** à Saint-Flour (faubourg). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Odilon, 32, rue du Pont-Vieux, Saint-Flour.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Claira.** But : défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: mairie de Claira.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Grainville-sur-Odon.** But : toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école libre de Grainville-sur-Odon.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de la Penne-sur-Huveaune.** But: toute activité de nature à soutenir la vie de l'école. Siège social: à l'école, la Penne-sur-Huveaune.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles des Accates.** But: toute activité de nature à soutenir la vie de l'école. Siège social: campagne La Greline, aux Accates, par la Valentine, Marseille.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de La Providence.** But: grouper les chefs de famille de l'école; soutien à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école La Providence, 1, rue de la Faïence, Nîmes.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Pignan.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis-de-Gonzague, Pignan.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des amis des scouts marins de l'arrondissement de Dunkerque.** But: faire connaître le mouvement des scouts de France (branche marins) de l'arrondissement de Dunkerque; aider moralement, techniquement et matériellement ce mouvement. Siège social: 25, avenue de la Mer, Malo-les-Bains.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles de Pignan.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Charles, Pignan.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Didier-les-Bains.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, route de Vénasque, Saint-Didier.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école de la Valsainte.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, en vue de leur apporter un soutien matériel et moral. Siège social: 51, rue de la Biche, Nîmes.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Chavanod.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Chavanod.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chavanod.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Chavanod.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: 39, rue du Transvaal, Dijon.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école Albert-le-Grand.** But: soutien de l'école et entente avec les associations semblables. Siège social: 189, rue de Saint-Genès, Bordeaux.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves du collège de la Malgrange.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits au collège; soutien du collège et des maîtres. Siège social: collège de la Malgrange, avenue de la Malgrange, Jarville.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Bouxières-aux-Dames.** But. grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de la Chenau, Bouxières-aux-Dames.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Institution du Sacré-Cœur.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 10, rue des Trois-Frères-Carasso, Marseille.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Vernarède.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge d'enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: école libre, la Vernarède.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association du foyer laïque de Roudouallec.** But: éducation. Siège social: école publique de garçons, Roudouallec.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Louise-de-Bettignies.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: cours Louise-de-Bettignies, 138, boulevard Malesherbes, Paris.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Geneviève de Montreuil-sous-Bois.** But: soutien matériel de l'école. Siège social: 55, rue Voltaire, Montreuil-sous-Bois.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Les Castors de Gournay.** But: construction de maisons par leurs futurs propriétaires (groupe d'autoconstruction). Siège social: 2, rue du Renard, Gournay-sur-Marne.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-André de Montreuil-sous-Bois.** But: soutien matériel de l'école. Siège social: 52, rue Voltaire, Montreuil-sous-Bois.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des parents des élèves de l'école de filles de Berles-Monchel.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de filles de Berles-Monchel.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Foy de Marmande.** But. grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Sainte-Foy, 1, rue des Religieuses, Marmande.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse de Moulins-la-Marche.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Sainte-Thérèse, Moulins-la-Marche.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel de Moulins-la-Marche.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Michel, Moulins-la-Marche.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Champsecret.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école libre, la Touche, Champsecret.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 12, rue Géricault, Rouen.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Les Amis de Lourdes du Jura.** But: favoriser les pèlerinages à Lourdes et aider les malades pauvres. Siège social: Les Amis de Lourdes, 1, rue Sébile, Lons-le-Saunier

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. L'Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école Sainte-Philomène change son titre, qui devient **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Philomène,** et modifie ses statuts. Siège social: 10, rue Armand-Dutreix, Limoges.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de filles du Vernet-Sainte-Marguerite.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école paroissiale de filles du Vernet-Sainte-Marguerite.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tours. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Villeperdue.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de Villeperdue.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Etoile du matin.** But: éducation populaire et loisirs de la jeunesse de Marolles et d'Auteuil-en-Valois. Siège social: 23, rue de l'Eglise, Marolles.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Philomène de Guiscard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 6, rue des Voûtes, Guiscard.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Beauvais. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Sébastien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Sébastien, rue de Noailles, Auneuil.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons du Pont-du-Las.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, 21, boulevard Louis-Picon, Toulon.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école de la Miséricorde,** 10, rue Auguste-Dolfus, le Havre. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 1, passage Herrenschmist, le Havre.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves du pensionnat Jeanne-d'Arc,** les Ormeaux. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 18, avenue Victoria, le Havre.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union générale sportive de l'enseignement libre pour l'académie de Lille.** But: développement physique, sportif et moral de la jeunesse française dans le cadre de ses associations et des comités départementaux qui les unissent. Siège social: 8, boulevard Papin, Lille.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **L'Essor gymnique.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: quartier Saint-Victor, Solliès-Pont.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles du Pont-du-Las.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, boulevard Docteur-Fénelon, Toulon

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Pleaux (Institution Saint-Joseph).** But: soutien matériel et moral. Siège social: Institution Saint-Joseph, Pleaux.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Société de pêche **La Longueve.** But: repeuplement et répression du braconnage. Siège social: café Legendre, Neuvillalais.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Cercle amical des P. T. T.** But: philanthropique; resserrer les liens de camaraderie entre les postiers. Siège social: hôtel des P. T. T., Belfort.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Amicale de la classe 1953.** But: entr'aide des conscrits. Siège social: bar des Chasseurs, rue Voltaire, Belfort.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, la Roche-Chalais.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, la Roche-Chalais.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Rotalier.** But: grouper les parents d'élèves inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de Rotalier, par Vincelles.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 2, rue Verdière, Rouen.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. L'Amicale des anciennes élèves et amis de l'école du Grand-Cerf et de l'école Paul-Bert change son titre, qui devient **Amicale des anciennes élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Paul-Bert et du Grand-Cerf.** Siège social: école Paul-Bert, Poitiers.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité du monument à la mémoire des policiers marseillais morts pour la défense et la libération de la France et victimes du devoir.** But: faire ériger dans la cour d'honneur du futur hôtel de police de Marseille un monument dit « Aux héros de la police », monument destiné à perpétuer la mémoire des fonctionnaires de police marseillais, anciens combattants des guerres 1914-1918 et 1939-1945, prisonniers, résistants, réfractaires, déportés internés et victimes du devoir, qui sont morts pour la défense de la patrie et celle de la société. Siège social: hôtel de police de Marseille.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves du cours privé,** 13, rue Boudouresque. But: toute activité de nature à soutenir la vie de l'école. Siège social: 13, rue Boudouresque, Marseille.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons,** 12, rue Flamande, Nîmes. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école en vue de leur apporter un soutien matériel et moral. Siège social: 12, rue Flamande, Nîmes.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nîmes. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de garçons de la rue Charles-Martel.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de la rue Charles-Martel, Nîmes.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association sportive de l'Automobile-Club du Loiret.** But: organisation de manifestations sportives automobiles; préparation militaire automobile. Siège social: Automobile-Club du Loiret, 21, rue de la République, Orléans.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Puiseaux.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Puiseaux.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle,** 15, rue de Saint-Gilles, Nîmes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 15, rue de Saint-Gilles, Nîmes.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** 44, rue Pierre-Sémard, Nîmes. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école en vue de leur apporter un soutien matériel et moral. Siège social: 44, rue Pierre-Sémard, Nîmes.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la rue de Sauve.** But: rechercher les améliorations matérielles et morales désirables dans l'intérêt des élèves. Siège social: école privée, 1, rue de Sauve, Nîmes.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, rue Saumaise, Dijon.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Riom-ès-Montagnes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Riom-ès-Montagnes.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Ursule.** But: grouper les parents d'élèves; soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Ursule, 11, rue Pasteur, Besançon.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marthe.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marthe, 15, rue Jean-Wyrsch, Besançon.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Bernard.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Bernard, 21, rue Jean-Wyrsch, Besançon.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Externat Saint-Marceau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et du personnel enseignant. Siège social: externat Saint-Marceau, 78, rue Saint-Marceau, Orléans.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Rochefort-du-Gard.** But: grouper les chefs de famille; apporter soutien à l'école et à ses maîtres. Siège social: école privée de filles, Rochefort-du-Gard.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école Maintenon,** Sommières. But: grouper les chefs de famille; apporter soutien à l'école et à ses maîtres. Siège social: 15, rue Abbé-Fabre, Sommières.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte d'Orsan.** But: grouper les chefs de famille; apporter soutien à l'école et à ses maîtres. Siège social: école libre d'Orsan.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de Bellegarde.** But: grouper les parents d'élèves; apporter soutien à l'école et à ses maîtres. Siège social: école primaire libre de Bellegarde.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Pétanque clermontoise.** But: favoriser et développer le sport du jeu de boules (pétanque). Siège social: ambassade d'Auvergne, 3, rue Lagarlaye, Clermont-Ferrand.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Brimont.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de filles de Brimont.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Comité paritaire du logement d'Epernay.** But: mise en œuvre de tous moyens appropriés pour le développement, l'amélioration et la construction des logements. Siège social: 11, rue Charles-Louis, Epernay.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association de parents des élèves de l'école Sainte-Germaine,** à Hendaye. But: soutien de l'école. Siège social: école Sainte-Germaine, rue Pierre-Loti, Hendaye.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Comité d'entr'aide des amicales des sanas et malades de Cambo.** But: défense des intérêts des malades et leur rééducation professionnelle. Siège social: restaurant du Fronton, Cambo.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association de parents des élèves de l'école du Sacré-Cœur,** à Hendaye. But: soutien de l'école. Siège social: rue du Vieux-Port, Hendaye.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents des élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste,** à Hendaye. But: soutien de l'école. Siège social: école Saint-Jean-Baptiste, Hendaye.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Bois-Fleuri,** Saint-Tronc. But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: campagne Bois-Fleuri, Saint-Tronc, Marseille.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'externat Saint-Michel.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 75, rue Saint-Savournin, Marseille.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Colombiers.** But: favoriser l'enseignement; aider l'école libre de Colombiers. Siège social: école libre, Colombiers-Sabran.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Thècle.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Thècle, 10, place des Sarrasins, Chamalières.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Patrice.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: route Nationale, la Croix-Rouge, Marseille.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Eugène-Napoléon.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Eugène-Napoléon, 251, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Alexandre.** But: organiser le fonctionnement matériel de cette école. Siège social: 23, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-Billancourt.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Morangis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 11, rue Général-Leclerc, Morangis.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.** But: organiser le fonctionnement matériel de cette école. Siège social: 2, rue de Verdun, Boulogne-Billancourt.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association de parents d'élèves de l'école privée Institut Saint-Pierre,** Brunoy. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 11, rue de Montgeron, Brunoy.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association de parents d'élèves de l'école privée d'Yerres.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Gabriel-Péri, Yerres.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents des élèves de l'école Sainte-Bernadette de Guarbecque.** But: grouper les chefs de famille ayant à charge les enfants inscrits à l'école pour apporter soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Sainte-Bernadette, route de Saint-Venant, Guarbecque.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des parents d'élèves de l'école Félix-Aunac,** Agen. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 34, cours Victor-Hugo, Agen.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Lacépède.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école libre, Lacépède.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Geneviève d'Astaffort.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: rue Saint-Félix, Astaffort.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Fédération Cœurs vaillants-Ames vaillantes de l'Allier.** But: organiser des loisirs sains et éducatifs pour les enfants. Siège social: cure Notre-Dame, 2, rue de la Fontaine, Montluçon.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école de la Madeleine.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 12, avenue Pasteur, Rouen.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école Institution Jeanne-d'Arc,** à Chinon. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: à l'école, 4, rue Jeanne-d'Arc, Chinon.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame,** à Verneuil-sur-Vienne. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Verneuil.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 39, rue de Laxou, Nancy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société d'éducation populaire laïque de Givet.** But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: mairie de Givet.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école et au personnel enseignant. Siège social: 96, Grand'Rue, Poitiers.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école et au personnel enseignant. Siège social: 9, rue Barbate, Poitiers.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte,** chemin de Changy, Cordelle. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, chemin de Changy, Cordelle.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école libre privée mixte,** Grande-Rue, à Cordelle. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Grande-Rue, Cordelle.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école Ganyer de Moissac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Ganyer, 20, rue du Pont, Moissac.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école Imbert de Moissac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Imbert, rue de la Concorde, Moissac.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'institution Serre.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école, 10, rue Delarbre, Clermont-Ferrand.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille de l'école; apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 21, rue Ernest-Renan, Besançon.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'institution Suzan.** But: toutes activités de nature à soutenir la vie de l'école. Siège social: 33, boulevard Chave, Marseille.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des élèves de l'école nationale supérieure de la métallurgie de l'industrie des mines.** But: défense des intérêts des élèves de l'école. Siège social: 15, place Carnot, Nancy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Maisons familiales de vacances (centres Béthanie).** But: grouper des chefs de famille des Pyrénées-Orientales désireux de promouvoir et de favoriser les vacances aux mères de famille chargées d'enfants. Siège social: 25, rue du Rempart-Villeneuve, Perpignan.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Judo-Club Saint-Jean.** But: pratique et diffusion du judo et du jiu-jitsu. Siège social: 90, rue Montfaucon, Bordeaux.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Génelard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, place de l'Eglise, Génelard.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Génelard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, rue de Perrecy, Génelard.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale laïque de Chaintré.** But: éducation périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Chaintré.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école primaire élémentaire privée de filles,** rue Emile-Zola, Besançon. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: **chez M. Maire (Eugène),** 4, rue Labbé, Besançon.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association des parents de l'école secondaire privée Le Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école secondaire privée Le Sacré-Cœur, rue du Général-Debeney, la Capelle.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Marceau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et du personnel enseignant. Siège social: école libre, 107, rue Saint-Marceau, Orléans.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Azille.** But: grouper les parents d'enfants de l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école privée de filles, Azille.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Azille.** But: grouper les parents d'enfants de l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Azille.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves du premier degré de l'institution Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille des enfants des classes du premier degré de l'institution; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 4, square Castan, Besançon.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Thomas-Gousset.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 15, rue Marie-Clémence-Fouriaux, Reims.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Externat Saint-Thomas.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 20, rue Marie-Clémence-Fouriaux, Reims.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Coopérative scolaire de l'école de filles,** rue Emile-Zola. But: faire connaître et aimer l'école. Siège social: 97, rue Emile-Zola, Reims.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école Externat Sainte-Clotilde.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Externat Sainte-Clotilde, 53, rue de Louvois, Reims.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: 10, place de l'Eglise, Mézières.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'externat des Catalans.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 2, rue Capitaine-Dessemond, Marseille.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame,** à Allauch. But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: rue Notre-Dame, Allauch.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de la Ciotat.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 12, place du Théâtre, la Ciotat.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'institut d'Alzon.** But: grouper les parents d'élèves de l'institut d'Alzon; réunir les activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles, aux maîtres; établir une entente avec les associations semblables. Siège social: institut d'Alzon, 28, rue Seguier, Nîmes.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves du petit séminaire de Marseille.** But : représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 41, rue d'Isoard, Marseille.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons des Chartreux.** But: représentation des parents et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 10, rue Pierre-Roche, Marseille.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupe Saint-Eloi de Mazargues.** But: rénovation des traditions anciennes. Siège social: 26, boulevard de la Concorde, Mazargues, Marseille.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie d'Epinay-sur-Orge.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 43, Grande-Rue, Epinay-sur-Orge.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **Association des parents d'élèves de l'école des Dames de Marie.** But: soutien de l'école; éducation mutuelle des familles; entr'aide familiale. Siège social: 28, rue des Emmanuards, Laigle.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Maison internationale de jeunesse et de culture.** But: développement des contacts culturels avec les jeunes des pays étrangers. Siège social: château du Vieux-Moulin, Rambouillet.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Etienne de Tours.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: à l'école, 16, rue Georget, Tours.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Léon,** au Havre. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 69, rue Bourdaloue, le Havre.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Jazeneuil.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de garçons, Jazeneuil.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Pierre-Fourier,** à Portieux. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue Eugène-Huraux, Portieux.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Jean de Château-du-Loir.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean, Château-du-Loir.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Les Foyers de bonté.** But: bienfaisance, assistance mutuelle et propagande. Siège social: au presbytère, Beynac.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Menthon-Saint-Bernard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Menthon-Saint-Bernard.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Menthon-Saint-Bernard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Menthon-Saint-Bernard.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école Ropp.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des pipes Ropp, Baume-les-Dames.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Arc-et-Senans.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, rue de la Fromagerie, Arc-et-Senans.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Chrétienne,** à Fismes. But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue des Chailleaux, Fismes.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille; soutien matériel et moral; entente avec toutes les associations de même nature. Siège social: 3, rue des Carmes, Tarbes.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire libre.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 12, avenue Léon-Bry, Gagny.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Ecurie atlantique.** But: encouragement de la pratique de l'automobile dans les compétitions sportives. Siège social: café de Bordeaux, place de la Comédie, Bordeaux.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Dionisy.** But: défense de l'école laïque. Siège social: écoles laïques de Saint-Dionisy.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Massay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Saint-Joseph, rue Pasteur, Massay.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Henri, de Pannecé.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, près du terrain municipal des sports, au bourg de Pannecé.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Joseph-de-Portricq.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Joseph-de-Portricq.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Metz-Tessy,** par Pringy. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Metz-Tessy, par Pringy.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de parents d'élèves de l'école de filles, dite Notre-Dame, de Pont-Rousseau.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 50, rue Jean-Jaurès, Pont-Rousseau, Rezé.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Metz-Tessy,** par Pringy. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Metz-Tessy, par Pringy.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Aurillac. **Les Amis de l'enfance du Cantal.** But: organisation des loisirs extra-scolaires; éducation morale. Siège social: 6, rue Emile-Duclaux, Aurillac.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Enfant-Jésus.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 16, rue Caylus, Aurillac.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école de Sainte-Marguerite** (école de filles), Saint-Etienne, Bayonne. But: grouper les chefs de famille pour le soutien de la vie de l'école. Siège social: école Sainte-Marguerite (école de filles), Bayonne.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Paul** (école de garçons de Saint-Etienne, Bayonne). But: grouper les chefs de famille pour le soutien de la vie de l'école. Siège social: école Saint-Paul, Saint-Etienne, Bayonne.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Saint-Paul, de Pont-Rousseau.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 76, rue Jean-Jaurès, Pont-Rousseau, Rezé.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Annexe Notre-Dame, de Pont-Rousseau.** But: soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: 71 rue Jean-Jaurès, Pont-Rousseau, Rezé.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes, 322, rue de Rennes, Pont-du-Cens, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, route de la Jonnelière, Pont-du-Cens, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, chemin du Bouillon, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, rue de la Contrie, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint Joseph-de-Portricq.** But: soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école privée de filles, Saint-Joseph-de-Portricq.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Preixan.** But: défense des intérêts de l'école. Siège social: chez M. René Montahuc, salle de l'asile, Preixan.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association d'éducation populaire de l'école Jehanne-des-Lys.** Modification aux statuts. Siège social: 13, rue du Cirque-Romain, Nîmes.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Montaigut-en-Combrailles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Grand'Rue, Montaigut-en-Combrailles.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. L'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre du canton de Villeneuve-Saint-Georges change son titre, qui devient **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse,** à Montgeron, et modifie ses statuts. Siège social: rue de l'Ancienne-Eglise, Montgeron.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

17 novembre 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 5 décembre 1951.) **Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police.** But: resserrer les liens de confraternité; faciliter les échanges culturels et défendre sur le plan international les intérêts moraux des fonctionnaires de même grade. Siège social: 61, rue La Fayette, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.